

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES

28 mai 2022 | 9 h 30 – 11 h (HE)

Réunion hybride

En personne : Hôtel Sheraton, Toronto (Ontario)

En mode virtuel : Les informations de connexion à Zoom seront bientôt communiquées

Se reporter au [Règlement administratif](#)

1.	Ouverture de la réunion et présentations – D. Chui, président 2021-2022, Ingénieurs Canada																					
2.	Adoption de l'ordre du jour – D. Chui <i>QUE l'ordre du jour de l'assemblée soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.</i>																					
3.	Approbation du procès-verbal – D. Chui (pages 2 à 6) <i>QUE le procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 29 mai 2021 soit approuvé.</i>																					
4.	Rapports de 2021 – G. McDonald et N. Hill (pages 7 à 72) 4.1 Rapport annuel d'Ingénieurs Canada 4.2 Rapport annuel de rendement stratégique 4.3 États financiers audités																					
5.	Nomination des auditeurs – N. Hill (pages 73 à 74) <i>QUE KPMG LLP soit nommé comme expert-comptable chargé d'auditer les comptes d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2022.</i>																					
6.	Cotisation par personne pour 2024 – N. Hill (pages 75 à x76) <i>QUE la cotisation par personne pour 2024 demeure à 8 \$ par inscrit.</i>																					
7.	Modification du Règlement administratif – M. Wrinch (pages 77 à 84) <i>QUE l'article 1.1 du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada soit modifié comme suit :</i> « Inscrit » désigne une personne inscrite à titre de membre au 31 décembre, à l'exception des candidats, et des étudiants et des personnes inscrites uniquement en tant que géoscientifiques ou géoscientifiques stagiaires.																					
8.	Taille du conseil d'Ingénieurs Canada – D. McLean (pages 85 à 102) <i>QUE la taille du conseil d'Ingénieurs Canada soit réduite à 16 membres selon la façon recommandée par le Comité sur la gouvernance dans son rapport sur la taille du conseil de mai 2020, cette réduction prenant effet en mai 2025.</i>																					
9.	Élection des administrateurs et administratrices – D. Chui (pages 103 à 104) <i>QUE la nomination des administrateurs et administratrices suivants soit approuvée pour les mandats indiqués ci-dessous :</i>																					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom de l'administrateur/administratrice</th> <th>Province/Territoire</th> <th>Mandat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>John Van der Put</td> <td>Alberta</td> <td>2022-2025</td> </tr> <tr> <td>Michael Wrinch</td> <td>Colombie-Britannique</td> <td>2022-2025</td> </tr> <tr> <td>Marlo Rose</td> <td>Nouveau-Brunswick</td> <td>2022-2025</td> </tr> <tr> <td>Crysta Cumming</td> <td>Nouvelle-Écosse</td> <td>2022-2025</td> </tr> <tr> <td>Christian Bellini</td> <td>Ontario</td> <td>2022-2025</td> </tr> <tr> <td>Kathy Baig</td> <td>Québec</td> <td>2022-2024</td> </tr> </tbody> </table>	Nom de l'administrateur/administratrice	Province/Territoire	Mandat	John Van der Put	Alberta	2022-2025	Michael Wrinch	Colombie-Britannique	2022-2025	Marlo Rose	Nouveau-Brunswick	2022-2025	Crysta Cumming	Nouvelle-Écosse	2022-2025	Christian Bellini	Ontario	2022-2025	Kathy Baig	Québec	2022-2024
Nom de l'administrateur/administratrice	Province/Territoire	Mandat																				
John Van der Put	Alberta	2022-2025																				
Michael Wrinch	Colombie-Britannique	2022-2025																				
Marlo Rose	Nouveau-Brunswick	2022-2025																				
Crysta Cumming	Nouvelle-Écosse	2022-2025																				
Christian Bellini	Ontario	2022-2025																				
Kathy Baig	Québec	2022-2024																				
10.	Prochaine assemblée annuelle des membres • 27 mai 2023 (Halifax, NS)																					
11.	Clôture																					



Procès-verbal provisoire de la 186^e assemblée annuelle des membres (AAM)

29 mai 2021 – de 10 h à 11 h 30 (HE) sur Zoom

Membres présents :	
APEGA représentée par B. Pearse, président AIGNB représentée par M. Stohart, présidente APEGGS représentée par K. Darr, présidente Engineers & Geoscientists BC représenté par L. Spence, président Engineers Geoscientists MB représenté par J. Mann, président Engineers Nova Scotia représenté par C. Cumming, présidente	Engineers PEI représenté par E. Coles, président Engineers Yukon représenté par K. Hogan, présidente NAPEG représenté par J. Hazenberg, président OIQ représenté par K. Baig, présidente PEGNL représentée par N. Hallett, présidente PEO représentée par C. Bellini, président
Administratrices et administrateurs présents :	
J. Boudreau, présidente 2020-2021, AIGNB D. Chui, PEO, président élu 2020-2021 D. Lynch, président sortant 2020-2021, APEGA K. Baig, OIQ M. Belletête, OIQ C. Bellini, PEO V. Benz, APEGA J. Card, PEGNL J. Dunn, Engineers PEI	D. Gelowitz, APEGS N. Hill, PEO J. Holm, Engineers & Geoscientists BC S. Jha, NAPEG T. Joseph, APEGA D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO R. Trimble, Engineers Yukon C. Zinck, Engineers Nova Scotia
Candidats administrateurs et administratrices présents :	
A. Anderson, Engineers Yukon A. Arenja, PEO N. Avila, APEGA A. Baril, OIQ	S. Holmes, APEGS D. Spracklin-Reid, PEGNL M. Sterling, PEO
Observateurs présents :	
J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL D. Chong, présidente, ABET L. Daborn, chef de la direction, AIGNB B. Dony, président, BCAPG A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Á. García, CACEI F. George, vice-président, BCCAG S. Grant, TD Assurance K. King, directrice générale, Engineers Yukon G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB P. Lafleur, vice-président, BCAPG J. Landrigan, directeur général et registraire, PEI T. Latt, Myanmar Engineering Council M. Mahmoud, président, BCCAG P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia	B. Martin, chef de la direction, Ingénieurs sans frontières Canada V. McCormick, directeur général et registraire, NAPEG B. McDonald, directeur général, APEGS S. McKeown, FCEG M. Milligan, ABET J. Nagendran, chef de la direction et registraire, APEGA W. O'Keefe, président élu, PEGNL M. Parkhill, président, Géoscientifiques Canada C. Sadr, administrateur démissionnaire d'Ingénieurs Canada W. Schreuders, XL Insurance Company Limited M. Stiles, TD Assurance A. Waldie, Géoscientifiques Canada M. Williams, vice-présidente, NAPEG H. Yang, nouvelle chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC J. Zuccon, registraire, PEO
Membres du personnel présents :	
E. David, spécialiste en planification, événements et conduite du changement R. Gauthier, adjointe de direction B. Gibson, gestionnaire, Communications C. Mash, administratrice de la gouvernance G. McDonald, chef de la direction R. Melsom, gestionnaire, BCCAG	D. Menard, directeur, Finances S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires L. Scott, gestionnaire, Services aux membres E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques M. Warken, gestionnaire, BCAPG

1. Ouverture de la réunion et présentations

J. Boudreau ouvre l'assemblée annuelle des membres (AAM) à 10 h 08 (HE). Elle accueille les participant.e.s et reconnaît le territoire ancestral. Les membres d'IC, les administrateurs et administratrices du conseil et les chefs de direction sont présentés.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été distribué à l'avance.

Motion des membres 2021-05-1D

Présentée par M. Stothart, appuyée par K. Baig

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

3. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal a été distribué l'avance. Aucune question n'est soulevée.

Motion des membres 2021-05-2D

Présentée par J. Hazenberg, appuyée par C. Bellini

QUE le procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 23 mai 2020 soit approuvé.

Adoptée

4. Rapports présentés aux membres à titre d'information

G. McDonald présente les rapports annuels, tous deux distribués à l'avance avec le cahier de travail. Les rapports sont destinés à être examinés ensemble afin de fournir un résumé complet du travail accompli en 2020, et les deux documents sont alignés sur le *Plan stratégique 2019-2021* approuvé. G. McDonald fait remarquer que si l'année 2020 a été inhabituelle, l'organisation et les bénévoles ont réagi de manière admirable. Un grand nombre d'objectifs ont été atteints, et toutes les priorités stratégiques ont été déclarées en bonne voie d'achèvement d'ici décembre 2021.

a) Rapport annuel d'Ingénieurs Canada

Aucune discussion n'a lieu.

b) Rapport annuel de rendement stratégique

G. McDonald fait état des éléments dont les objectifs ont subi des perturbations, tel qu'indiqué dans le rapport, soulignant toutefois que tous les résultats sont en bonne voie d'achèvement d'ici décembre 2021. Aucune question n'est soulevée.

5. Plan stratégique 2022-2024

J. Boudreau cède la présidence de la réunion à D. Lynch. J. Boudreau présente, pour approbation, le plan stratégique élaboré en concertation avec les présidents et les chefs de direction des organismes de réglementation, le BCAPG et le BCCAG, et Doyennes et doyens d'ingénierie Canada. Ce plan reflète la nouvelle vision d'Ingénieurs Canada, « Faire avancer le génie canadien grâce à la collaboration nationale » et est conçu pour répondre aux besoins des organismes de réglementation. Les commentaires suivants sont formulés :

- B. Pearse réitère l'encouragement et le soutien de l'APEGA, qui collaborera à la priorité liée à la réalisation d'une campagne nationale. L'APEGA fera part à Ingénieurs Canada du travail qu'elle a accompli pour mieux faire connaître la profession et informer le public en Alberta, afin d'accomplir davantage collectivement. J. Boudreau indique qu'Ingénieurs Canada compte sur la participation et la

collaboration de tous les organismes de réglementation, tel qu'indiqué dans le plan, et souhaite tirer parti de leur expérience en matière de campagnes publiques.

- C. Bellini transmet les félicitations de PEO et son appui au plan stratégique, soulignant que, même s'il faudra au moins trois ans pour établir l'orientation à suivre pour la priorité liée à l'agrément, on comprend pourquoi ce délai est nécessaire compte tenu du travail à accomplir. J. Boudreau en convient, faisant remarquer que le changement peut être difficile et que tous les aspects ont été pris en considération pour s'assurer que la priorité n'évolue ni trop vite ni trop lentement. D. Lynch ajoute que le processus de planification et de mise en œuvre a été soigneusement étudié pour faire en sorte que les priorités soient réalisées dès que possible.

Motion des membres 2021-05-3D

Présentée par C. Bellini, appuyée par K. Baig

QUE le Plan stratégique 2022-2024 soit approuvé.

Adoptée

6. États financiers audités et nomination des auditeurs

D. Gelowitz, président du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), présente les documents qui ont été distribués à l'avance.

6.1. États financiers audités

On indique que KPMG a complimenté Ingénieurs Canada pour la supervision et la préparation de l'audit, ainsi que pour les processus mis en place pour gérer la pandémie de COVID-19. Aucune discussion n'a lieu.

Motion des membres 2021-05-4D

Présentée par J. Hazenberg, appuyée par M. Stothart

QUE les états financiers d'Ingénieurs Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'audités par la société KPMG, soient approuvés.

Adoptée

6.2. Nomination des auditeurs

Aucune discussion n'a lieu.

Motion des membres 2021-05-5D

Présentée par K. Darr, appuyée par L. Spence

Que KPMG LLP soit nommé comme expert-comptable chargé d'auditer les comptes d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2021, sur recommandation du Comité FAGR.

Adoptée

7. Cotisation par personne pour 2023

D. Gelowitz présente la recommandation concernant la cotisation par personne. Les commentaires suivants sont formulés :

- Au nom d'Engineers Nova Scotia, C. Cumming indique que, compte tenu des circonstances actuelles et du fait qu'Ingénieurs Canada affiche un important excédent, la cotisation par personne devrait être réduite. Tout en comprenant les incertitudes entourant cette décision, C. Cumming demande ce qu'il faudrait clarifier davantage pour réduire la cotisation dans l'avenir. D. Gelowitz explique que le plan stratégique qui vient d'être approuvé atténue certaines incertitudes. Bien que PEO n'ait pas utilisé les revenus d'affinité dans le passé, il n'y a aucune garantie que cette pratique se poursuivra, et il faut aussi

tenir compte de la répartition révisée des revenus applicable aux nouvelles polices de programmes d'affinité qui réduira davantage les revenus. Avec l'approbation du plan stratégique cette année, le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a recommandé qu'Ingénieurs Canada envisage de maintenir la cotisation à son niveau actuel pendant une autre année, afin que les fonds devant être consacrés aux priorités puissent être examinés davantage et inscrits solidement dans le budget de 2022.

- C. Bellini indique que le conseil de PEO a discuté de la recommandation concernant la cotisation proposée. Le conseil de PEO demeure en faveur du contrôle de la cotisation par les membres et est d'accord avec la justification qu'a fournie le Comité FAGR pour maintenir la cotisation inchangée cette année, étant donné que les dépenses sont maintenant engagées du fait de l'approbation du plan stratégique 2022-2024. C. Bellini pose une question sur la projection à plus long terme de l'impact sur les réserves au fil des ans. Ce travail a été planifié puis reporté en raison de la COVID-19, car on a jugé qu'on ne pouvait pas compter sur une étude de cette nature pour fournir des résultats significatifs. D. Gelowitz confirme qu'on reviendra sur l'évaluation de la viabilité financière et opérationnelle à long terme d'Ingénieurs Canada au cours du prochain cycle de planification opérationnelle.
- C. Bellini signale que PEO ne pourra pas confirmer quelles mesures seront prises à l'avenir en ce qui concerne les revenus d'affinité.
- D. Gelowitz conclut qu'il est probable que des modifications de la cotisation par personne seront recommandées dans l'avenir, dès que l'on connaîtra plus clairement les dépenses liées aux priorités stratégiques.

Motion des membres 2021-05-6D

Présentée par K. Hogan, appuyée par C. Bellini

QUE la cotisation par personne pour 2023 demeure à 10,21 \$ par inscrit.

Adoptée

8. Modifications du Règlement administratif

N. Hill présente les modifications mineures apportées au Règlement administratif. Aucune question n'est soulevée.

Motion des membres 2021-05-7D

Présentée par M. Stothart, appuyée par E. Coles

QUE le Règlement administratif soit modifié comme suit :

1.1 « Cotisation par personne » désigne le montant annuel que les membres doivent acquitter en fonction du nombre d'inscrits tel que défini à l'article 7 8.

5.8 « Le conseil peut faire des recommandations aux membres sur les questions suivantes par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés, mais aucune décision ne doit entrer en vigueur tant qu'elle n'est pas approuvée par les membres conformément au paragraphe 3.4 du présent règlement :

...

(b) modifications aux le montant de la cotisation par personne

Adoptée

9. Élection des administrateurs et administratrices

J. Boudreau présente la liste de candidats figurant à l'ordre du jour. On fait remarquer qu'il y aura un poste vacant au conseil pour un administrateur ou une administratrice représentant Engineers & Geoscientists BC. Le nom du candidat ou de la candidate devrait être communiqué en juin, et les membres seront invités à élire cette personne au moyen d'une résolution écrite diffusée par courriel plus tard cet été.

Motion des membres 2021-05-8D**Présentée par C. Cumming, appuyée par B. Pearce****QUE les administratrices et administrateurs suivants soient approuvés pour les mandats indiqués ci-dessous :**

Nom	Province/Territoire	Mandat
Natasha Avila	Alberta	2021-2024
Dawn Nedohin-Macek	Manitoba	2021-2024
Darlene Spracklin-Reid	Terre-Neuve-et-Labrador	2021-2024
Arjan Arenja	Ontario	2021-2024
Marisa Sterling	Ontario	2021-2024
Geoff Connolly	Île-du-Prince-Édouard	2021-2024
Anne Baril	Québec	2021-2024
Stormy Holmes	Saskatchewan	2021-2024
Alison Anderson	Yukon	2021-2024

Adoptée**10. Questions diverses**

K. Baig, au nom de l'OIQ, félicite G. McDonald et le personnel d'Ingénieurs Canada pour leur travail de qualité au cours de cette année de pandémie. On fait également remarquer que les réunions virtuelles ont été bien exécutées, et que le retour des réunions en personne sera apprécié, car elles contribuent de façon importante au renforcement des relations.

11. Prochaine assemblée annuelle des membres

La prochaine AAM est prévue le 28 mai 2022, en Ontario.

12. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 11 h 05 (HE).

Motion des membres 2021-05-9D**Présentée par M. Stothart, appuyée par E. Coles****QUE la séance soit levée.****Adoptée**

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport annuel d'Ingénieurs Canada et Rapport annuel de rendement stratégique		4.1 et 4.2
Objet :	Recevoir le Rapport annuel d'Ingénieurs Canada et le Rapport annuel de rendement stratégique	
Préparé par :	Evelyn Spence, avocate générale et secrétaire générale	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Contexte

- Il est habituel pour les sociétés et organisations de soumettre à leurs membres, lors de leur assemblée annuelle, des exemplaires de leur rapport annuel, à titre d'information.

État d'avancement

- Le Rapport annuel d'Ingénieurs Canada (le « Rapport annuel ») est un document destiné au public qui fait le point sur les travaux opérationnels et stratégiques réalisés en 2021.
- Le Rapport annuel de rendement stratégique expose comment le conseil d'Ingénieurs Canada et ses subordonnés directs progressent dans la réalisation des résultats et des objectifs définis dans le Plan stratégique 2019-2021. Lors de sa réunion de février 2022, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé le Rapport annuel de rendement stratégique 2021 en vue de sa distribution aux membres, à titre d'information, à l'assemblée annuelle des membres (AAM) de 2022.

Prochaines étapes

- Le Rapport annuel sera communiqué aux publics cibles d'Ingénieurs Canada par le biais du bulletin *Parlons génie* et au moyen de promotion sur les réseaux sociaux.

Annexes

- **Annexe 1** : Rapport annuel
- **Annexe 2** : Rapport annuel de rendement stratégique



Rapport annuel 2021

Mot du président

En 2018, Ingénieurs Canada s'est lancé dans une planification stratégique caractérisée par un niveau exceptionnel de collaboration à l'échelle nationale, de vastes perspectives et un souci de transparence. Cet exercice a débouché sur l'élaboration d'un plan stratégique global qui a orienté nos priorités collectives et encadré nos travaux pendant les trois dernières années. Le plan stratégique 2019-2021, qui avait pour but d'aider Ingénieurs Canada à se transformer pour mieux servir les organismes de réglementation et promouvoir et maintenir les intérêts de la profession, nous a permis d'enregistrer des progrès considérables. Depuis trois ans, nous vivons une période comme le monde en a rarement connu et je suis particulièrement reconnaissant au personnel d'Ingénieurs Canada, à ses bénévoles, ses administrateurs et administratrices et ses partenaires pour la façon dont ils ont réagi à la pandémie et à ses contraintes. Nous avons réalisé de nombreux progrès au cours des trois dernières années, ce qui nous a permis d'atteindre les objectifs de notre plan stratégique en 2021.



Depuis un an, l'initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada, qui vise à augmenter la proportion d'ingénieurs nouvellement titulaires s'identifiant comme des femmes, semble porter fruit puisque, à la fin de 2021, 20,6 % des nouveaux titulaires d'un permis d'exercer étaient des femmes – il s'agit d'une sorte de « 20 en 20 ».

De plus, la priorité absolue d'Ingénieurs Canada consiste à faire évoluer le système d'agrément pour que son fonctionnement soit clair et transparent pour toutes les parties prenantes. Les activités menées en 2021 témoignent des efforts dynamiques qui ont été déployés depuis quelques années pour y arriver. Pensons notamment à la publication du premier Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément – un recueil de recommandations éclairées par les commentaires des diverses parties prenantes à l'agrément en vue d'améliorer le système d'agrément.

Ingénieurs Canada a également poursuivi ses travaux pour fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada. L'Évaluation sur la base des compétences (EBC) a été opérationnalisée et adoptée par un certain nombre d'organismes de réglementation partout au pays. En outre, après l'avoir peaufinée, nous avons lancé la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE). Il s'agit d'un outil amélioré qui aide les organismes de réglementation à évaluer les titres universitaires des personnes formées en génie à l'étranger. Grâce à ces systèmes, les organismes de réglementation s'assurent que les personnes qui cherchent à obtenir un permis d'exercice sont évaluées de façon équitable et uniforme, peu importe le pays où elles ont acquis leurs compétences.

Ingénieurs Canada dirige des programmes visant à renseigner et inspirer la prochaine génération d'ingénieurs talentueux issus d'horizons divers. En 2021, nous avons lancé l'Expérience Future City. Le programme, qui a été offert virtuellement en 2021, vise à initier les élèves au génie grâce à des activités amusantes et stimulantes. Nous avons également lancé la bourse de leadership d'Ingénieurs Canada pour les étudiants et étudiantes de premier cycle en génie. Le programme d'activités du Mois national du génie (MNG) 2021 a atteint un public de plus de deux millions de personnes dans les médias sociaux, soit une augmentation de 18 % par rapport aux années précédentes.

Le plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada a été au cœur de notre démarche visant à faire progresser le génie canadien. En pensant aux dernières années, on constate que le monde a beaucoup changé et qu'Ingénieurs Canada a tiré des leçons sur la manière de s'adapter aux situations difficiles et d'améliorer ses efforts à l'avenir. Alors que le plan 2019-2021 arrive à son terme, nous nous lançons avec enthousiasme dans le plan stratégique 2022-2024. Le nouveau plan comprend des domaines dans lesquels nous collaborerons pour positionner stratégiquement notre profession afin de réagir aux tendances et aux risques, de nous adapter à l'évolution de la réglementation, de sélectionner et d'adopter des pratiques exemplaires et de rester pertinents partout au Canada.

Cordialement,
 Danny Chui, FEC, P.Eng.
 Président, Ingénieurs Canada



Priorité stratégique 1 : Programme d'amélioration de l'agrément



Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément



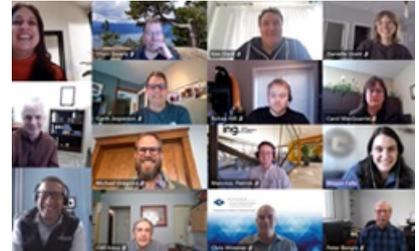
Priorité stratégique 3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes au sein de la profession d'ingénieur au Canada



Priorité stratégique 4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences



Impératif opérationnel 1 : Agrément



Impératif opérationnel 2 : Relations avec les organismes de réglementation



Impératif opérationnel 3 : Services et outils



Impératif opérationnel 4 : Programmes nationaux



Impératif opérationnel 5 : Défense des intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral



Impératif opérationnel 6 : Suivi, recherches et conseils



Impératif opérationnel 7 : Mobilité internationale



Impératif opérationnel 8 : Promotion et rayonnement



Impératif opérationnel 9 : Diversité États financiers



Impératif opérationnel 10 : Protection des marques officielles



Gouvernance

Priorité stratégique 1 : Programme d'amélioration de l'agrément

Le Programme d'amélioration de l'agrément (PAA) est un effort coordonné pour améliorer l'agrément des programmes de premier cycle en génie et l'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés. Le programme comprend quatre éléments clés, et l'année 2021 a vu des avancées notables avec la mise en œuvre d'un système de gestion des données amélioré, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.



Conscients de la nécessité de moderniser notre mode de collecte et de traitement des données dans le cadre du processus d'agrément, nous avons entrepris de configurer Tandem, un système de gestion des données basé sur le Web. Depuis le lancement de la première phase du système, en 2019, pour la collecte des données de l'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, Ingénieurs Canada a fait des progrès considérables quant à la manière dont le système est configuré pour répondre aux besoins du processus d'agrément. Le système de gestion des données contribue toujours à la collecte des données de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, des améliorations étant apportées chaque année en fonction des commentaires recueillis auprès des utilisateurs finaux. Nous prévoyons donc mettre en œuvre Tandem à temps pour le cycle de visites de 2023-2024.

Dans le cadre du développement complet de Tandem, l'équipe de projet travaille activement à la configuration du système pour le processus d'agrément. En 2021, l'équipe de projet a entrepris plusieurs séries de tests internes, a élaboré un plan de mise en œuvre et continuera de modifier le système en fonction des commentaires internes et externes.

L'équipe du projet mène de front plusieurs activités dont le déploiement est prévu en 2022 : configuration finale et tests internes de bout en bout, migration des données, développement du matériel de formation et planification des tests par les parties prenantes externes. Lorsqu'il sera prêt, Tandem constituera la plate-forme centrale d'information pour la gestion du processus d'agrément. Tandem prendra en charge tous les aspects du processus, du remplissage du questionnaire à la gestion des équipes de visiteurs, remplaçant ainsi les documents Word et Excel actuellement utilisés.

Outre notre travail lié à Tandem, nous avons enregistré les progrès ci-dessous grâce au Programme d'amélioration de l'agrément :

- » Amélioration des communications et des consultations avec les parties prenantes en appliquant le processus de consultation en cinq étapes d'Ingénieurs Canada. En 2021, ce processus a été appliqué aux consultations du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) entourant le rapport du Groupe de travail sur la documentation requise pour les visites et éclairera la consultation qui aura lieu en 2022 au sujet du rapport du Groupe de travail du BCAPG chargé de répondre à l'initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada.
- » Distribution de *Parlons agrément*, une infolettre mensuelle qui renseigne les parties prenantes sur le Programme d'amélioration de l'agrément (PAA), les réunions du Bureau d'agrément, l'issue des réunions, les consultations et d'autres questions touchant l'agrément.
- » Création d'un cadre et d'une méthodologie pour mettre au point des activités de formation pour les personnes participant au processus d'agrément. Cette méthodologie a été appliquée pendant tout l'été 2021, alors que le BCAPG préparait près de 100 bénévoles et représentants du programme à des visites d'agrément virtuelles. La formation sera essentielle à la mise en œuvre de Tandem à des fins d'agrément.
- » Peaufinage du processus d'amélioration continue pour recueillir et analyser les suggestions d'amélioration aux rapports d'agrément ainsi qu'à l'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, puis classer ces suggestions en ordre de priorité avant d'y donner suite.

Les méthodes et outils de communication, de formation et d'amélioration continue ont tous été mis en œuvre par le personnel d'Ingénieurs Canada. L'évaluation et l'amélioration continues de ces domaines se poursuivront au-delà du plan stratégique et seront appliquées à des initiatives ultérieures, notamment à la mise en œuvre de Tandem pour l'agrément.

Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément

Le programme sur la responsabilité en matière d'agrément n'est que l'un des processus d'amélioration continue liés à l'agrément. Dans le plan stratégique 2019-2021, ce programme, qui a pour objet de mesurer l'efficacité, la fiabilité, la transparence et l'efficacité du système d'agrément, a été désigné comme une priorité stratégique.

Dans le cadre de sa Stratégie d'évaluation de la responsabilité en matière d'agrément, le BCAPG a publié son premier Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément en 2021. Ce rapport se fonde notamment sur les commentaires recueillis auprès des organismes de réglementation, des visiteurs généraux, des visiteurs de programme, des présidents et

vice-présidents d'équipes de visiteurs, du personnel d'Ingénieurs Canada, ainsi que des doyens, des responsables désignés ou des responsables de programmes qui ont reçu des décisions du BCAPG en 2020 ou fait l'objet de visites au cours du cycle 2020-2021, et des leaders étudiants des établissements d'enseignement supérieur (ESS) qui ont reçu des visites en 2020-2021. Dans son rapport, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément fait plusieurs recommandations au BCAPG, au Comité des politiques et des procédures et au secrétariat du BCAPG concernant les besoins de communication et de formation, les messages destinés aux parties prenantes du système d'agrément pour clarifier les intentions et les objectifs, ainsi que le flux de travail et la planification des produits et processus du BCAPG. Le Comité des politiques et des procédures du BCAPG et le secrétariat du BCAPG ont évalué les recommandations et en ont intégré certaines dans leur plan de travail de 2022.



La collecte de données pour le deuxième cycle de mesure est en cours et le prochain Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément sera publié au courant de l'automne 2022.

Priorité stratégique 3 : Recrutement, maintien-et développement professionnel des femmes au sein de la profession d'ingénieur au Canada

La démarche visant à accroître la représentation des femmes en génie en vertu de la troisième priorité stratégique (PS3) a continué de progresser. Ingénieurs Canada a approfondi son analyse et sa compréhension de l'égalité entre les genres dans la profession, et a poursuivi sa collaboration avec les organismes de réglementation et d'autres intervenants du domaine du génie pour mener à bien l'initiative 30 en 30 - qui représente un engagement à faire passer le pourcentage de femmes nouvellement titulaire d'un permis d'exercice à 30 % en 2030.

Depuis 2014, en collaboration avec les organismes de réglementation, Ingénieurs Canada effectue un suivi du nombre d'ingénieurs nouvellement titulaires s'identifiant comme des femmes, dans le cadre de l'initiative 30 en 30. Les données fournies par les organismes de

réglementation dans le Rapport de 2021 sur les effectifs de la profession, qui couvre l'année civile 2020, indiquent que la représentation des membres s'identifiant comme des femmes a augmenté pour passer de 13,9 % à 14,2 % en 2020. Bien que, parmi les ingénieurs stagiaires, le nombre de femmes ait diminué en 2020, la proportion globale a légèrement augmenté pour passer de 21,2 % en 2019 à 21,6 % en 2020. Dans l'ensemble, les ingénieures représentaient 20,6 % des ingénieurs nouvellement titulaires.



Analyse comparative axée sur le genre plus (ACG+)

En 2021, l'initiative 30 en 30 a connu de nombreux débuts, notamment la publication d'une analyse comparative, axée sur le genre (ACG+), des programmes nationaux d'aide à l'obtention du permis d'exercice du génie et de sensibilisation des employeurs. Ingénieurs Canada a retenu les services d'un consultant chargé d'appliquer la perspective de l'ACS+ du gouvernement fédéral pour analyser les programmes nationaux d'aide à l'obtention du permis d'exercice et de sensibilisation des employeurs offerts par les 12 organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie. Cette grille d'analyse est celle que le gouvernement utilise pour évaluer les inégalités systémiques de ses programmes et initiatives. Le rapport fait état d'un certain nombre de défis auxquels les groupes sous-représentés peuvent être confrontés pendant leur cheminement vers l'obtention d'un permis d'exercice, qu'il s'agisse d'un étudiant de premier cycle en génie, d'un ingénieur stagiaire ou d'un ingénieur venant d'obtenir un permis. Il présente aussi les défis que doivent relever certains groupes démographiques, notamment les femmes, les Autochtones et les ingénieurs formés à l'étranger. Le rapport a recueilli les points de vue des organismes de réglementation sur l'objectif « 30 en 30 » et sur la capacité d'atteindre 30 % de nouvelles ingénieures d'ici 2030. En outre, le rapport contient trois recommandations qui s'adressent à Ingénieurs Canada dans le contexte de ses efforts en vue d'atteindre une plus grande parité, diversité et inclusion au sein de la profession. Les pratiques exemplaires des organismes de réglementation ont été recueillies et communiquées dans le cadre de l'élaboration et de la publication du rapport d'ACG+ des pratiques exemplaires relatives aux ingénieurs stagiaires, aux programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et aux programmes de sensibilisation des employeurs. En plus de la publication de ce rapport, le chef de la direction et le personnel d'Ingénieurs Canada ont rencontré chaque organisme de réglementation afin d'examiner les conclusions du rapport et de discuter des défis propres à chaque province ou territoire. Les organismes de réglementation ont reçu une carte de pointage 30 en 30 dont ils peuvent se servir à titre facultatif pour effectuer un suivi d'autres mesures sexospécifiques.

Conférence 30 en 30

En 2021, Ingénieurs Canada a organisé la toute première Conférence 30 en 30, qui réunit virtuellement, sur plusieurs jours, les championnes et champions 30 en 30, des leaders du génie et des ingénieurs. La conférence a constitué une occasion de s'engager activement avec les parties prenantes et de faire connaître les activités et les recherches axées sur la lutte contre la culture d'exclusion des femmes et des groupes sous-représentés (Noirs, Autochtones, personnes de couleur, LGBTQ2+, personnes handicapées). La Conférence virtuelle était composée de quatre séances. La dernière coïncidait avec la Journée internationale des femmes en génie (INWED).

Formation des parties prenantes

Ingénieurs Canada a procédé au déploiement de la formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention du conseil et des chefs de direction, en collaboration avec Catalyst, un organisme mondial à but non lucratif qui offre des solutions, des travaux de recherche et des formations pour améliorer l'équité et l'intégration des femmes en milieu de travail.

Dans le cadre de la PS3, Ingénieurs Canada a produit du contenu et engagé un consultant pour créer un module de formation en ligne sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Le cours a été élaboré avec l'aide du Groupe de travail sur la formation en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, composé de représentants du réseau des champions de 30 en 30, y compris des organismes de réglementation du génie, de la National Society of Black Engineers (sections canadiennes), des chaires pour les femmes en génie du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et d'EngiQueers Canada. Le tout a été réalisé en partenariat avec Engineers and Geoscientists British Columbia et Géoscientifiques Canada.

Ce cours est une formation de base sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) qui a pour but d'aider les participants à développer les comportements inclusifs et l'intelligence émotionnelle. Il vise à donner à tous les professionnels les moyens de contribuer pleinement, sans obstacles ni discrimination. Cela comprend les personnes qui font partie d'un ou de plusieurs groupes méritant l'équité, qui ont été constamment et systématiquement marginalisés dans la société canadienne, notamment tous les genres, les personnes LGBTQ2S+, les Autochtones, les Noirs, les personnes de couleur et les personnes handicapées. Grâce à ce cours, les ingénieurs acquerront des connaissances et des compétences pour développer leur intelligence culturelle et émotionnelle et d'autres comportements inclusifs.

Engineers and Geoscientists British Columbia a offert d'héberger le cours dans son système de gestion de l'apprentissage (SGA), qui devrait être lancé au TR1 de 2022 et mis à la disposition des ingénieurs de partout au pays.

Mobilisation des parties prenantes

En plus d'animer des séances de formation pour les intervenants, Ingénieurs Canada a continué à mobiliser les parties intéressées autour des objectifs de la PS3. Il s'agit notamment de collaborer avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) pour étendre le réseau des champions et championnes 30 en 30 à tous les établissements d'enseignement supérieur (EES). À l'heure actuelle, 65 % des établissements d'enseignement supérieur, y compris l'Université Thompson Rivers (en 2021), ont nommé des champions qui se sont joints au réseau 30 en 30. L'année a également été marquée par des réunions trimestrielles des groupes de travail 30 en 30 (c'est-à-dire : Jeunes de la maternelle à la 12e année; Étudiants au niveau postsecondaire; Ingénieurs en début de carrière; Employeurs) et par le partage d'informations sur le réseau 30 en 30 et de recherches pertinentes grâce à la distribution mensuelle de l'infolettre 30 en 30.

Priorité stratégique 4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences

En collaboration avec Engineers and Geoscientists British Columbia, Ingénieurs Canada a soutenu un projet pluriannuel d'évaluation sur la base des compétences qui a donné des résultats importants en 2021. En 2021, après quatre ans d'efforts pour mettre le système en ligne et le rendre accessible à tous les organismes canadiens de réglementation du génie, les principaux livrables étaient prêts. Ceci a donné un outil pancanadien entièrement opérationnel. L'outil d'évaluation des compétences a été adopté par six organismes de réglementation, tandis que quatre autres organismes utilisent les mêmes compétences avec un outil différent.



L'évaluation sur la base des compétences est un outil en ligne permettant de consigner, d'évaluer et de valider l'expérience de travail en génie. De plus, il permet aux candidats de voir s'ils répondent aux normes de compétences établies pour faire une demande de permis d'exercice en génie ou en géosciences. La traduction de l'outil est en cours, et le lancement de la version française est prévu en avril 2022. De plus, le séminaire *Working in Canada*, un cours virtuel de plus de 50 heures mis à la disposition des candidats qui n'ont pas suffisamment d'expérience de travail au Canada, a été entièrement traduit et les candidats francophones pourront le suivre dès avril 2022.

Les principaux produits livrables étant prêts (outre le travail de traduction en cours), Ingénieurs Canada a fermé le dossier et confié toutes les opérations courantes à Engineers and Geoscientists British Columbia. Tous les développements et considérations en cours concernant l'outil seront discutés lors de la réunion régulière du Groupe national des responsables de l'admission.

Impératif opérationnel 1 : Agrément

En vertu de son mandat, Ingénieurs Canada assume bon nombre de responsabilités, l'une d'entre elles étant d'agréer les programmes d'études de premier cycle en génie. Ingénieurs Canada s'engage à s'acquitter de cette responsabilité en perfectionnant constamment le programme afin d'assurer son efficacité, ce qui a été fait en 2021.



En raison des restrictions sanitaires répétées liées à la pandémie de COVID-19, toutes les visites d'agrément ont eu lieu virtuellement, tant pendant le cycle de visites 2020-2021 (qui ne comprenait que cinq nouveaux programmes, toutes les autres visites prévues ayant été reportées d'un an) que pendant le cycle de visites 2021-2022 (qui comprenait 17 visites de 79 programmes). Pour préparer les parties prenantes à l'environnement des visites virtuelles, le BCAPG a créé un groupe de travail sur les visites virtuelles. Ce dernier a produit un document, le Guide pour l'évaluation virtuelle d'un programme de génie, faisant état des attentes dans le contexte des visites virtuelles. Nous avons également mis au point un plan de formation en animation virtuelle destiné à tous les présidents d'équipe de visiteurs, des webinaires pour les établissements d'enseignement supérieur (EES) et les membres de l'équipe de visiteurs, et des séances virtuelles libres à titre mensuel à l'intention des présidents d'équipe de visiteurs, pour qu'ils partagent chaque mois leurs expériences et leçons retenues.

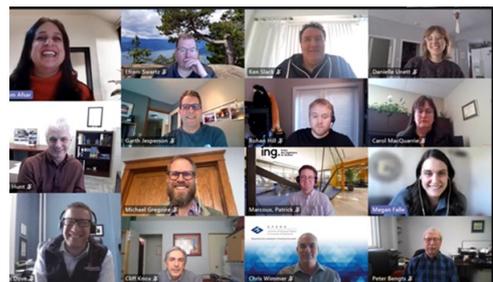
En 2021-2022, les visites ayant été virtuelles, ce fut un changement marqué par rapport à notre façon habituelle de mener les visites d'agrément. Toutes les parties prenantes – les 129 bénévoles, les 17 établissements d'enseignement supérieur visés et le personnel d'Ingénieurs Canada – ont donc déployé d'énormes efforts pour s'adapter à la situation. Toutes les personnes concernées ont fait preuve de dévouement et ont collaboré, innové et résolu ensemble des problèmes pour faire face à la pandémie, ce qui marque un tournant important dans l'histoire de notre système d'agrément. La planification du cycle de visites 2022-2023 est en cours. En tout, 25 établissements accueilleront en personne des équipes de visiteurs partout au pays. Des plans d'urgence seront mis en place au cas où il faudrait modifier la modalité des visites en raison de nouvelles directives sanitaires. Dans ce cas, nous serons prêts à travailler en mode virtuel.

Outre son travail opérationnel visant l'agrément de programmes d'études de premier cycle en génie, le BCAPG a réalisé des progrès majeurs sur un certain nombre de fronts :

- » Révision de la définition de la conception en ingénierie et de l'énoncé d'interprétation connexe en vue d'appliquer les normes d'agrément avec plus de cohérence. Dans le cadre de cet exercice, on a consulté des intervenants externes en 2020. En octobre 2021, le conseil d'administration d'Ingénieurs Canada a approuvé la définition, ainsi que son application aux normes d'agrément. La version modifiée de la définition entrera en vigueur dès le cycle de visites 2023-2024.
- » Modification de l'Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice afin d'offrir une plus grande souplesse dans le programme d'études et de s'assurer que l'Énoncé d'interprétation reflète les pratiques pédagogiques modernes lors du calcul des unités d'agrément. Cet exercice a été mené avec le Comité de liaison des doyens (CLD) de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) et éclairé par les commentaires recueillis lors de la consultation de 2020. La version révisée de l'Énoncé d'interprétation a été approuvée par le BCAPG en juin 2021 pour être mise en œuvre pendant le cycle de visites 2022-2023.
- » Consultation au sujet du rapport du Groupe de travail sur la documentation requise pour les visites, qui propose de modifier les documents qui doivent être soumis aux équipes de visiteurs par les responsables des programmes évalués aux fins de l'agrément. Cet exercice a permis de définir un ensemble cohérent de documents requis dans le cadre des visites du BCAPG. Pour ce faire, on s'est appuyé sur des pratiques exemplaires en matière de vérification, mais on a aussi tenu compte des besoins des équipes de visiteurs du BCAPG et des préoccupations des EES relativement aux ressources. Conformément à la volonté des organismes de réglementation, la nécessité de ne pas compromettre la rigueur du système d'agrément a été au centre de cet exercice. Le BCAPG a approuvé la version révisée des exigences lors de sa réunion de septembre 2021. Cette version devrait entrer en vigueur lors du cycle de visites 2023-2024.
- » La pandémie a obligé le Bureau d'agrément à se pencher sur l'utilité de l'unité d'agrément (UA) comme mesure du contenu des programmes d'études. L'unité d'agrément est fondée sur le *temps de contact* entre l'étudiant et les membres du corps professoral. La pandémie a transformé les méthodes de prestation de la formation et, par conséquent, le concept de *temps de contact* est difficile à maintenir et l'unité d'agrément (UA) n'est peut-être pas le meilleur outil de mesure des intrants. Le Comité des politiques et des procédures a commencé à examiner la question en 2021 et les travaux se poursuivront en 2022.

Impératif opérationnel 2 : Relations avec les organismes de réglementation

L'une des grandes priorités d'Ingénieurs Canada est d'entretenir des relations saines et solides avec les organismes de réglementation, mais aussi de faciliter la création de liens efficaces entre les organismes de réglementation. Ingénieurs Canada collabore avec des intervenants à l'échelle nationale, ce qui est l'un des éléments fondamentaux de son travail. Cela suppose des échanges d'informations et d'idées et la participation active des organismes de réglementation à divers programmes et projets. Pour poursuivre dans ce sens, nous avons aménagé des espaces et créé des occasions pour que les organismes de réglementation puissent établir des relations de travail, collaborer et partager des ressources.



Pour faciliter les discussions sur les différents domaines d'intérêt d'Ingénieurs Canada, nous encourageons les représentants des organismes de réglementation à participer à divers groupes et organisons des réunions. En 2021, les organismes de réglementation sont restés actifs et ont participé toute l'année aux groupes de responsables de l'admission, de responsables de la discipline et de l'application de la loi, de responsables de l'exercice, ainsi qu'au Groupe des chefs de direction et au Groupe des présidents. Ils ont également participé à de petits groupes de travail pour soutenir l'élaboration des projets d'évaluation sur la base des compétences, de la Base de données sur les établissements et les diplômés étrangers et de la base de données nationale sur les effectifs. De plus, les organismes de réglementation ont participé au groupe de travail chargé de la sensibilisation à la carrière d'ingénieur auprès des jeunes de la maternelle à 12e année/fin secondaire, ainsi qu'au groupe de travail responsable de la sensibilisation auprès des étudiants du postsecondaire et des ingénieurs en début de carrière. Par l'entremise de ces groupes de travail, les organismes de réglementation ont coordonné leurs efforts de sensibilisation et d'engagement auprès de publics cibles communs. Ils ont également collaboré à l'élaboration de ressources éducatives. Enfin, Ingénieurs Canada a également organisé la présentation annuelle des organismes de réglementation lors de l'assemblée générale annuelle. Cette séance donne l'occasion à chaque président de souligner les réalisations, les défis et les leçons apprises par son organisme de réglementation au cours de la dernière année.

Impératif opérationnel 3 : Services et outils

Bureau canadien des conditions d'admission en génie

Par l'entremise du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG), Ingénieurs Canada crée et tient à jour des ressources qui répondent aux besoins des organismes de réglementation et des ingénieurs en exercice. Il s'agit notamment de guides pour les organismes de réglementation et le public, de documents d'Ingénieurs Canada et de programmes d'examens. Ces ressources permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.



Comme par les années passées, 2021 a été marquée par l'examen, la révision et la création de diverses ressources par le BCCAG. Au nombre de ces dernières, signalons les suivantes :

- » Les programmes d'examens de génie logiciel et de génie informatique ont été approuvés.
- » On a préparé les programmes d'examens de génie aéronautique et aérospatial et de génie métallurgique/des matériaux afin de les soumettre à l'attention du BCCAG en janvier 2022.
- » Les programmes d'examens de génie agricole/des bioressources et sur les études complémentaires sont en cours de révision.
- » Les travaux portant sur les nouveaux guides sur la diversité et l'inclusion, et la consultation et la mobilisation des Autochtones, l'étude de faisabilité, et la révision du document sur le génie logiciel ont tous progressé de manière significative.

Base de données nationale sur les effectifs

L'élaboration de la nouvelle Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) est en cours. En 2021, nous avons fini de peaufiner les exigences du système, de concert avec les organismes de réglementation. En 2021, le système a fait l'objet d'une évaluation de l'impact sur les renseignements personnels et de tests de pénétration; il a passé les deux épreuves avec des mises à jour minimales. En raison de retards survenus lors des négociations contractuelles, le développement de la BDNE devrait s'achever en avril 2022, et le lancement complet de l'outil devrait se faire d'ici juin 2022. Une fois terminé, le système renouvelé améliorera la fonctionnalité de la base de données, renforcera la sécurité des données et améliorera la qualité des informations qu'il contient. La base de données est l'un des outils utilisés par les organismes de réglementation pour faciliter la mobilité au Canada.

Impératif opérationnel 4 : Programmes nationaux

Ingénieurs Canada offre un certain nombre de programmes qui visent à procurer des avantages aux organismes de réglementation du génie et aux ingénieurs. Ceci est réalisé en vertu d'initiatives et de partenariats commandités, également appelés *programmes d'affinité*.

Au début de 2021, nous avons lancé dans les réseaux sociaux une troisième campagne de sensibilisation au Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP). Le programme a connu un grand succès, compte tenu de l'augmentation du trafic vers les pages du SPLIP du site Web d'Ingénieurs Canada. On s'est appuyé sur des enseignements pour incorporer Facebook et LinkedIn au déploiement de la campagne d'automne.



Hub International, en collaboration avec Ingénieurs Canada, a réalisé un exercice de marché pour le SPLIP. Cet exercice s'est traduit par des améliorations de la couverture et une réduction de tarif garantie pour une période de trois ans (du 31 mars 2021 au 31 mars 2024) avec AXA XL.

Geoscientists Nova Scotia s'est joint au programme d'assurance habitation et automobile parrainé par Ingénieurs Canada. Professional Geoscientists Ontario s'est joint au programme d'assurance habitation et automobile parrainé par Ingénieurs Canada. Les clients de ce programme de TD assurance bénéficieront aussi d'une augmentation du nombre de Centres auto TD Assurance, maintenant porté à 22 dans l'ensemble du pays. Ces centres sont les seuls centres à guichet unique au Canada dans lesquels les clients peuvent parler à un conseiller en réclamations, faire réparer leur véhicule et obtenir une voiture de location.

Avec le soutien de TD Assurance, Ingénieurs Canada a lancé la série #RegardsSurLeGénie dans son bulletin *Parlons génie*. Cette série occasionnelle explore le côté humain du génie en présentant des récits et des tranches de vie d'ingénieurs. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie intégrée visant à promouvoir notre partenariat et les programmes d'assurance habitation et automobile de TD. La série a recueilli près de cinq millions d'impressions sur les médias sociaux, tandis que la promotion connexe des programmes d'assurance habitation et automobile de TD Assurance a reçu plus de cinq millions d'impressions dans la foulée de la campagne.

En collaboration avec Manuvie, Ingénieurs Canada a obtenu une prime de fidélité pour les clients inscrits au programme d'assurance-vie temporaire parrainé par Ingénieurs Canada. Cette prime prend la forme de remboursements de primes, qui sont appliqués sous forme de crédit et qui entraînent une réduction des primes pendant un an. En collaboration avec Manuvie, Ingénieurs Canada continue de donner accès à une application de soins de santé en ligne (Akira, par Telus Health) aux assurés des programmes de santé et de soins dentaires. Les services comprennent l'aiguillage vers des spécialistes, la demande de tests de laboratoire, le diagnostic de problèmes de santé et les ordonnances. On maintient ce service pour aider les membres assurés pendant la pandémie.

Ingénieurs Canada a signé un accord de trois ans avec le groupe Avis Budget pour son programme de location de voitures, renégocié sans augmentation des tarifs.

Enfin, après avoir consulté Aon, notre conseiller en avantages sociaux, et après avoir discuté avec les organismes de réglementation participant au programme national d'avantages sociaux collectifs, Ingénieurs Canada a demandé à Manuvie de réduire le taux des prestations de soins de santé et de soins dentaires, et de continuer à offrir les soins de santé en ligne (Akira par Telus Health). Cela a été possible grâce à des fonds provenant du compte de dépôt sans restriction du programme.

Impératif opérationnel 5 : Défense des intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Ingénieurs Canada fournit des opinions fondées sur des données probantes en ce qui concerne des questions de politiques publiques qui touchent les organismes de réglementation du génie et la profession, et exerce une influence sur les politiques et les prises de décisions gouvernementales sur des questions qui intéressent la profession. Le travail d'Ingénieurs Canada en matière d'affaires publiques et de relations gouvernementales permet de s'assurer que les ingénieurs participent à la création des politiques publiques et que leur expertise éclaire la rédaction et la révision des politiques publiques.



Énoncés de principe nationaux

Ingénieurs Canada a recours à des énoncés de principe nationaux pour souligner les priorités de la profession d'ingénieur en matière de politiques publiques dans ses discussions avec le gouvernement. Ces énoncés constituent des opinions fondées sur des données probantes à propos de questions de politiques publiques qui touchent la profession d'ingénieur.

En 2021, l'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales a mis à jour tous les énoncés de principe afin de tenir compte des informations les plus récentes. Trois nouveaux énoncés de principe ont également été élaborés, puis approuvés par le conseil d'Ingénieurs Canada :

- » Le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada
- » Développer la connectivité à large bande haute vitesse au Canada grâce à une infrastructure numérique durable
- » Exercice professionnel dans le domaine de la biotechnologie

En outre, nous avons mis à jour cinq énoncés de principe nationaux sur les questions suivantes :

- » La recherche, le développement et l'innovation
- » L'immigration et la reconnaissance des titres de compétences étrangers
- » Les qualifications requises pour témoigner à titre d'expert devant des conseils de réglementation ou des comités d'examen fédéraux
- » La personne qualifiée vs l'ingénieur titulaire d'un permis
- » L'éducation en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM)

Énoncés d'enjeux

Les énoncés d'enjeux visent à répondre rapidement aux mesures prises par le gouvernement ou aux questions émergentes qui touchent les organismes de réglementation ou la profession d'ingénieur. En 2021, l'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales a rédigé deux énoncés d'enjeux pour répondre à des questions qui avaient un effet sur la profession d'ingénieurs, à savoir :

- » Le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada après la COVID-19
- » La qualité de l'air et la gestion des bâtiments : Réduire la transmission par voie aérienne du virus de la COVID-19

Mémoires à l'intention du gouvernement

L'équipe des relations gouvernementales d'Ingénieurs Canada défend activement les intérêts des organismes de réglementation du génie et de la profession d'ingénieur auprès du gouvernement fédéral; ce travail de représentation porte sur un éventail de questions qui touchent la profession d'ingénieur et sa réglementation. En 2021, Ingénieurs Canada a eu plusieurs occasions de se prononcer et de présenter des mémoires au gouvernement fédéral, notamment les suivants :

- » Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes sur l'examen du programme d'assurance-emploi (AE)
- » Faits saillants et analyse du budget fédéral de 2021
- » Mémoire pour les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2022 - Présenté par Ingénieurs Canada
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada sur document de travail Transition équitable axé sur l'humain de Ressources naturelles Canada
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada présentés à Environnement et Changement climatique Canada concernant trois projets de forage exploratoire au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada sur un éventuel accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Indonésie
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada à Affaires mondiales Canada au sujet des négociations sur l'accord de libre-échange avec le Royaume-Uni et son éventuelle adhésion à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada présentés à Ressources naturelles Canada sur le document de travail intitulé L'approche du Canada en matière de réglementation sur l'énergie extracôtière renouvelable
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada sur l'Évaluation nationale des infrastructures du Canada : « Bâtir le Canada que nous voulons avoir en 2050 »

Ingénieurs Canada a également tenu de nombreuses réunions avec des élus et de hauts fonctionnaires pour discuter des questions relatives aux organismes de réglementation du génie et à la profession d'ingénieur.

Impératif opérationnel 6 : Suivi, recherches et conseils

L'un des principaux objectifs qu'Ingénieurs Canada doit réaliser pour le compte des organismes de réglementation du génie est de cerner proactivement, d'étudier et d'expliquer les tendances et les changements qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la réglementation et l'avenir de la profession d'ingénieur. Une partie essentielle de ce travail consiste à communiquer en permanence les résultats de la recherche aux organismes de réglementation, afin de soutenir leurs propres processus de prise de décision et d'établissement des orientations.

À cette fin, en 2021, nous avons publié de nombreux articles, par exemple sur les sujets suivants : la production de rapports sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le milieu du génie, les examens menant à l'obtention du permis pendant la COVID-19, le rôle des bénévoles et les professions autoréglementées, le génie et les objectifs de développement durable des Nations Unies, les mégadonnées et la réglementation, la reconnaissance des titres de compétences étrangers, le rôle des organismes de réglementation en matière d'équité, de diversité et d'inclusion et les modifications aux cadres réglementaires et la surveillance de ces cadres.

Nous avons également publié des articles sur la réglementation des entités et le statut de membre non actif – deux sujets que les organismes de réglementation nous avaient demandé d'examiner afin de soutenir leurs propres transitions, améliorations et prises de décision dans ces domaines.

Enfin, en 2021, nous avons également publié un document sur les systèmes autonomes, un nouveau domaine d'exercice du génie. Ce document décrit la pratique de l'ingénierie en ce qui a trait aux systèmes autonomes et fournit aux organismes de réglementation des informations et des conseils pour cerner l'ingénierie des systèmes autonomes et des moyens d'envisager la manière de la réglementer efficacement avec les outils et les ressources en place.



Impératif opérationnel 7 : Mobilité internationale

En tant qu'entité nationale représentant les organismes de réglementation du génie, Ingénieurs Canada est bien placé pour définir les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens, car cela a des impacts sur tous les organismes de réglementation. En recommandant aux organismes de réglementation des mesures permettant de gérer ces impacts et d'y réagir, Ingénieurs Canada peut contribuer à éclairer les décisions réglementaires de chaque zone de compétence.



Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers

Ingénieurs Canada a lancé un outil amélioré pour aider les organismes de réglementation du génie à évaluer les titres universitaires des personnes formées à l'étranger. La Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE) fournit des renseignements à jour sur les programmes de génie de plus de 140 pays du monde entier. Elle comprend des renseignements généraux sur le système d'éducation d'un pays, la légitimité d'établissements et de diplômes particuliers, et indique si un diplôme respecte ou non les exigences en matière de formation universitaire pour l'obtention d'un permis d'exercice dans ce pays. La BDEDE a été lancée en 2009, mise à niveau en 2014, puis une autre fois en 2021. Lors de la mise à niveau de cette année, la BDEDE a été élargie pour comprendre un plus grand nombre de renseignements sur les établissements d'enseignement et les diplômes, y compris sur les systèmes d'assurance qualité et le lien entre l'éducation et le système d'octroi de permis et d'inscription dans chaque pays, le cas échéant.

Ingénieurs-ici.ca

Se familiariser avec le processus d'obtention d'un permis d'exercice du génie au Canada peut s'avérer difficile, surtout pour ceux et celles qui cherchent des renseignements depuis l'étranger. Pour répondre à ce besoin, Ingénieurs Canada a créé la page Web Ingénieurs-ici.ca en 2019. Pour faciliter la tâche du public international de ce site Web, en 2021, nous avons publié des renseignements sur le permis d'exercice en plusieurs langues. Ces pages fournissent des renseignements de base sur le processus d'obtention du permis d'exercice en 11 langues : arabe, bengali, chinois (traditionnel), chinois (simplifié), anglais, farsi, français, hindi, espagnol, tagalog et urdu.

International Engineering Alliance

Ingénieurs Canada a participé aux réunions virtuelles de l'International Engineering Alliance (IEA). Les réunions comprenaient l'examen de nouveaux candidats devant faire partie des ententes et accords, ainsi que l'examen des signataires et des membres actuels. Notre groupe consultatif sur la mobilité internationale, comprenant un groupe d'organismes de réglementation, a participé à ces réunions pour la première fois. Il s'agissait d'une première étape dans l'évaluation des processus de l'IEA et la formulation de recommandations à l'intention de tous les organismes de réglementation au sujet de l'utilisation des accords et ententes de l'IEA ainsi que de notre niveau d'engagement ou de leadership au sein de l'IEA.

Évaluations des ententes IPEA et APEC

Lors d'une réunion spéciale de l'International Engineering Alliance, en janvier 2021, le rapport que nous avons déposé en réponse aux préoccupations de l'équipe d'examen de l'IEA concernant notre répertoire de la mobilité internationale a été accepté comme preuve démontrant une équivalence substantielle avec la norme de compétence internationale. Résultat : nous demeurons membres de l'Asia Pacific Economic Cooperation (APEC) Engineers Agreement et de l'International Professional Engineers Agreement (IPEA) pendant encore six ans à compter de la date de l'examen initial.

Accord de Washington

Dans le cadre de nos obligations permanentes à titre de signataire de l'Accord de Washington, nous avons reçu une visite d'inspection en novembre. Pour conserver leur statut, les signataires de l'Accord de Washington sont soumis à une inspection au moins tous les six ans. L'inspection vise à vérifier que notre système d'agrément est essentiellement semblable à celui des autres signataires de l'Accord de Washington. Dans le cadre de ce processus, nous avons rédigé un rapport d'auto-évaluation et accueilli une équipe d'inspection internationale composée de représentants du Royaume-Uni, de la Turquie et du Japon, qui ont observé les visites d'agrément virtuelles du BCAPG dans deux établissements en novembre. L'équipe d'inspection observera la réunion de décision du Bureau d'agrément qui aura lieu en juin 2022. Comme ce fut le cas pour le système d'agrément d'Ingénieurs Canada, l'inspection prévue dans le cadre de l'Accord de Washington s'est finalement déroulée en mode virtuel à cause des restrictions de voyage liées à la pandémie – ce qui était une première dans le contexte des inspections en vertu de l'Accord de Washington. De plus, l'un des deux établissements visés par la visite d'agrément était un établissement francophone. Il a donc fallu organiser une interprétation simultanée virtuelle pour l'équipe d'inspecteurs, ces derniers ne comprenant pas le français. Nous remercions les établissements qui ont autorisé l'équipe d'inspecteurs à observer la visite d'agrément. Nous remercions également les équipes de visiteurs du BCAPG qui ont accueilli et intégré à leur équipe celle des inspecteurs. Enfin, nous remercions les membres de l'équipe d'inspection, qui ont fait preuve d'une grande flexibilité et ont généreusement collaboré à la planification et à l'exécution de ces visites marquantes.

En 2022, l'équipe d'inspection présentera aux autres signataires de l'Accord de Washington ses conclusions et ses recommandations au sujet de notre statut de signataire.

Impératif opérationnel 8 : Promotion et rayonnement

Programme d'écusson pour les Guides

Créé par Ingénieurs Canada en collaboration avec les Guides du Canada, l'écusson d'ingénierie est remis aux Guides qui mènent à bien des activités liées au génie sous la supervision d'un membre de la communauté du génie, d'un.e ingénieur.e stagiaire ou d'un.e diplômé.e ou étudiant.e en génie. En 2021, 3 010 écussons ont été distribués aux Guides du Canada. En raison du succès soutenu du programme et après consultation du groupe de travail d'Ingénieurs Canada sur la sensibilisation aux carrières auprès des jeunes de la maternelle à la 12e année, nous avons décidé d'étendre ce programme à Scouts du Canada. Les travaux visant à étendre le programme aux scouts débiteront en 2022.



Programme Future City

En 2021, Ingénieurs Canada a lancé l'Expérience de Future City, une version abrégée du concours Future City destinée aux enseignants et aux élèves qui ne connaissent pas encore Future City. L'Expérience Future City a été conçue pour initier les élèves au génie d'une manière aussi amusante et intéressante que le fait le concours Future City, mais sans l'engagement associé au concours. Les participants peuvent également compter sur l'encadrement d'ingénieurs. La nouvelle version était entièrement virtuelle et pouvait être adaptée à des modèles d'apprentissage en classe ou en ligne. Comme pour le concours Future City, les élèves de 6e, 7e et 8e années devaient s'appuyer sur le processus de conception technique pour imaginer ce que pourrait être une ville dans 100 ans, effectuer les recherches connexes et concevoir et construire cette ville. En vertu du thème de Future City 2021, « Vivre sur la Lune », les élèves devaient concevoir une ville lunaire futuriste.

Mois national du génie

Une fois de plus, en 2021, le Mois national du génie (MNG), la plus grande célébration annuelle du génie au Canada, a été lancé virtuellement. Cette célébration d'un mois a mis en lumière un thème différent chaque semaine. Les étudiants en génie, les professionnels, les entreprises et les associations ont été invités à utiliser les médias sociaux (#MNG2021) et à afficher leur fierté envers la profession d'ingénieur et à témoigner de travaux liés au thème de la semaine. En tout, 6 710 personnes ont participé aux activités organisées à l'échelle nationale dans le cadre de cet événement. La campagne dans les médias sociaux a connu des résultats similaires, atteignant plus de 2 765 130 utilisateurs, ce qui représente une augmentation de 18 % par rapport aux années précédentes.

Prix d'Ingénieurs Canada

Les Prix d'Ingénieurs Canada ont pour objet de reconnaître et de célébrer les réalisations d'ingénieurs et d'étudiants en génie qui font avancer la profession d'ingénieur et qui améliorent la qualité de vie de la population canadienne et du monde entier. Pour remplacer le gala annuel de remise des prix, qui n'a pu avoir lieu en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, Ingénieurs Canada a lancé une campagne dans les médias sociaux (Twitter, Facebook et LinkedIn) pour mettre en valeur le travail des lauréats. Les lauréats et lauréates de 2021 sont :

- » Samuel Pierre, PhD, FCAE, ing. – Médaille d'or
- » Leslie Russell, PhD, FEC, P.Eng. – Distinction pour services méritoires – Service professionnel
- » Claire Kennedy, FRCGS, P.Eng. – Distinction pour services méritoires – Service communautaire
- » William Cluett, PhD, P.Eng. – Médaille de distinction pour la formation en génie
- » Catherine Mavriplis, PhD, FCAE, P.Eng. – Prix pour le soutien accordé aux femmes en génie
- » Matthew Tutty – Médaille d'or des étudiant.e.s en génie

Renseignez-vous sur les lauréats de 2021.

Bourses d'études d'Ingénieurs Canada

La mise en œuvre des recommandations approuvées à la suite de l'évaluation des programmes de bourses d'études est terminée, notamment le lancement d'une bourse de leadership pour les étudiants de premier cycle en génie. Comme les lauréats des prix, les boursiers ont été célébrés par le biais d'une série de campagnes promotionnelles et d'une série de messages sur les plates-formes de médias sociaux d'Ingénieurs Canada. Les lauréats et lauréates des bourses de 2021 sont :

Bourses d'études Ingénieurs Canada–TD Assurance Meloche Monnex (7 500 \$)

- » Danielle Maitland, MASC, MSc, P.Eng.
- » Jeffrey Underhill, FEC, P.Eng.
- » Keenan Ngo, P.Eng.

Bourses d'études Ingénieurs Canada–Financière Manuvie (12 500 \$)

- » Colin Dreger, M.Eng., P.Eng.
- » Sheida Stephens, P.Eng.
- » Tia Shapka-Fels, P.Eng.

Bourse de leadership d'Ingénieurs Canada (4 000 \$)

- » Coralie Tcheune
- » Dalena Vo
- » Daniel Wood
- » Kimberly Watada
- » Masooma Tahir
- » Sydney Wheatley
- » Yazan Zamel
- » Yudi Yang

Renseignez-vous sur nos boursiers de 2021.

Fellows d'Ingénieurs Canada**Professional Engineers of Ontario**

Rod Young, P.Eng.
Ken Slack, P.Eng.

Engineers Nova Scotia

Crysta Cumming, P.Eng.
Christian Boudreau, P.Eng.
Dennis Fowler, P.Eng.
Peter Murray, P.Eng.
Rob Jamieson, P.Eng.

Association of Professional Engineers and Geoscientists

Sebastian P. Walrond, P.Eng.
Robert Cochran, P.Eng.
Catherine Griffith, P.Eng.
Jessica Theriault, P.Eng.
Ondiveerapan Thirunavukkarasu, P.Eng.
E. Kwei Quaye, P.Eng.

Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ)

Samuel Pierre, ing.
Nicolas Turgeon, ing.

Engineers and Geoscientists BC

Dr. Rehan Sadiq
Ghassem Zarbi, P.Eng.
George Allan Barclay, P.Eng.
Vernon Lawrence Buchholz, P.Eng. (retraité)
Anthony Michael Horlor, P.Eng.
Robert Verne Hadden, P.Eng.
Maria Ewelina Holuszko, P.Eng.
Darryl John Hansen, P.Eng.

Derek Ken Sakamoto, P.Eng.
Thomas Fitzgerald Luc Whalen, P.Eng.
Weiguo Zhan, P.Eng. (non-actif)
Bernard Edmond Laval, P.Eng.
Gerald Charles O'Hara, P.Eng. (retraité)
Scott William Campbell, P.Eng.
Mark Tamer Alev, P.Eng.
Shi Ping Wu, P.Eng.
Gholam-Hossein Yavari, P.Eng.
Kemal Ozgur, P.Eng.
Wing-Wo Henry Wong, P.Eng.
Piotr Pawel Mazur, P.Eng.
Shamsul Alam Chowdhury, P.Eng.
Tomas Mojica, P.Eng.
Gregory Howard Martin Hatton, P.Eng.
Amr M. Fathalla, P.Eng.
Dieter Diedericks, P.Eng.
Thomas Camillo Stubens, P.Eng.
Scott Alexander Loptson, P.Eng.
Charles Joseph Michael Harrison, P.Eng.
Pulak Mukerjee, P.Eng. (retraité)
Jose M. Torrecampo III, P.Eng.
Jian Guo Chen, P.Eng.
Saqib Ahmed Khan, P.Eng.
Marius Mihai Ciornei, P.Eng.
Mohammadreza Jarollahi, P.Eng.
Xiaoqi Fang, P.Eng.
Lee David Rowley, P.Eng.
Reto Nicolao Corfu, P.Eng.
Denver Maharaj, P.Eng.
Jarrod Reed Koster, P.Eng.

Engineers and Geoscientists Manitoba

Nicholas Douville, P.Eng.
Hanns Till Freihammer, P.Eng.
Brian McIntosh, P.Eng.
Jeffrey Rempel, P.Eng.
James Watling, P.Eng.
Neil Klassen (n'est pas ingénieur – recipient FEC (Hon)

Engineers PEI

Wendy Weeks, P.Eng.

Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA)

Samer Adeeb, P.Eng.
Margaret Allen, P.Eng., P.GEO.
George Anderson, P.Eng.
Johnathan Assels, P.Eng.
John Doucette, P.Eng.
Sandeep Gupta, P.Eng.
Ralph Hildenbrant, P.Eng.
Tom Johnston, P.Eng.
Zoltan Koles, P.Eng.
Alan Newcombe, P.Eng.
Joel Nodelman, P.Eng.
Paul Ryzuk, P.Eng.
Spencer Torrie, P.Eng.
Claudia Villeneuve, P.Eng.

Professional Engineers Ontario

Mir Haris Ahmadzai, P.Eng.
Tarun Biju, P.Eng.
Shiva Bissoon, P.Eng.
Darla Campbell, P.Eng.

Inna Michalowski, P.Eng.
 Dharam Pall Kajal, P.Eng.
 Raymond Wai-Ming Chin, P.Eng.
 Armando Abello, P.Eng.
 David Yat-Fai Chan, P.Eng.
 Albert Wing Kin Chow, P.Eng.
 Dale William Goudie, P.Eng.
 Fridrich Lederer, P.Eng. (non-actif)
 Garry Wayne Stevenson,
 P.Eng./P.Geo., FGC
 Kenneth Wayne Newbert, P.Eng.
 Gregory Irving Smith, P.Eng.,
 Struct.Eng.
 Mubashir Husain Siddiqui, P.Eng.
 Anthony Ka-Pong Lau, P.Eng.
 Micheal John O'Keefe, P.Eng.,
 Struct.Eng.
 Lane Ronald John Logan, P.Eng.
 Joseph Hayward Rousseau, P.Eng.

Tarek Abbas Abdel-Sattar El-Amoury,
 P.Eng., Struct.Eng.
 Stephen Karrer O'Leary, P.Eng.
 Larry Bruce Spence, P.Eng.
 Mihai G. D. Georgescu, P.Eng.
 Wesley Gregg Narciso
 Melissa May Heidema
 Joseph Fritz Fernandez
 Maya Charnell
 Sze Tak Chiu
 Ron McOuat
 Craig Daniel Work
 Neil Cumming
 Brent Burton
 Keith Alexander Recsky
 Phillip Chow

Kevin Hughes, P.Eng.
 Samer Inchasi, P.Eng.
 Christopher Tyler Ing, P.Eng.
 Andrew Lawton, P.Eng.
 Norbert Lee, P.Eng.
 Gajananda Mailvaganam, P.Eng.
 Jeffrey Neilson, P.Eng.
 Iretomiwa Olukiyesi, P.Eng.
 Stephen Quinlan, P.Eng.
 Saif Rehman, P.Eng.
 Shaileshkumar Shah, P.Eng.
 Abdul Shaikh, P.Eng.
 David Uren, P.Eng.
 David Uren, P.Eng.
 Nicholas Vlachopoulos, P.Eng.
 Lija Ward, P.Eng.
 Zachary White, P.Eng.
 William Cluett, P.Eng.
 Claire Kennedy, P.Eng.
 Catherine Mavriplis, P.Eng.

Groupe de travail national sur le rayonnement

Les groupes de travail d'Ingénieurs Canada responsables de l'engagement numérique et de la campagne visant les réseaux sociaux ont été fusionnés pour former le Groupe de travail national sur le rayonnement. Ce groupe a créé des sous-groupes de travail chargés de se concentrer sur trois principaux publics cibles : les élèves de la maternelle à la fin du secondaire, les étudiants de niveau postsecondaire, et les ingénieurs stagiaires/professionnels en début de carrière. Toutes les initiatives et activités d'engagement élaborées par l'intermédiaire de ce groupe, plus précisément la chasse aux trésors numérique (maternelle à 6e année), les défis de conception en ingénierie (6e à 8e année) et le jeu en ligne (9e à 12e année) sont accessibles dans notre site Explorelegenie.ca.

Impératif opérationnel 9 : Diversité et inclusion

La diversité et l'inclusion sont des facteurs essentiels de l'évolution de la profession d'ingénieur. Ingénieurs Canada déploie toujours des efforts pour que la profession soit axée sur la collaboration, pour stimuler l'innovation, élaborer des programmes et des ressources et guider les pratiques d'affaires afin d'établir et de maintenir l'équité, la diversité et l'inclusion en génie. Nous nous concentrons essentiellement sur l'augmentation du recrutement, du maintien en poste et du développement professionnel des femmes, ainsi que sur la réduction des obstacles auxquels se heurtent les Autochtones pour entrer et s'épanouir dans la profession d'ingénieur. En 2021, nous avons travaillé à la réconciliation par la recherche, l'analyse, la formation et la mobilisation des parties prenantes.



La réconciliation dans le milieu du génie

En partenariat avec Engineers and Geoscientists British Columbia et un panel d'ingénieurs et de géoscientifiques autochtones, Ingénieurs Canada a organisé un webinaire explorant la pratique de la reconnaissance des terres des Premières Nations et des terres traditionnelles comme moyen d'ouvrir une réunion, mais aussi comme rituel faisant partie d'un trajet plus global vers la réconciliation entre les peuples non autochtones et autochtones du Canada. En collaboration avec le Comité consultatif autochtone, Ingénieurs Canada a également mis à jour le Guide sur la reconnaissance des Premières Nations et des territoires ancestraux, qui vise à orienter nos effectifs, bénévoles, membres de la communauté et d'autres personnes au moment d'élaborer un énoncé judiciaire de reconnaissance territoriale qui sera intégré à leurs activités quotidiennes.

Afin d'effectuer des recherches et une analyse des expériences des ingénieurs autochtones et d'améliorer les rapports sur les ingénieurs et les étudiants autochtones, nous avons collaboré avec Big River Analytics pour réaliser deux rapports. Big River Analytics a réalisé une étude visant à évaluer la représentation des Autochtones au sein de la profession d'ingénieur. L'étude conclut que les peuples autochtones sont sous-représentés dans les professions liées au génie par rapport à leur proportion dans la population totale et dans la population active. Big River Analytics a également réalisé une enquête pilote sur les ingénieurs autochtones auprès de trois organismes de réglementation. Ce rapport devrait être publié au début de 2022.

Ingénieurs Canada a également établi un partenariat avec des chercheurs de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) pour mener des entrevues auprès d'étudiants et d'ingénieurs autochtones de UBC sur leurs expériences et leur perception des efforts de vérité et de réconciliation dans la formation en génie. Les résultats de cette recherche seront disponibles au début de 2022.

Afin de contribuer à la réconciliation et de s'assurer que les connaissances fondamentales sur les peuples, les histoires et les communautés autochtones restent accessibles, la formation Les 4 saisons de la réconciliation a été offerte au conseil d'administration d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'au BCAPG, au BCCAG, aux chefs de la direction et présidents des organismes de réglementation, et à Doyennes et doyens d'ingénierie Canada. Nous sommes également heureux de voir que plusieurs organismes de réglementation ont conclu des accords avec le fournisseur pour offrir une formation supplémentaire à leurs intervenants.

Tout au long de 2021, Ingénieurs Canada a continué de consulter son Comité consultatif autochtone (CCA) au sujet de la création de relations avec les organismes et ingénieurs autochtones. Le CCA a recommandé à Ingénieurs Canada de devenir membre du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA) et d'entreprendre les démarches pour obtenir la certification Relations progressistes avec les Autochtones du CCEA, auxquelles nous donnerons suite en 2022.

Impératif opérationnel 10 : Protection des marques officielles

Au nom des organismes provinciaux de réglementation de la profession d'ingénieur, Ingénieurs Canada détient et administre un portefeuille de propriété intellectuelle qui comprend des marques officielles et des marques de commerce enregistrées, notamment des marques de certifications enregistrées.



En

2021, comme par les années passées, nous avons fait une présentation devant les membres du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi, afin de leur donner un aperçu du processus de demande de marque de commerce et de la stratégie et de l'approche d'Ingénieurs Canada pour gérer ses procédures d'opposition. Nous avons par ailleurs continué à examiner et à évaluer la stratégie de protection des marques de commerce d'Ingénieurs Canada afin de nous assurer que les marques de commerce et les marques officielles sont toujours utilisées et protégées correctement.

Ingénieurs Canada est le propriétaire d'une marque officielle pour chacun des titres suivants :

- » ENGINEER
- » ENGINEERING
- » CONSULTING ENGINEER
- » PROFESSIONAL ENGINEER
- » P.ENG.
- » GÉNIE
- » INGÉNIERIE
- » INGÉNIEUR CONSEIL
- » INGÉNIEUR
- » ING.

Gouvernance

Dans le cadre du Plan stratégique 2019-2021 et selon la politique du conseil, il existe six responsabilités du conseil, qui ont toutes été assumées en 2021 avec l'aide du personnel permanent d'Ingénieurs Canada. La politique stipule que le conseil devrait :

- » Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil.
- » Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction.
- » Fournir une orientation stratégique continue et appropriée.
- » Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil.
- » S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.
- » Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil.



Pour s'acquitter de ses responsabilités, le conseil a, entre autres choses, approuvé les révisions de 40 politiques et adopté deux nouvelles politiques et une nouvelle ligne directrice. Il a réalisé le sondage sur l'efficacité de la gouvernance et mis en œuvre les recommandations et mesures qui en ont découlé. Il a également approuvé les recommandations de 2020 pour l'évaluation du chef de la direction et ses objectifs de 2021. Il a en outre retenu les services d'un consultant pour procéder à l'évaluation du rendement du chef de la direction. Il a aussi surveillé le rendement au regard du plan stratégique au moyen de rapports trimestriels intermédiaires.

États financiers

Télécharger les états financiers de 2021



Rapport annuel de rendement stratégique d'Ingénieurs Canada 2021

Introduction

In En 2018, Ingénieurs Canada s'est lancé dans une planification stratégique caractérisée par un niveau exceptionnel de collaboration à l'échelle nationale, de vastes perspectives et un souci de transparence. Cet exercice a débouché sur l'élaboration d'un plan stratégique global qui a orienté nos priorités collectives et encadré nos travaux pendant les trois dernières années. Depuis trois ans, nous vivons une période comme le monde en a rarement connu et je suis particulièrement reconnaissant au personnel d'Ingénieurs Canada, à ses bénévoles, ses administrateurs et administratrices et ses partenaires pour la façon dont ils ont réagi à la pandémie et à ses contraintes.

Depuis un an, l'initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada, qui vise à augmenter la proportion d'ingénieurs nouvellement titulaires s'identifiant comme des femmes, semble porter fruit puisque, à la fin de 2021, 20,6 % des nouveaux titulaires d'un permis d'exercer étaient des femmes – il s'agit d'une sorte de « 20 en 20 ».

Ingénieurs Canada a également poursuivi ses travaux pour fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada. L'Évaluation sur la base des compétences (EBC) a été opérationnalisée et adoptée par un certain nombre d'organismes de réglementation partout au pays. Grâce à ces systèmes, les organismes de réglementation s'assurent que les personnes qui cherchent à obtenir un permis d'exercice sont évaluées de façon équitable et uniforme, peu importe le pays où elles ont acquis leurs compétences.

Le plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada a été au cœur de notre démarche visant à faire progresser le génie canadien. Alors que le plan 2019-2021 arrive à son terme, nous nous lançons avec enthousiasme dans le plan stratégique 2022-2024.

Danny Chui, FEC, P.Eng.
Président
Ingénieurs Canada



“Le plan stratégique
2019-2021 d'Ingénieurs
Canada a été au cœur
de notre démarche
visant à faire
progresser le génie
canadien.”

Résumé du rendement de 2021

	TR1		TR2		TR3		2021	
	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats
Priorités stratégiques								
PS1 Programme d'amélioration de l'agrément	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»
PS2 Responsabilité en matière d'agrément	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»
PS3 Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»
PS4 Projet d'évaluation sur la base des compétences	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»
Impératifs opérationnels								
IO1 Agrément	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»
IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»
IO3 Services et outils (BCCAG et BDNE)	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»
IO4 Programmes nationaux (affinité, dessaisissement du CVIIP et du PRI)	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»
IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»
IO6 Surveillance, recherches et conseils	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»
IO7 Mobilité internationale	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»
IO8 Promotion et rayonnement	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»
IO9 Diversité	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»
IO10 Protection des marques officielles	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»	»»»» »»»»
Responsabilités du conseil								
RC1 Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs							»»»» »»»»	»»»» »»»»
RC2 Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction							»»»» »»»»	»»»» »»»»
RC3 Fournir une orientation stratégique continue et appropriée							»»»» »»»»	»»»» »»»»

RC4 Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil					
RC5 S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil					
RC6 Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil					

Légende

Cote	
Évaluation de la progression des objectifs annuels :	Évaluation de la probabilité de réaliser les objectifs stratégiques visés avant la fin de la période du plan stratégique :
 100 % (tous les objectifs ont été atteints)	 100 % (les résultats ont été produits)
 Entre 90 % et 100 % des initiatives sont en bonne voie	 Probabilité entre 90 % et 99 % de produire les résultats
 Entre 70 % et 89 % des initiatives sont en bonne voie	 Probabilité entre 80 % et 89 % de produire les résultats
 Quelques perturbations; surveillance étroite requise. Entre 50 % et 69 % des initiatives sont en bonne voie	 Probabilité entre 70 % et 79 % de produire les résultats
 Importantes perturbations; surveillance étroite requise. La majorité des initiatives ne sont pas en bonne voie	 Probabilité entre 60 % et 69 % de produire les résultats
 Des obstacles compromettent le progrès et le succès; mesures correctives requises	 Probabilité inférieure à 60 % de produire les résultats

PS1 : Programme d'amélioration de l'agrément*Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 4 (la plus élevée)*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Amélioration du fonctionnement du processus de gestion de l'agrément.
- Amélioration du fonctionnement du processus de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de la consultation des parties prenantes en ce qui concerne les processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de l'expérience utilisateur associée à la gestion de l'agrément et à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, tant sur le plan opérationnel que pour les parties prenantes intervenant directement dans ces deux processus.
- Fiabilité améliorée de l'agrément et de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Capacité pour les utilisateurs d'adopter plus rapidement les modifications apportées aux processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Établissement de méthodes durables pour garantir l'amélioration continue des opérations courantes.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Cinq (5) résultats attendus ont été réalisés : des méthodes durables d'amélioration continue ont été mises en œuvre; la fiabilité, l'expérience utilisateur et l'exécution du processus de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés ont été améliorées; le processus de consultation des parties prenantes pour le travail relatif à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés a également été amélioré.
- Nous demeurons convaincus que le processus de gestion de l'agrément dans Tandem offrira une fiabilité et des performances améliorées et permettra aux utilisateurs d'adopter les changements plus rapidement. Tandem est en cours de développement, la consultation des parties prenantes se poursuit par le biais d'une équipe consultative d'utilisateurs, et les réactions à ce jour ont été positives.
- Le système Tandem sera lancé pour la collecte de données en septembre 2022, et la réalisation complète de tous les résultats sera achevée lorsque tous les établissements d'enseignement supérieur (EES) auront fait la transition au nouveau système – un processus qui demandera six ans, compte tenu de nos cycles d'agrément.

Objectifs de 2021 :

- Actualiser le système de gestion des données en fonction des leçons retenues de la version précédente.
- Former toutes les parties prenantes.
- Saisir et intégrer les améliorations continues.
- Mettre en œuvre le système de gestion de l'agrément (Tandem) en tenant compte des besoins des EES et d'Ingénieurs Canada. Planifier la transition au système de gestion de l'agrément.
- Concevoir, bâtir et planifier la mise en œuvre des améliorations du processus de gestion des bénévoles de l'agrément, en assurant l'alignement sur le processus de gestion des bénévoles d'Ingénieurs Canada.

Réalisation des objectifs :

- Le système de gestion des données a été utilisé pour l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, avec des améliorations basées sur les années précédentes.
- Bien que la fonctionnalité initiale de Tandem ait été livrée par le fournisseur et testée par le personnel d'Ingénieurs Canada, quatre améliorations sont en cours afin de réduire le fardeau de saisie de données pour les programmes et de tirer parti des nouvelles fonctionnalités du système. Résultat : Tandem sera mis en œuvre pour l'agrément au TR4 de 2022. Cette approche comprendra des tests de bout en bout internes et externes, des simulations d'évaluations d'agrément, et des évaluations de programmes d'études visant à tester l'application réelle du système. Les activités liées à la formation, à la mise en œuvre et à la gestion du changement sont donc reportées au TR1 de 2022.

-
- Le processus d'amélioration continue a été opérationnalisé et est géré par l'équipe d'agrément.
 - Le travail relatif au processus de gestion des bénévoles de l'agrément est en cours d'élaboration et de mise en œuvre dans le cadre du Projet de gestion des bénévoles de l'ensemble de l'organisation.
-

Commentaires :

Le système Tandem pour l'agrément n'a pas été lancé cette année en raison des retards survenus en 2019 et 2020 par suite des problèmes de ressources du fournisseur, qui sont maintenant résolus. Compte tenu des perturbations subies par les EES à cause de la COVID-19, le lancement du système en 2022 offre l'avantage de réduire les changements imposés aux EES par le BCAPG.

Le système sera lancé pour la collecte des données sur l'agrément au TR4 de 2022 et soutiendra les décisions prises au cours du cycle de visites 2022-2023.

PS2 : Responsabilité en matière d'agrément

Objectifs annuels : 

Responsabilité : BCAPG

Résultats stratégiques : 

Pondération : 4 (la plus élevée)

Résultats attendus :

- Les normes établies par le Bureau d'agrément s'appuient sur des données, reflètent les exigences des organismes de réglementation et favorisent l'excellence de la formation en génie.
- Les organismes de réglementation du génie reçoivent un rapport annuel documenté qui démontre que le Bureau d'agrément mesure la transparence et l'efficacité, permettant de discuter en toute clarté des améliorations et modifications potentielles.
- Les établissements d'enseignement supérieur (EES) :
 - Comprennent et reconnaissent que le Bureau d'agrément les guide à travers un processus structuré, rigoureux et équitable.
 - Se sentent appuyés dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique dans leurs programmes en temps opportun.
 - Font état d'une connaissance et d'une prévisibilité accrues des visites et des décisions d'agrément, et de leur satisfaction envers l'approche collaborative du Bureau d'agrément en ce qui concerne le changement.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats attendus ont été en grande partie atteints.
- Le premier rapport sur la responsabilité en matière d'agrément permet plus de clarté lors des conversations sur les améliorations et les changements potentiels et fournit des preuves de la perception et de la confiance des organismes de réglementation et des EES à l'égard du Bureau d'agrément.
- Cependant, les exigences imposées aux EES et leurs demandes adressées au Bureau d'agrément ont considérablement augmenté au cours de la pandémie de COVID-19. Malgré le fait que les travaux du BCAPG relatifs aux aménagements liés à la COVID-19 témoignent d'une approche collaborative au changement, les EES continuent de demander encore plus de soutien et un changement plus rapide des normes d'agrément et des délais d'exécution des processus. Compte tenu de la structure bénévole du BCAPG et de la longueur du cycle d'agrément, cela n'a pu être réalisable.

Objectifs de 2021 :

- Terminer le premier cycle de mesures annuel entrepris en 2020.
- Produire le rapport sur le premier cycle de mesures quantitatives et qualitatives.
- Examiner les mesures et le processus de mesure lui-même en fonction des leçons retenues ou de la rétroaction des parties prenantes.
- Entreprendre la collecte de données pour le deuxième cycle de mesure

Réalisation des objectifs :

- Le premier rapport du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a été publié en 2021 et présenté au BCAPG. Le Comité des politiques et des procédures est en train d'évaluer les recommandations et la façon de les incorporer dans son plan de travail.
- La collecte de données pour le deuxième cycle de mesure est en cours.
- En raison du faible taux de réponse (seulement quatre programmes ont été visités à cause des restrictions imposées par la COVID-19), après un examen des mesures et du processus de mesure, le Comité a décidé de maintenir le système tel quel jusqu'à ce qu'il soit utilisé par un plus grand nombre d'EES.

Commentaires :

Nous allons continuer de travailler sur les résultats liés à la perception qu'ont les EES de la rapidité, de la souplesse et du soutien fournis par le système d'agrément à mesure qu'ils intègrent des innovations pédagogiques dans leurs programmes, dans le cadre de la priorité stratégique relative à l'agrément pour 2022-2024, *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément.*

PS3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie

Objectifs annuels : Résultats stratégiques : 

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 4 (la plus élevée)

Résultats attendus :

- Un programme national jouissant d'une grande visibilité auprès des parties prenantes ciblées.
- Les organismes de réglementation du génie peuvent participer pleinement au programme.
- Les obstacles à l'entrée et au maintien des femmes dans la profession sont compris, et des mécanismes pour les contrer sont élaborés en vue d'être appliqués à la fois à l'échelle nationale et par les organismes de réglementation dans leur zone de compétence respective.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2021 :

- Examiner et mettre au point les plans d'action pour le recrutement, le maintien et le développement professionnel.
- Déployer la formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention du conseil, des chefs de direction, du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.
- Mettre le module de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à la disposition des organismes de réglementation.
- Collaborer avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) pour étendre le réseau des champions et championnes 30 en 30 à tous les établissements d'enseignement supérieur (EES).
- Distribuer les résultats des recherches menées par le consortium Engendering Success in STEM aux organismes de réglementation et aux parties prenantes du génie.
- Soutenir les groupes de travail de 30 en 30.
- Promouvoir la série de webinaires Persist de DiscoverE, la Journée internationale des femmes en génie, et la commémoration de la tuerie de Polytechnique, le 6 décembre.
- Publier le rapport sur les pratiques exemplaires des organismes de réglementation en ce qui concerne les programmes d'ingénieur stagiaire ou de candidat à la profession, les programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et les programmes de sensibilisation des employeurs dans le site Web public d'Ingénieurs Canada.
- Élaborer un plan de communication national pour 30 en 30.
- Publication, à l'intention du conseil et des organismes de réglementation, d'une fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre.
- Répertoire et communiquer les pratiques exemplaires des organismes de réglementation.

Réalisation des objectifs :

- Achevé l'examen et la mise au point des plans d'action pour le recrutement, le maintien et le développement professionnel.
- Achevé le déploiement de la formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention du conseil et des chefs de direction. La formation destinée au BCAPG et au BCCAG a été reportée en raison de la COVID-19 et est prévue pour 2022-2023.
- Élaboré le contenu et recruté un consultant pour créer un module de formation en ligne sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Engineers and Geoscientists BC a offert d'héberger le cours dans son système de gestion de l'apprentissage (SGA), qui devrait être lancé au TR1 de 2022 et mis à la disposition des ingénieurs de partout au pays.

-
- Collaboré avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) pour étendre le réseau des champions et championnes 30 en 30 à tous les établissements d'enseignement supérieur (EES). Actuellement, 65 % des EES ont désigné des champions et championnes 30 en 30.
 - Distribué les résultats des recherches menées par le consortium Engendering Success in STEM aux organismes de réglementation et aux parties prenantes du génie.
 - Soutenu les groupes de travail de 30 en 30.
 - Assuré la promotion de la série de webinaires Persist de DiscoverE, de la Journée internationale des femmes en génie, et de la commémoration du 6 décembre.
 - Au TR1 de 2021, présenté et publié l'Analyse comparative, axée sur le genre (ACG+), des pratiques exemplaires des organismes de réglementation en ce qui concerne les ingénieurs stagiaires, les programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et les programmes de sensibilisation des employeurs.
 - Recruté un consultant chargé d'actualiser l'image de marque et le guide de style de l'initiative 30 en 30.
 - Élaboré le plan de communication pour la Conférence nationale 30 en 30 de 2022.
 - Au TR1 de 2021, présenté au conseil une fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre, à l'intention des organismes de réglementation. Après la publication de la fiche de pointage, la section portant sur les cibles annuelles a été retirée sur la base de la rétroaction des organismes de réglementation.
 - Recueilli et communiqué les pratiques exemplaires des organismes de réglementation dans le cadre de l'élaboration et de la publication de l'Analyse comparative, axée sur le genre (ACG+), des pratiques exemplaires relatives aux ingénieurs stagiaires, aux programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et aux programmes de sensibilisation des employeurs.
-

Commentaires :

PS4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences (EBC)Responsabilité : *Chef de la direction*

Pondération : 2

Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Le fardeau administratif du traitement des dossiers des candidats est réduit pour le personnel des organismes de réglementation.
- Les candidats comprennent plus clairement l'expérience de travail exigée et comment la déclarer.
- Les candidats et les responsables de la validation ont davantage confiance en leurs propres évaluations.
- Les ressources de traitement des demandes sont recentrées sur les seuls candidats ayant besoin d'une aide supplémentaire.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les organismes de réglementation qui utilisent déjà le système signalent que les résultats sont atteints. Nous demeurons donc persuadés que les résultats attendus seront atteints d'ici février 2022 pour tous les organismes de réglementation participants, une fois que la version française du système sera pleinement opérationnelle.

Objectifs de 2021 :

- Traduction en français du système en ligne d'évaluation sur la base des compétences et du séminaire connexe *Working in Canada*.
- Achèvement et clôture du projet.

Réalisation des objectifs :

- Engineers and Geoscientists BC a terminé le travail sur tous les produits livrables importants, et le système est opérationnel et utilisé par cinq (5) organismes de réglementation (quatre (4) autres organismes de réglementation utilisent les mêmes compétences avec un outil différent).
- La traduction en français de l'outil est terminée, et la traduction du séminaire *Working in Canada* sera achevée en janvier 2022.
- Le projet est clos et les opérations ont été prises en charge par Engineers and Geoscientists BC.

Commentaires :

Le projet n'a pas été achevé en 2021 en raison de l'ampleur des travaux de traduction, qui étaient plus importants que prévu. Toutes les traductions seront terminées en janvier 2022 et le projet sera achevé et clôturé en février 2022.

IO1 Agrément

Responsabilité : BCAPG

Pondération : 3

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

Résultats attendus :

- Faire en sorte que le processus d'agrément canadien soit crédible aux yeux des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement supérieur (EES) et des étudiants en génie afin d'agréeer de façon efficace et efficiente les programmes canadiens de premier cycle en génie.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Malgré les défis liés à la pandémie de COVID-19, nous restons convaincus que le processus d'agrément demeure crédible aux yeux des organismes de réglementation, des EES et des étudiants, et qu'il le restera jusqu'en décembre 2021.

Objectifs de 2021 :

- Mener les activités d'agrément :
 - Visites de 79 programmes (dont 14 nouveaux programmes) dans 17 EES (onze anglophones et six francophones).
 - Décisions d'agrément visant quatre programmes canadiens de premier cycle en génie.
- Élaborer et tenir à jour des politiques en matière d'agrément :
 - Modèle de Rapport du visiteur général - décision.
 - Nouvelle définition de la conception en ingénierie - décision
 - Modifications proposées à l'annexe 3, *Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice* - décision
 - Exigences en matière de documentation à fournir sur place - décision
 - Modifications apportées au mandat du Comité des politiques et des procédures - décision
 - Élaboration de moyens appropriés, dans le cadre du processus d'agrément, pour intégrer les objectifs de l'initiative 30 en 30 - recommandation définitive
 - Suivi du plan de mise en œuvre des visites virtuelles du BCAPG aux nouveaux programmes
 - Étude sur la façon dont les mesures mises en place par les responsables des programmes pour répondre au défi de la pandémie cadrent avec les normes d'agrément.

Réalisation des objectifs :

- Toutes les décisions ont été prises, et les visites ont été réalisées comme prévu, en mode virtuel.
- Les exigences relatives à la documentation pour les visites, la définition de la conception en ingénierie et la modification de l'*Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice* ont été complétées.
- Le travail sur le modèle de rapport du visiteur général et l'incorporation de l'initiative 30 en 30 se poursuit. Ces deux activités ont été retardées en raison des priorités associées au passage aux visites virtuelles.
- Le groupe de travail chargé d'examiner le mandat du Comité des politiques et des procédures poursuit aussi son travail, dont les résultats sont attendus en 2022.

Commentaires :

La COVID-19 a continué de perturber considérablement la réalisation des objectifs annuels, mais le BCAPG a réussi à passer aux visites virtuelles et à relever les défis liés cette année à la pandémie.

IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 3

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

Résultats attendus :

- Maintenir un haut niveau de confiance, de participation et d'engagement entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
- Faciliter l'échange d'information nécessaire au soutien d'une fédération bien informée d'organismes de réglementation qui est en mesure d'agir proactivement dans l'intérêt supérieur de la réglementation du génie au Canada.
- Soutenir et faciliter les travaux du Groupe des chefs de direction et des groupes de responsables nationaux en ce qui concerne la réglementation de la profession.
- Mettre à disposition du matériel de formation et des contenus portant sur la déontologie et le professionnalisme, que les organismes de réglementation pourront utiliser dans l'élaboration de leurs programmes de développement professionnel continu.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2021 :

- Offrir des occasions de réseautage aux présidents des organismes de réglementation dans le contexte des réunions régulières du conseil.
- Soutenir un programme d'orientation à propos d'Ingénieurs Canada à l'intention des présidents des organismes de réglementation et des autres employés et bénévoles d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- Appuyer le Groupe des chefs de direction et ses initiatives en organisant quatre réunions par année.
- Soutenir les groupes nationaux de responsables et leurs initiatives :
 - Deux réunions du Groupe national des responsables de l'admission (GNRA); une réunion du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi (GNRDAL); une réunion du Groupe national des responsables de l'exercice (GNRE).
 - Groupes susmentionnés : exécuter les plans de travail existants, élaborer de nouveaux plans et participer aux consultations.
 - Responsables des TI, des finances (Groupe national des agents financiers/GNAF) et des communications : organiser des téléconférences et transmettre l'information demandée.

Réalisation des objectifs :

- Les réunions du Groupe des présidents ont été facilitées, en marge des réunions du conseil tenues en février, mai et octobre.
- Des séances d'orientation ont été données en février et en octobre aux nouveaux présidents et chefs de la direction.
- Le Groupe des chefs de direction s'est réuni virtuellement à quatre reprises, et a tenu des téléconférences supplémentaires sur des sujets particuliers pour échanger de l'information au besoin tout au long de l'année.
- Le GNRA s'est réuni virtuellement à deux reprises et tenu au besoin des téléconférences supplémentaires sur des sujets particuliers.
- Le GNRE a tenu une réunion virtuelle et cinq téléconférences supplémentaires au cours de l'année.
- Le GNRDAL a tenu une réunion virtuelle et deux téléconférences supplémentaires au cours de l'année.
- Le GNAF a tenu quatre réunions virtuelles.

Commentaires :

I03 : Services et outils pour la réglementation, l'exercice professionnel et la mobilité

Objectifs annuels : Résultats stratégiques : 

Responsabilité : Chef de la direction et BCCAG

Pondération : 3

Résultats attendus :

- Permettre l'évaluation des compétences en génie :
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui permettent l'évaluation des compétences en génie (c.-à-d. documents, guides et guides modèles) et tenir à jour les programmes d'examens, en s'assurant que les deux sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des candidats au permis d'exercice.
 - Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice pour appuyer la prise de décision des organismes de réglementation.
- Favoriser l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie :
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie (c.-à-d. documents, guides et guides modèles), en s'assurant qu'ils sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des ingénieurs en exercice.
- Faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada :
 - Maintenir, tout en respectant les contraintes et les préférences des organismes de réglementation, une base de données partagée sur les ingénieurs au Canada afin de traiter les demandes de permis interprovinciales et interterritoriales.
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui facilitent la mobilité (c.-à-d. livres blancs, guides et guides modèles), sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Le résultat visant la base de données nationale sur les effectifs est en voie d'être réalisé, et l'on s'attend à ce qu'il soit maintenu jusqu'à décembre 2021 et après.
- Les résultats visant l'élaboration, par le Bureau des conditions d'admission, de produits de travail qui favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation, la mobilité nationale et l'évaluation des compétences en génie sont tous en voie d'être produits et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.
- Le résultat visant les nouveaux domaines d'exercice du génie est en voie d'être réalisé dans le cadre du portefeuille Recherche réglementaire, et l'on s'attend à ce qu'il soit maintenu jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2021 :

- BCCAG : Tenir à jour les programmes d'examens :
 - Nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial (*reporté de 2019*)
 - Révision du [programme d'examens de génie agricole/biosystèmes/bioressources/alimentaire](#) (2004) (*reporté de 2020*).
 - Révision du [programme d'examens de génie métallurgique](#) (2010).
 - Révision du [programme d'examens de génie informatique](#) (2017).
 - Révision du [programme d'examens de génie logiciel](#) (2019).
- BCCAG : Élaborer des guides et des documents et en assurer la mise à jour :
 - Nouveau « Guide public sur la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie » (*reporté de 2020*).
 - Nouveau « Guide public sur la consultation et la mobilisation des Autochtones à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie ».
 - Nouvelle étude de faisabilité nationale visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des candidats titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG.

-
- Révision du [Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel](#) (2016) (*reporté de 2020*).
 - Chef de la direction : Maintenir la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) pour les organismes de réglementation qui choisissent de l'actualiser et/ou de l'utiliser :
 - Développer la nouvelle BDNE.
-

Réalisation des objectifs :BCCAG

- Les programmes d'examens de génie logiciel et de génie informatique ont été approuvés.
- Les programmes d'examens de génie aéronautique et aérospatial et de génie métallurgique/des matériaux ont été créés/révisés et devraient être approuvés par le BCCAG lors de sa réunion de janvier 2022.
- Les programmes d'examens de génie agricole/bioressources et sur les études complémentaires sont en cours de révision.
- Les travaux portant sur les nouveaux guides sur la diversité et l'inclusion, et la consultation et la mobilisation des Autochtones, l'étude de faisabilité, et la révision du document sur le génie logiciel sont en cours.

Chef de la direction

- Le développement de la nouvelle BDNE est en cours. En raison de problèmes survenus lors des négociations contractuelles, le développement de la BDNE devrait s'achever en avril 2022, et le lancement complet de l'outil devrait se faire d'ici juin 2022.
-

Commentaires :

Le travail du Bureau des conditions d'admission comprend de nombreux éléments pluriannuels qui demeurent en bonne voie de réalisation. Le développement de la BDNE est soutenu par les organismes de réglementation, qui pourront commencer à l'utiliser au TR2 de 2022.

IO4 : Programmes nationaux*Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 1 (la plus faible)*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Se départir, au cours de la période visée par ce plan, des programmes que les organismes de réglementation estiment ne pas cadrer avec le mandat d'Ingénieurs Canada ou qui pourraient être mieux assurés par d'autres organismes. Cela comprend le protocole d'ingénierie du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP) et le programme de certification de Professionnel de la résilience des infrastructures (PRI). À l'avenir, il serait souhaitable que ces deux programmes soient offerts aux ingénieurs canadiens, mais par des organismes plus appropriés.
- Confirmer qu'Ingénieurs Canada n'est pas un organisme de délivrance de titres et cesser d'offrir le programme de certification de PRI.
- Assurer la pérennité des produits et services d'affinité.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2021 :

- Effectuer une analyse du marché et le processus de renouvellement en collaboration avec Hub (notre courtier) pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP).
- Mettre en œuvre une campagne de promotion pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP).
- Surveiller l'impact sur le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- Recevoir les comptes rendus semestriels de Canada Vie, Manuvie et TD Assurance. Communiquer les résultats des réunions.
- Examiner et négocier l'entente de rétention du Programme d'assurance vie temporaire.
- Examiner et négocier l'entente de rétention du programme d'assurance maladie et accident.
- Déterminer la faisabilité d'une assurance voyage en tant que produit.
- Répondre aux besoins d'assurance des organismes de réglementation (c.-à-d. assurance pour administrateurs et dirigeants, contre les erreurs et omissions, contre les crimes commerciaux, et cyberassurance).
- Évaluer l'expérience et négocier les prix en collaboration avec AON (notre conseiller indépendant) pour le Programme national d'avantages sociaux collectifs.

Réalisation des objectifs :

- L'exercice d'analyse du marché et le processus de renouvellement en collaboration avec Hub (notre courtier) pour le programme SPLIP ont été réalisés au TR1 de 2021. Le programme SPLIP a été renouvelé le 31 mars 2021 avec l'assureur actuel, AXA XL. L'exercice d'analyse du marché s'est traduit par des améliorations de la couverture et une réduction de tarif de 2 % (de 5 \$ à 4,90 \$ par membre) garantie pour une période de trois ans (du 31 mars 2021 au 31 mars 2024).
- La campagne de promotion sur les réseaux sociaux pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP) a été mise en œuvre au TR2 de 2021. Elle a permis d'accroître la fréquentation des pages du site Web d'Ingénieurs Canada portant sur le programme SPLIP et la protection des dénonciateurs. Sur la base des leçons tirées de l'expérience, on a utilisé Facebook et LinkedIn pour la campagne d'automne.
- L'impact sur le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta a été surveillé chaque mois tout au long de 2021.
- Les réunions semestrielles de rapports avec Canada Vie, Manuvie et TD Assurance ont été tenues au TR2 et au TR4. Les résultats des réunions du TR2 ont été communiqués, tandis que ceux des réunions du TR4 le seront au cours du TR1 de 2022.
- Les principaux aspects à considérer pour le développement d'un produit d'assurance voyage ont été établis dans le cadre de la détermination de la faisabilité.

- Les besoins en assurance des organismes de réglementation ont été satisfaits (c.-à-d. assurance pour administrateurs et dirigeants, contre les erreurs et omissions, contre les crimes commerciaux, et cyberassurance). Toutes les couvertures ont été renouvelées en collaboration avec Marsh (notre courtier) et les organismes de réglementation participants.
 - Nous avons réalisé une évaluation de l'expérience et négocié les tarifs du Programme national d'avantages sociaux collectifs en collaboration avec notre conseiller indépendant AON.
-

Commentaires :

L'objectif visant l'examen et la signature de l'entente de rétention négociée du programme d'assurance maladie et accident, du programme d'assurance pour professionnels retraités et du programme d'assurance vie temporaire n'a pas été atteint en 2021. En raison de l'augmentation importante des dépenses proposées, Ingénieurs Canada a demandé à son consultant Aon de réaliser une analyse comparative. Ce travail devrait être terminé d'ici la fin du TR1 de 2022.

IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 1 (la plus faible)

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

Résultats attendus :

- Faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour promouvoir et faire avancer l'adoption de lois touchant la profession et empêcher l'érosion de la législation fédérale en vigueur.
- Interpeller et éduquer les parlementaires, les hauts fonctionnaires fédéraux et tous les organismes gouvernementaux pertinents pour gagner leur confiance et les sensibiliser :
 - à la responsabilité des ingénieurs de protéger le public
 - aux avantages de la participation de la profession d'ingénieur aux politiques publiques
 - aux positions et préoccupations de la profession d'ingénieur
- Informer les organismes de réglementation des activités de représentation d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral et des progrès réalisés grâce à un nouveau mécanisme d'établissement de rapports.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2021 :

- Fournir aux organismes de réglementation de l'information sur les propositions du gouvernement fédéral, les mesures qu'il prend et les politiques qui ont une incidence sur la profession.
- Réviser les énoncés de principe nationaux existants (EPN) et élaborer de nouveaux EPN, fondés sur des données probantes, qui présentent des points de vue sur des questions de politiques publiques qui touchent la profession d'ingénieur.
- Soumettre au gouvernement fédéral un mémoire prébudgétaire dans le cadre du processus de consultation préalable au budget du gouvernement fédéral.
- Organiser une Journée virtuelle sur la Colline à l'intention des parlementaires et des fonctionnaires fédéraux afin de promouvoir le recours à l'expertise des ingénieurs et la valeur de la profession d'ingénieur.
- Élaborer le rapport annuel sur les représentations auprès du gouvernement fédéral et le soumettre au conseil.
- Fournir des avis et des rapports sur les initiatives fédérales afin de s'assurer que le gouvernement fédéral et les fonctionnaires tiennent compte de l'expertise de la profession d'ingénieur dans l'élaboration des politiques.
- Donner des avis sur tout accord de libre-échange et s'assurer que les intérêts des organismes de réglementation sont représentés. En informer les organismes de réglementation.

Réalisation des objectifs :

- Fourni aux organismes de réglementation de l'information sur les propositions, les actions et les politiques du gouvernement fédéral qui ont une incidence sur la profession, au moyen des mises à jour hebdomadaires du chef de la direction et du rapport annuel sur les représentations auprès du gouvernement fédéral.
- Publié trois nouveaux EPN, sept EPN actualisés, et un nouvel énoncé d'enjeu.
- Soumis au Comité permanent des finances de la Chambre des communes des commentaires pour les consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral de 2022.
- Élaboré et soumis au conseil un le rapport national sur les activités de représentation contenant un résumé des activités menées de juin 2020 à juin 2021.
- Fourni des avis et des rapports pour faire en sorte que le gouvernement et les fonctionnaires fédéraux tiennent compte de l'expertise de la profession d'ingénieur lors de l'élaboration de politiques sur des enjeux qui touchent la profession et la réglementation du génie.
- Fourni à Affaires mondiales Canada des avis sur les accords de libre-échange potentiels entre le Canada et d'autres pays pour s'assurer que les intérêts des organismes de réglementation sont représentés.

Commentaires :

La Journée sur la Colline n'a pas eu lieu en 2021 en raison des restrictions imposées par la COVID-19 et parce qu'il s'agissait d'une année électorale, mais des recherches sont en cours pour déterminer si cet événement pourra se tenir virtuellement ou en personne en 2022.

IO6 : Surveillance, recherche réglementaire et conseilsObjectifs annuels : *Responsabilité : Chef de la direction*Résultats stratégiques : *Pondération : 2*

Résultats attendus :

- Établir une capacité allégée et efficace de surveillance et de rapport basée sur la recherche, qui fournit aux organismes de réglementation des prévisions et une détection rapide des changements et progrès potentiels dans l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur. Cette information contribuera à éclairer la prise de décisions en matière de réglementation.
-

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.
-

Objectifs de 2021 :

- Élaborer un document de recherche sur la réglementation des entités.
 - Élaborer un document de recherche sur le statut de membre non actif.
 - Élaborer un document de recherche sur la réglementation de l'ingénierie des systèmes autonomes.
 - Publier des articles sur la recherche réglementaire dans un bulletin.
 - Déterminer les sujets des documents de recherche pour 2022.
-

Réalisation des objectifs :

- Les documents de recherche sur la réglementation des entités et le statut de membre non actif ont été achevés.
 - Le document de recherche sur la réglementation de l'ingénierie des systèmes autonomes a été achevé.
 - Le génie énergétique et le génie multidisciplinaire sont les sujets sélectionnés pour les documents de recherche de 2022-2023.
 - Le bulletin de recherche sur la réglementation a été publié en mai 2021. Il contenait sept articles.
-

Commentaires :

IO7 Mobilité internationale*Responsabilité : Chef de la direction et BCAPG**Pondération : 1 (la plus faible)*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.
- Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.
- Diffuser en ligne, à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger, de l'information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.
- Maintenir de l'information à jour sur les établissements et les diplômés étrangers à l'intention des organismes de réglementation.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.
- Lors de l'atelier de février 2020 sur la stratégie relative à la mobilité internationale, les organismes de réglementation ont indiqué que l'évaluation des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens était un travail qu'ils préféreraient entreprendre individuellement et au cas par cas, au lieu de demander à Ingénieurs Canada de réaliser un aperçu national. Ce résultat a donc été retiré de la sous-stratégie.

Objectifs de 2021 :

- Obtenir le maintien du statut d'Ingénieurs Canada dans le cadre de l'Accord de Washington, de l'International Professional Engineers Agreement (IPEA) et de l'Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC) Engineers Agreement, y compris le maintien du Répertoire de la mobilité et la participation aux réunions de l'IEA en juin.
- Créer un groupe consultatif sur la mobilité internationale comprenant des représentants des organismes de réglementation afin d'éclairer notre participation à l'International Engineering Alliance et les améliorations à apporter au Répertoire de la mobilité.
- Définir et mettre en œuvre des améliorations du processus et de la technologie du Répertoire de la mobilité.
- Lancer la nouvelle Base de données sur les établissements et les diplômés étrangers (BDEDE), former les utilisateurs, et soutenir l'utilisation continue de l'outil.

Réalisation des objectifs :

- Notre visite d'inspection en vertu de l'Accord de Washington a eu lieu en novembre, et la décision sera rendue à la réunion de juin 2022 de l'IEA.
- Le Groupe consultatif sur la mobilité internationale a été mis sur pied et a participé aux réunions de juin 2021 de l'IEA, ainsi qu'aux discussions concernant les prochaines étapes à la fin de 2021.
- Une DP visant l'amélioration du processus du répertoire de la mobilité a été lancée, et un fournisseur a été sélectionné à la fin de 2021. Le travail sur le nouvel outil sera achevé au TR2 de 2022.
- Le projet d'amélioration de la BDEDE a été achevé. La BDEDE est utilisée par onze organismes de réglementation.

Commentaires :

IO8 Promotion et rayonnement

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 2

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

Résultats attendus :

- Profiter des occasions existantes pour favoriser la reconnaissance de la valeur et de l'apport de la profession sans s'engager dans des projets prohibitifs.
- Exploiter les partenariats et les coentreprises qui peuvent susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie sans élaborer ou soutenir entièrement à l'interne ce genre de programme.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2021 :

- Collaborer avec les groupes de travail responsables de l'engagement numérique et de la campagne visant les réseaux sociaux pour surmonter les défis liés à la distanciation sociale et maintenir l'engagement des principales parties prenantes, par le biais de la création de quatre produits virtuels, soit la chasse aux trésors numérique (maternelle à 6^e année), les défis de conception en ingénierie (6^e à 8^e année [1^{er} cycle du secondaire]), un jeu-questionnaire en ligne (9^e année à fin secondaire [2^e cycle du secondaire]) et l'apprentissage tout au long de la vie (postsecondaire, ingénieurs stagiaires).
- Créer et diffuser un rapport d'analyse comparative pour accroître la confiance dans l'impact et la valeur de nos efforts de rayonnement et favoriser une meilleure compréhension de notre influence et nos efforts collectifs dans le système scolaire (le « rapport comparatif »).
- Renforcer nos relations avec les Guides et les Scouts du Canada, et créer un projet pilote qui met en relation les bénévoles et les activités des organismes de réglementation avec les unités locales.
- Terminer le premier cycle du programme de mentorat d'Ingénieurs Canada auprès des dirigeants de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG).
- Terminer la mise en œuvre des recommandations approuvées découlant de l'évaluation des programmes de prix et de bourses d'études.
- Reconnaître et soutenir les réalisations exemplaires d'ingénieurs en administrant des programmes efficaces de prix, de fellowship et de bourses d'études.
- Organiser et coordonner les activités du MNG au cours du mois de mars pour mobiliser les organismes de réglementation et favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie.

Réalisation des objectifs :

- Les groupes de travail responsables de l'engagement numérique et de la campagne visant les réseaux sociaux ont été fusionnés pour former le Groupe de travail national sur le rayonnement. Ce groupe a créé des sous-groupes de travail chargés de se concentrer sur trois principaux publics cibles : les élèves de maternelle à fin secondaire, les étudiants de niveau postsecondaire, et les ingénieurs stagiaires/professionnels en début de carrière. Toutes les initiatives et activités d'engagement élaborées par l'intermédiaire de ce groupe, plus précisément la chasse aux trésors numérique (maternelle à 6^e année), les défis de conception en ingénierie (6^e à 8^e année) et le jeu en ligne (9^e à 12^e année) sont accessibles dans notre site Explorelegénie.ca. Dans le cadre du Mois national du génie, nous avons rejoint 2 765 130 personnes, soit une augmentation de 18 % par rapport aux années précédentes.
- Le Programme d'écusson d'ingénierie pour les Guides a été étendu pour inclure les Scouts du Canada. Après consultation du sous-groupe de travail « Maternelle à 12^e année », il a été décidé d'adopter le nouveau nom Programme national d'écusson d'ingénierie. Le groupe a accepté les changements proposés au site Web et à l'écusson afin de rendre le programme plus inclusif pour les Scouts et une ébauche de protocole d'entente décrivant la transition de ce programme, qui passe d'un projet d'Ingénieurs Canada à un programme national

administré et géré conjointement avec les organismes de réglementation participants, a été distribué. La finalisation du protocole d'entente et le lancement officiel du nouveau programme sont prévus au TR2 de 2022.

- Le premier cycle du programme de mentorat Ingénieurs Canada-FCEG est terminé, et le deuxième cycle a été lancé.
- La mise en œuvre des recommandations approuvées découlant de l'examen des programmes de prix et de bourses d'études est terminée, notamment le lancement d'une bourse de leadership pour les étudiants de premier cycle en génie.
- Les réalisations exemplaires d'ingénieur.e.s et d'étudiant.e.s en génie ont été reconnues et soutenues par l'administration efficace des programmes de fellowship et de bourses d'études de 2021. En raison de la COVID-19, des changements ont été apportés à la façon dont les lauréat.e.s ont été reconnu.e.s publiquement.
- Les activités du MNG ont été organisées et coordonnées au cours du mois de mars pour mobiliser les organismes de réglementation et favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie.

Commentaires :

L'élaboration et la distribution du rapport comparatif ont été retardées à la suite d'une consultation auprès du Groupe de travail national sur le rayonnement, qui a demandé que la portée initiale du projet soit étendue. Ce rapport sera achevé et prêt à être distribué au TR2 de 2022.

IO9 : Diversité et inclusion*Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 2*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Faire des progrès vers la réalisation des cibles de diversité et d'inclusion au moyen d'efforts soutenus et de programmes novateurs et à fort effet de levier qui permettent d'accroître le nombre de femmes et de personnes autochtones qui entrent dans la profession, s'y épanouissent et y demeurent.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2021 :

- Compléter le déploiement des séances de formation « Les 4 saisons de la réconciliation » à l'intention du conseil, des chefs de direction, du BCAPG et du BCCAG.
- Mettre le module de formation de sensibilisation aux enjeux autochtones à la disposition des organismes de réglementation.
- Compléter la recherche et l'analyse des expériences des ingénieurs autochtones et recommander des options permettant d'intégrer les efforts en matière de vérité et de réconciliation dans la formation de premier cycle en génie au Canada, en menant les consultations appropriées.
- Compléter le plan de participation des Autochtones en vue d'établir des relations avec des organismes et des ingénieurs autochtones.
- Sensibiliser les organismes de réglementation à l'existence de la section canadienne de l'American Indian Science and Engineering Society (.caISES) et du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC).
- Améliorer l'établissement de rapports sur les ingénieurs et les étudiants en génie autochtones.

Réalisation des objectifs :

- Entrepris le déploiement des séances de formation « Les 4 saisons de la réconciliation » à l'intention du conseil, des chefs de direction, du BCAPG, du BCCAG, du Groupe des présidents et de DDIC au TR4 de 2020. Achevé le déploiement au TR1 de 2021.
- Fait la promotion de la formation « Les 4 saisons de la réconciliation » auprès des organismes de réglementation. L'APEGS, Engineers and Geoscientists BC et l'APEGA ont conclu des ententes avec le fournisseur.
- Afin d'effectuer la recherche et l'analyse des expériences des ingénieurs autochtones et d'améliorer les rapports sur les ingénieurs et les étudiants autochtones, retenu les services de Big River Analytics pour réaliser le sondage pilote sur les ingénieurs autochtones auprès de trois organismes de réglementation : Engineers Geoscientists Manitoba, l'APEGS et Engineers and Geoscientists BC. Le rapport sera publié au TR1 de 2022.
- Établi un partenariat avec des chercheurs de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) pour mener des entrevues auprès d'étudiants et d'ingénieurs autochtones de UBC sur leurs expériences et perceptions des efforts de vérité et de réconciliation dans la formation en génie. Le rapport sera publié au TR1 de 2022.
- En partenariat avec des chercheurs de UBC, soumis une demande de subvention au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour soutenir les recherches qualitatives continues sur les expériences des étudiants et des ingénieurs autochtones.
- Consulté le Comité consultatif autochtone (CCA) sur la façon de bâtir des relations avec des organisations et des ingénieurs autochtones. Le CCA a recommandé à Ingénieurs Canada de devenir membre du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA) et d'entreprendre les démarches pour obtenir la certification Relations progressistes avec les Autochtones du CCEA.
- Fait la promotion de la section canadienne de l'American Indian Science and Engineering Society (.caISES) auprès des organismes de réglementation et aidé à coordonner le sous-comité du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC) chargé de planifier le rassemblement de l'AISES au Canada en 2022.

Commentaires :

IO10 : Protection des marques officielles*Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 1 (la plus faible)*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Protéger les marques officielles contre toute utilisation non autorisée ou trompeuse.
- Veiller à ce que les sociétés de régime fédéral respectent les exigences des lois provinciales et territoriales régissant le génie.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2021 :

- Protéger les marques officielles et les marques de commerce d'Ingénieurs Canada contre toute utilisation non autorisée, en prenant les mesures qui s'imposent, le cas échéant.
- S'assurer que le portfolio des marques de commerce d'Ingénieurs Canada est à jour et approprié, conformément à ce qui est déterminé de temps à autre et fondé sur des projets et des programmes.
- Gérer et administrer le processus établi de constitution en société de régime fédéral des entreprises qui souhaitent utiliser les marques officielles dans leur dénomination sociale.

Réalisation des objectifs :

- Examiné et évalué la stratégie de protection d'Ingénieurs Canada pour s'assurer que les marques de commerce et les marques officielles continuent d'être utilisées et protégées adéquatement.
- Donné une présentation en ligne aux membres du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi, pour leur fournir des renseignements contextuels sur le processus de demande de marque de commerce, et l'état d'avancement et la stratégie entourant les procédures d'opposition d'Ingénieurs Canada.
- Assuré le suivi de dix-huit procédures d'opposition ouvertes et en cours, dont cinq se sont conclues au cours de cette période :
 - La procédure visant INNOVATION ENGINEERING s'est conclue par la décision de refuser l'enregistrement de la marque de commerce; la décision n'a pas été portée en appel à la Cour fédérale.
 - Deux dossiers se sont conclus par l'abandon de la marque de commerce par le déposant.
 - Deux dossiers ont été réglés avec le consentement d'Ingénieurs Canada.
- Entrepris huit procédures d'opposition en 2021.
- Trois procédures de radiation sommaire entamées en 2020 étaient toujours en cours en 2021. Toutes ces affaires sont maintenant closes, les marques de commerce ayant été radiées du Registre fédéral des marques de commerce.
- Demandé l'émission d'avis de radiation sommaire visant quatorze marques de commerce identifiées pour une radiation éventuelle.
- Identifié trois cas de contrefaçon visant le logo Feuille d'érable d'Ingénieurs Canada et la marque de commerce ENGINEERS CANADA, tous deux utilisés sans autorisation dans des sites Web de tiers. Des lettres de mise en demeure ont été envoyées aux contrevenants et le logo et la marque ont été retirés dans les trois cas.
- Envoyé 57 lettres de consentement à des demandeurs en réponse à leur requête d'enregistrement en sociétés de régime fédéral (utilisant des marques officielles dans leur dénomination sociale).

Commentaires :

Responsabilités du conseil

RC1 Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs

Objectifs annuels :



Le Comité des ressources humaines doit :

- Établir et utiliser des profils de compétences pour les administrateurs et tous les présidents de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.
- Gérer le chef de la direction et les présidents de comités en utilisant des profils de compétences et en évaluant le rendement au regard de la réalisation des plans stratégique et opérationnel.
- Gérer le rendement du chef de la direction.

Résultats stratégiques :



Résultats attendus :

- Codifier un moyen plus structuré permettant de mesurer et de comprendre les progrès réalisés au regard du plan de l'organisme.
- Entreprendre une action concrète pour corriger les lacunes, les faiblesses et les failles de n'importe quelle partie du plan, évaluées au moyen de mesures du rendement nationales et transparentes.
- Cette responsabilité sera remplie quand le conseil sera certain d'avoir une perception exacte et complète de son propre rendement, ainsi que de celui de ses administrateurs et présidents de comités. Grâce à cette information, le conseil agira pour reconnaître le succès et offrir au besoin des conseils appropriés pour atteindre les objectifs.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2021 :

Responsabilités, énoncées dans la politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*, qui appuient ces résultats :

- Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents.
- Fixer et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction.
- Mener des évaluations régulières du chef de la direction et faire des recommandations au conseil concernant la rémunération annuelle du chef de la direction.

Réalisation des objectifs :

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, le Comité RH a :

- Obtenu l'approbation du conseil quant aux recommandations de 2020 pour l'évaluation du chef de la direction et ses objectifs de 2021.
- Recruté un consultant qui entreprendra l'évaluation informelle du rendement du chef de la direction et examiné ses objectifs proposés pour 2022. Les recommandations découlant de cette évaluation seront soumises au conseil en février 2022.
- Poursuivi le travail lié à l'évaluation annuelle des présidents de comités, des administrateurs et du conseil :
 - Obtenu l'approbation du conseil pour les évaluations des présidents, qui ont été lancées en décembre 2021.
 - Examiné les évaluations du conseil et des administrateurs en vue de les présenter au conseil en février 2022.
 - Examiné et appuyé la recommandation du Comité sur la gouvernance visant l'intégration d'une évaluation informelle des présidents de comités dans la politique du conseil 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*.
 - Surveillé les progrès concernant les plans de travail pour l'amélioration de l'engagement des employés. Le prochain sondage sur l'engagement des employés visant à mesurer ces efforts sera réalisé à l'automne 2022.

- De plus, le conseil a surveillé le rendement au regard du plan stratégique au moyen de rapports trimestriels intermédiaires couvrant les quatre priorités stratégiques et les dix impératifs opérationnels.

RC2 Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction

Objectifs annuels : Résultats stratégiques : 

Le président élu doit :

- *Assurer la supervision et l'orientation du processus de consultation d'Ingénieurs Canada auprès des organismes de réglementation et d'autres parties prenantes dont les avis sont essentiels au travail du conseil.*

Résultats attendus :

- Les organismes de réglementation et toutes les parties prenantes clés apprécieront et valoriseront le processus d'engagement, qui devra être rentable et faire une utilisation efficiente du temps de toutes les personnes invitées à participer aux consultations d'Ingénieurs Canada.
- Cette responsabilité du conseil sera remplie quand les organismes de réglementation et les autres parties prenantes clés seront convaincus qu'Ingénieurs Canada comprend et prend en compte leurs avis et besoins avant de passer à l'action.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2021 :

Conformément à la politique du conseil 7.11, *Consultation*, le président élu doit examiner chaque année le plan de consultation du conseil et le soumettre à l'approbation du conseil.

Réalisation des objectifs :

- Le plan de consultation pour 2022, comprenant les consultations (stratégiques) du conseil, ainsi que toutes les consultations opérationnelles, a été approuvé lors de la réunion de décembre 2021.

RC3 Fournir une orientation stratégique continue et appropriée

Objectifs annuels : Résultats stratégiques : 

Le conseil doit :

- *Élaborer un plan stratégique triennal, actualisé chaque année, qui tient compte des tendances et des défis nouveaux.*
- *Assurer l'élaboration de plans et budgets opérationnels annuels qui spécifient les actions et les ressources nécessaires à la réalisation du plan stratégique.*
- *Assurer l'utilisation d'un processus d'amélioration continue permettant de suivre, de communiquer et, au besoin, de corriger, le rendement au regard des objectifs établis dans :*
 - *Le plan stratégique*
 - *Le plan opérationnel annuel*

Résultats attendus :

- Codifier un moyen plus structuré permettant de fournir des orientations stratégiques, y compris des communications claires et continues à l'intention de toutes les parties prenantes concernant les progrès vers la réalisation du plan, ainsi que les stratégies mises en place pour atténuer les lacunes ou les faiblesses.
- Cette responsabilité du conseil sera remplie quand les organismes de réglementation conviendront, en toute confiance, que les plans stratégiques du conseil répondent à leurs besoins, et que le plan opérationnel annuel donne suite à ces besoins.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2021 :

Responsabilités continues du conseil :

- Approuver le budget annuel;
- Surveiller les rapports trimestriels de rendement stratégique;
- Soumettre aux membres un rapport annuel de rendement stratégique.

En 2019, le conseil a créé un Groupe de travail sur le plan stratégique chargé de guider l'élaboration du Plan stratégique 2022-2024 et de superviser :

- La tenue d'un exercice de prospective avec des représentants du conseil, des organismes de réglementation, du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission;
- La tenue d'un atelier avec le conseil en vue d'élaborer l'ébauche de plan stratégique;
- La tenue d'une consultation sur l'ébauche de plan stratégique auprès des organismes de réglementation, du Bureau d'agrément, du Bureau des conditions d'admission et de DDIC;
- L'approbation de la version définitive du Plan stratégique 2022-2024 en vue de sa présentation au conseil en février 2021.

Réalisation des objectifs :

- Les rapports de rendement trimestriels ont été examinés lors des réunions du conseil de mai, octobre et décembre.
- Le budget de 2022 a été approuvé en décembre 2021.
- Le rapport annuel de rendement stratégique de 2020 a été soumis aux membres en mai 2021.
- Le Groupe de travail sur le plan stratégique a supervisé tous les aspects de l'élaboration du Plan stratégique 2022-2024, et le plan a été approuvé par les membres lors de leur assemblée annuelle de mai 2021.

RC4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil

Objectifs annuels : Résultats stratégiques : 

Le Comité sur la gouvernance doit :

- *Maintenir des principes et des politiques de gouvernance efficaces.*
- *Apporter à la gouvernance des améliorations continues.*

Résultats attendus :

Cette responsabilité sera remplie quand le conseil et les organismes de réglementation seront convaincus que :

- Toutes les politiques du conseil sont à jour et pertinentes pour les exigences établies;
- Les politiques du conseil servent d'orientation pour tous les bénévoles et le personnel permanent en matière de style de gouvernance;
- Des plans d'action assortis d'objectifs clairs sont établis sur la base des recommandations des groupes de travail créés par le conseil;
- Des plans d'action pour la mise en œuvre des recommandations sont intégrés aux plans du conseil.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2021 :

Responsabilités, énoncées dans la politique du conseil 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*, qui appuient les résultats :

- Examen des politiques actuelles et élaboration de nouvelles politiques;
- Détermination des lacunes du conseil en matière de gouvernance et recommandation d'une formation pertinente;
- Mise en œuvre des recommandations et actions découlant du sondage sur l'efficacité de la gouvernance.

Réalisation des objectifs :

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, le Comité sur la gouvernance a :

- Examiné et fait approuver 40 politiques révisées, deux nouvelles politiques (la politique 7.7, *Investissements*, et la politique 7.13, *Vaccination pour les réunions en personne*) et une nouvelle ligne directrice (*Réunions en personne pendant la COVID*);
- Apporté des améliorations au processus d'évaluation des présidents en réponse à une recommandation découlant du sondage sur l'efficacité de la gouvernance.

RC5 S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil

Objectifs annuels : Résultats stratégiques : 

Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques doit :

- *S'assurer que le conseil a l'entière responsabilité de gérer les risques et d'orienter le chef de la direction au moyen de stratégies d'atténuation claires et pertinentes.*
- *Surveiller le registre des risques et s'assurer que le conseil en est informé et capable de prendre des mesures rapides pour contrer tous les risques pertinents.*

Résultats attendus :

- Le conseil et les organismes de réglementation sont pleinement informés de tous les risques potentiels pertinents, ont des niveaux appropriés et établis de tolérance aux risques et jugent que toutes les stratégies nécessaires d'atténuation des risques sont définies et mises en œuvre.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2021 :

Responsabilités, énoncées dans la politique du conseil 6.4, *Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques*, qui appuient les résultats :

- Élaborer un nouveau profil de risques de l'organisation;
- Surveiller chaque trimestre les risques stratégiques et opérationnels;
- Examiner chaque trimestre les états financiers;
- Examiner chaque année les contrats d'approvisionnement à long terme et les politiques financières opérationnelles;
- Examiner le budget annuel;
- Examiner le plan d'audit, la lettre de nomination de l'auditeur, et les résultats de l'audit.

Réalisation des objectifs :

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, le Comité FAGR a :

- Soumis un nouveau profil de risques de l'organisation à l'approbation du conseil en avril;
- Surveillé chaque trimestre les risques stratégiques et opérationnels;
- Examiné et surveillé tous les aspects relatifs aux finances établis dans son plan de travail.

RC6 Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil

Objectifs annuels : Résultats stratégiques : 

Le Comité des ressources humaines doit :

- *Élaborer et fournir du matériel et des programmes d'orientation qui rehaussent l'efficacité des administrateurs.*
- *S'assurer que le programme d'orientation du conseil tient compte des défis liés à l'accueil et à l'intégration des personnes qui entrent en fonction pour la première fois, et fournir des occasions de développement continu à celles dont le mandat se poursuit.*

Résultats attendus :

- La qualité de l'orientation fournie aux nouveaux administrateurs s'améliorera au cours de la période visée par ce plan stratégique, en particulier une fois que les rôles des administrateurs, des membres et des présidents sont précisés dans le cadre des travaux de gouvernance pendant l'automne et l'hiver 2018-2019.
- Cette responsabilité sera remplie quand les administrateurs exprimeront leur satisfaction à l'égard de l'efficacité du programme d'orientation du conseil.

Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2021 :

Responsabilités, énoncées dans la politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*, qui appuient ces résultats :

- Proposer de nouveaux membres de comités et recommander des présidents de comités;
- Examiner les politiques visant le personnel et les bénévoles d'Ingénieurs Canada;
- Assurer la supervision des programmes d'intégration et de développement des administrateurs;
- Examiner la planification de la relève pour le chef de la direction, le conseil et ses comités;
- Confirmer les plans de succession pour les subordonnés directs du chef de la direction.

Réalisation des objectifs :

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, le Comité RH a :

- Établi la composition de tous les comités pour 2021-2022 et recommandé des présidents, de même que nommé des administrateurs au BCAPG et au BCCAG, ainsi que la championne du conseil pour le réseau 30 en 30;
- Évalué et amélioré les séances d'orientation données aux nouveaux administrateurs et administratrices en mai et juin;
- Planifié et offert des occasions de développement à l'intention des administrateurs afin de répondre aux besoins cernés grâce au sondage de 2021 sur l'efficacité de la gouvernance :
 - Lancé en janvier la formation en ligne « Board-on-Board » de la Canadian Non-profit Academy (accès permanent);
 - Fourni en juillet une formation sur la facilitation virtuelle à l'intention des nouveaux présidents de comités;
 - Tenu en juin un atelier sur l'équité, la diversité et l'inclusion mettant particulièrement l'accent sur les préjugés inconscients;
 - Maintenu le programme « Les 4 Saisons de la réconciliation » pour offrir en ligne une formation de sensibilisation aux Autochtones (accès permanent).

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

États financiers audités		4.3
Objet :	Recevoir les états financiers audités d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2021	
Préparé par :	Derek Menard, directeur, Finances	
Présenté par :	Nancy Hill, administratrice de l'Ontario et présidente du Comité FAGR	

Contexte

- La *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL) exige que les états financiers de l'organisation soient présentés aux membres à chaque assemblée annuelle.

État d'avancement

- L'audit de 2021 a été réalisé en février 2022, après la clôture de l'exercice.
- Lors de sa réunion d'avril 2022, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé les états financiers audités.

Prochaines étapes

- Ingénieurs Canada conservera dans ses bureaux une copie des états financiers de l'exercice 2021.

Annexe

- **Annexe 1** : États financiers audités pour 2021, comprenant le rapport de KPMG LLP



États financiers

d'INGÉNIEURS CANADA

Et rapport des auditeurs indépendants

Exercice clos le 31 décembre 2021



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres d'Ingénieurs Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Ingénieurs Canada, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2021;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Ingénieurs Canada au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants d'Ingénieurs Canada conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Ingénieurs Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Ingénieurs Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Ingénieurs Canada.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Ingénieurs Canada.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Ingénieurs Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener Ingénieurs Canada à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.P. / A.N.P. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 13 avril 2022

INGÉNIEURS CANADA

État de la situation financière

Au 31 décembre 2021, avec des informations comparatives pour 2020

	2021		2020
Actifs			
Actifs à court terme			
Encaisse (note 3)	3 037 065	\$	2 296 701 \$
Montants à recevoir (note 4)	1 197 114		1 156 038
Charges payées d'avance et dépôts	222 338		122 009
	4 456 517		3 574 748
Placements (note 5)	16 638 837		12 717 703
Immobilisations corporelles (note 6)	662 447		644 899
	21 757 801	\$	16 937 350 \$
Passifs et actifs nets			
Passifs à court terme			
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	692 117	\$	565 559 \$
Apports reportés	87 142		119 729
	779 259		685 288
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail (note 8)	393 539		480 992
Actifs nets (note 9)			
Fonds affectés à l'interne			
Réserve pour éventualités	2 500 000		2 500 000
Fonds général pour imprévus	1 500 000		1 500 000
Réserve pour priorités stratégiques	2 000 000		2 000 000
Investis en immobilisations corporelles	470 366		407 736
Non affectés	14 114 637		9 360 936
	20 585 003		15 771 070
Engagements (note 10)			
Impact de la COVID-19 (note 11)			
	21 757 801	\$	16 937 350 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

_____ administrateur

_____ administrateur

INGÉNIEURS CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2021, avec des informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Produits		
Programmes nationaux (note 12)	9 824 255 \$	9 526 001\$
Services généraux	3 124 386	3 195 446
Gain net non réalisé sur les placements	1 179 903	507 902
Revenus de placements	312 826	243 097
Programmes de sensibilisation	17 600	100 667
	14 458 970	13 573 113
Charges		
Charges d'exploitation		
Agrément	88 391	90 016
Développement des relations de travail	1 938	3 760
Services et outils	123 500	13 875
Programmes nationaux	884 668	1 438 491
Défense des intérêts auprès du gouvernement fédéral	44 589	52 087
Recherche et modifications réglementaires	20 213	4 904
Mobilité internationale	58 216	31 479
Promotion et programmes de sensibilisation	186 686	272 839
Diversité et inclusion	208 141	138 088
Protection des marques officielles	132 996	111 043
Services de secrétariat	232 073	420 405
Services généraux (note 13)	6 982 816	6 654 889
	8 964 227	9 231 876
Excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous	5 494 743	4 341 237
Dépenses de projet		
Projet d'amélioration de l'agrément	221 574	137 184
Mobilité internationale – projet ponctuel de l'IIDD	54 599	95 506
Services et outils – évaluation axée sur les compétences	214 592	147 715
Services et outils – NMDB	173 110	1 810
Examiner et valider l'objectif et l'étendue de l'accréditation	12 360	–
Renforcer la confiance et la valeur du permis	4 575	–
	680 810	382 215
Excédent des produits par rapport aux charges	4 813 933 \$	3 959 022 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

INGÉNIEURS CANADA

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2021, avec des informations comparatives pour 2020

	Réserve pour éventualités (note 9)	Fonds général pour imprévus (note 9)	Réserve pour priorités stratégiques (note 9)	Investis en immobilisations corporelles (note 9)	Non affectés	2021	2020
Solde au début de l'exercice	2 500 000 \$	1 500 000 \$	2 000 000 \$	410 134 \$	9 360 936 \$	15 771 070 \$	11 812 048 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	–	–	–	–	4 813 933	4 813 933	3 959 022
Amortissement des immobilisations corporelles	–	–	–	(134 735)	134 735	–	–
Acquisition d'actifs corporelles	–	–	–	152 283	(152 283)	–	–
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	–	–	–	42 684	(42 684)	–	–
Solde à la fin d'exercice	\$ 2 500 000 \$	1 500 000 \$	2 000 000 \$	470 366 \$	14 114 637 \$	20 585 003 \$	15 771 070 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

INGÉNIEURS CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2021, avec des informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	4 813 933	3 959 022
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	134 735	109 136
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	(87 453)	(89 849)
Gain net non réalisé sur les placements	(1 179 903)	(507 902)
Variations des postes hors caisse du fonds de roulement		
Augmentation des sommes à recevoir	(41 076)	(5 164)
Augmentation des charges payées d'avance et des dépôts	(100 329)	(12 596)
Augmentation des comptes fournisseurs et charges à payer	126 558	156 309
Augmentation (diminution) des apports reportés	(32 587)	109 195
	3 633 878	3 718 151
Activités d'investissement		
Augmentation nette de placements	(2 741 231)	(5 618 196)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(152 283)	(66 293)
	(2 893 514)	(5 684 489)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	740 364	(1 966 338)
Encaisse au début de l'exercice	2 296 701	4 263 039
Encaisse à la fin de l'exercice	3 037 065	2 296 701

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2021

1. Lois applicables et nature des activités

Ingénieurs Canada est une fédération nationale qui regroupe les douze ordres provinciaux et territoriaux autorisés à délivrer des permis d'exercice aux ingénieurs et à régler l'exercice de la profession dans tout le Canada. Ingénieurs Canada existe pour que ses ordres constituants disposent du soutien nécessaire à une profession d'ingénieur qui progresse et s'autoréglemente, et ce, dans l'intérêt public et à un coût justifié par les résultats.

Ingénieurs Canada a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le 31 octobre 2013, le Conseil canadien des ingénieurs est devenu Ingénieurs Canada et, depuis cette date, les statuts constitutifs d'Ingénieurs Canada sont dressés en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* plutôt que de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En sa qualité d'organisme sans but lucratif, Ingénieurs Canada est exonéré de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Les conventions comptables les plus importantes sont présentées ci-après :

a) Constatation des produits

Ingénieurs Canada applique la méthode du report propre aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

Les principales sources de revenus d'Ingénieurs Canada sont les cotisations des membres, les montants provenant des programmes d'affinité et d'assurance, et les revenus provenant des projets financés par le gouvernement.

Les produits provenant des cotisations provinciales et des cotisations annuelles par habitant sont constatés après facturation des membres constituants et figurent au poste Services intégrés à l'état des résultats. Les revenus des programmes d'affinité sont constatés lorsque les sommes deviennent recouvrables conformément aux modalités de l'accord. Ces sommes figurent au poste Programmes nationaux à l'état des résultats.

Les revenus d'intérêt sont reconnus selon le nombre de jours pendant lesquels le placement a été détenu durant l'année. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les gains et pertes sur la cession des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Tous les revenus de placements, y compris les gains et pertes réalisés ou non réalisés sur les placements, sont constatés dans l'état des résultats.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

2. Principales conventions comptables (suite)

a) Constatation des produits (suite)

Les revenus des projets financés par des sources externes, qui comprennent les revenus des projets financés par le gouvernement, sont constatés selon la méthode du report au fur et à mesure que les charges admissibles connexes sont engagées, conformément aux dispositions de chaque contrat. Les sommes reçues en excédent des charges admissibles sont comptabilisées sous forme de passif.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ensuite comptabilisés au coût ou au coût amorti, à moins que la direction n'ait choisi de les reporter à la juste valeur. Ingénieurs Canada a choisi de reporter ces instruments financiers à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour acquérir des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers sont soumis à des tests de dépréciation à la fin de chaque exercice. S'il existe une indication de dépréciation, Ingénieurs Canada doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le montant que pourrait rapporter la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'Ingénieurs Canada pourrait tirer de l'exercice de ses droits sur tout bien affecté en garantie. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, Ingénieurs Canada comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la charge de dépréciation initiale.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

2. Principales conventions comptables (suite)

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Lorsqu'une immobilisation corporelle cesse de contribuer à la capacité d'Ingénieurs Canada de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Actif	Durée
Ameublement, accessoires et équipement	4 ans
Matériel informatique	4 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

d) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

Les avantages incitatifs relatifs à un bail sont reportés et amortis sur la durée du bail. L'amortissement annuel est comptabilisé à titre de crédit dans les charges locatives.

e) Charges imputées

Dans l'état des résultats, Ingénieurs Canada présente ses charges par fonction.

Ingénieurs Canada ne ventile pas les charges entre les fonctions après la comptabilisation initiale.

f) Conversion des devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont initialement inscrites au taux de change en vigueur à la date de conversion. Les actifs et passifs monétaires sont ensuite convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges en devises étrangères sont convertis au taux mensuel moyen en vigueur pendant l'année. Les gains et pertes découlant de la conversion sont inclus dans les produits financiers dans l'état des résultats.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges durant l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Celles-ci font l'objet d'un examen annuel et, lorsque des redressements doivent être apportés, ils sont constatés dans les états financiers au cours de la période où ils deviennent connus.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

3. Encaisse

L'encaisse d'Ingénieurs Canada est détenue dans des banques à charte canadiennes. Presque tous les comptes sont en dollars canadiens et portent intérêt à des taux variables établis périodiquement par la banque en fonction de son taux préférentiel moins 2,75 % (taux préférentiel moins 2,75 % en 2020).

Marge de crédit

Ingénieurs Canada possède une marge de crédit lui permettant d'emprunter 500 000 \$ (500 000 \$ en 2020) au taux préférentiel majoré de 1 %. Cette marge de crédit doit être renouvelée annuellement. En date du 31 décembre 2021, il n'y avait aucun solde impayé (néant \$ en 2020) au titre de cette marge de crédit.

4. Montants à recevoir

	2021		2020	
Programmes d'affinité et d'assurances	1 134 700	\$	1 122 700	\$
Sommes à recevoir – gouvernementales	62 130		31 917	
Sommes à recevoir – autres	–		1 421	
Cotisations à recevoir des membres	284		–	
	1 197 114	\$	1 156 038	\$

5. Placements

	2021		2020	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Obligations	7 232 321 \$	7 388 184 \$	6 751 823 \$	6 620 175 \$
Fonds d'actions canadiennes	2 617 659	2 153 082	2 250 483	1 920 985
Fonds d'actions internationales	2 314 217	1 557 593	1 462 289	1 052 313
Fonds d'actions américaines	3 983 039	3 413 355	2 253 108	1 468 107
Alternative – Globale	491 601	491 601	–	–
	16 638 837 \$	15 003 815 \$	2 717 703 \$	11 061 580 \$

Les placements détenus par Ingénieurs Canada l'aident à financer ses actifs nets qui sont grevés d'une affectation interne à des fins particulières (note 9 a)).

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

6. Immobilisations corporelles

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Ameublement, accessoires et équipement	250 916 \$	200 037 \$	50 879 \$	9 282 \$
Matériel informatique	408 130	345 783	62 347	72 689
Améliorations locatives	1 149 771	600 550	549 221	562 928
	1 808 817 \$	1 146 370 \$	662 447 \$	644 899 \$

Au 31 décembre 2020, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles s'élevaient respectivement à 1 656 534 \$ et 1 011 636 \$.

7. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2021	2020
Charges d'exploitation	277 915 \$	161 519 \$
Charges à payer	85 105	122 130
Régularisations de rémunération	288 853	240 850
Assurance responsabilité professionnelle secondaire payable aux membres	40 244	41 060
	692 117 \$	565 559 \$

Les charges d'exploitation et les charges à payer ne comprennent pas de remises gouvernementales telles que des taxes de vente ou des cotisations sociales.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

8. Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

En 2015, Ingénieurs Canada a conclu un bail pour la location de locaux pour les dix prochaines années. Dans le cadre de cette entente, Ingénieurs Canada a touché une allocation au locataire visant à couvrir les coûts d'aménagement jusqu'à concurrence de 30 \$ par pied-carré d'espace loué, en plus de profiter d'une période sans loyer de neuf mois.

	Avantages incitatifs relatifs au bail - période sans loyer	Allocation au locataire - coûts d'aménagement	Total
Solde au début de l'exercice	246 227 \$	234 765 \$	480 992 \$
Moins l'amortissement	(44 769)	(42 684)	(87 453)
Solde à la fin de l'exercice	201 458 \$	192 081 \$	393 539 \$

9. Actifs nets

L'objectif général d'Ingénieurs Canada en ce qui concerne ses actifs nets consiste à financer les projets à venir, les opérations courantes, les immobilisations corporelles et les actifs incorporels. Ingénieurs Canada gère ses actifs nets en établissant des fonds affectés et en réservant des montants dans les actifs nets affectés en vue de projets prévus, d'éventualités et d'autres besoins en capital. Ces affectations sont présentées dans l'état de l'évolution des actifs nets et détaillées à la note 9a).

L'objectif d'Ingénieurs Canada à l'égard de ses actifs nets non affectés consiste à maintenir un solde suffisant pour répondre aux besoins liés à la tenue de ses activités courantes et à financer d'éventuelles pertes latentes sur ses placements. Les actifs nets investis en immobilisations et les actifs incorporels d'Ingénieurs Canada sont équivalents à leur valeur comptable nette, moins les avantages incitatifs à la location correspondants.

Ingénieurs Canada n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital et elle a adopté une nouvelle stratégie générale à l'égard de son actif net, qui a pris effet en 2021.

a) Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne sont des fonds engagés à des fins particulières en application de la politique du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada, comme suit :

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

9. Actifs nets (suite)

a) Actifs nets grevés d'une affectation interne (suite)

La réserve pour éventualités a pour but d'atténuer l'incidence financière du risque d'événements négatifs imprévus qui pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur les activités, les produits ou les charges d'Ingénieurs Canada. Le niveau cible de cette réserve est de 2 500 000 \$.

Le fonds général pour imprévus garantit que des sommes seront accessibles en cas de contestation judiciaire, afin de régler les franchises d'assurance et d'aider les ordres constituants lorsqu'il est évident qu'ils n'ont pas les ressources financières voulues pour mettre en œuvre une mesure d'exécution et/ou une obligation statutaire qui aurait des répercussions évidentes et importantes sur les autres ordres. Ce fonds a un niveau cible de 1 500 000 \$.

La réserve pour priorités stratégiques a pour objet de fournir des fonds pour des projets stratégiques prévus et de répondre aux risques et aux besoins d'investissement futurs en lien avec la performance, l'accessibilité et la sécurité des actifs informatiques. Le niveau cible de cette réserve est de 2 000 000 \$.

Le conseil d'administration d'Ingénieurs Canada créera aussi de nouveaux fonds de réserve ou supprimera les fonds existants, selon les besoins.

10. Engagements

Ingénieurs Canada loue des locaux pour bureaux en vertu d'un bail qui se terminera le 30 juin 2026. Les loyaux minimaux que l'organisme s'est engagé à payer pour les cinq prochaines années sont les suivants :

2022	674 827 \$
2023	674 827
2024	672 656
2025	671 932
2026	335 716
	<hr/>
	3 029 958 \$

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

11. L'impact de la COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a décrété que l'écllosion de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques et cela a fortement perturbé les milieux financiers, boursiers et sociaux. La situation est changeante et la durée et l'ampleur ultimes de l'impact sur l'économie canadienne et tous les aspects des activités de l'organisme ne sont pas entièrement connus.

La direction a ouvertement mis en œuvre certaines stratégies et mesures en réponse à l'écllosion de COVID-19. La santé et la sécurité de tout le personnel de l'Association ont été prioritairement renforcées et la direction a imposé le télétravail, a suspendu tous les voyages intérieurs et internationaux, a annulé toutes les réunions en personne et fait appel aux méthodes numériques. La direction est convaincue qu'il sera efficace à atténuer les effets de la COVID-19 sur le fonctionnement.

Des ajustements doivent être apportés aux états financiers lorsque des événements survenus entre la date des états financiers et la date du rapport des auditeurs fournissent un supplément d'information suffisant à l'égard de situations qui existaient en fin d'exercice. Après avoir évalué les répercussions financières, la direction a jugé inutile pour l'heure d'apporter d'autres ajustements aux états financiers.

La durée et l'ampleur ultimes de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités et la situation financière de l'Organisation ne sont pas connues pour le moment. Ces répercussions pourraient comprendre une diminution des flux de trésorerie futurs, des fluctuations de la valeur de l'actif et du passif, et l'utilisation de l'actif net cumulé à l'appui des activités. Pour le moment, il n'est pas possible d'établir une estimation de l'incidence financière de la pandémie sur l'Organisation.

12. Programmes d'affinité et d'assurances

Ingénieurs Canada est partie à un certain nombre d'accords avec des sociétés de services financiers. En vertu de ces accords, Ingénieurs Canada tire des revenus, appelés produits de programmes d'affinité dans les présents états financiers, de l'achat de biens et de services par les membres des ordres provinciaux et territoriaux membres d'Ingénieurs Canada.

Ces accords ont différentes modalités ainsi que différentes dates d'expiration et méthodes. Certains ont des dates d'expiration fixes avec options de renouvellement, tandis que d'autres restent en vigueur jusqu'à résiliation sur préavis d'une des parties.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

12. Programmes d'affinité et d'assurances (suite)

Les deux accords les plus importants représentaient 92 % des produits des programmes d'affinité en 2021 (92 % en 2020) et couvrent les périodes suivantes :

- un accord d'une durée de douze ans qui prendra fin en décembre 2029 avec renouvellements automatiques de cinq ans jusqu'à résiliation par une des parties sur préavis de 180 jours avant l'expiration de ce délai, qui représentait 75 % des produits des programmes d'affinité en 2021 (75 % en 2020); et
- un accord sans date d'expiration fixe, qui représentait 16 % des produits du programme d'assurance (17 % en 2020).

13. Cotisations au régime de retraite

Ingénieurs Canada administre le régime de retraite à cotisations déterminées de ses employés, lequel est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario. En 2021, les cotisations au régime s'élevaient à 214 494 \$ (193 946 \$ en 2020) et sont incluses dans les salaires et charges sociales.

14. Gestion des risques financiers

Ingénieurs Canada s'expose à divers risques financiers dans l'exercice de ses activités d'exploitation et d'investissement. La direction d'Ingénieurs Canada a adopté différentes politiques afin de réduire ces risques, dont la Politique en matière de fonds assujettis à des restrictions internes et la Politique sur les engagements financiers et les paiements. Ingénieurs Canada confie également la gestion de son portefeuille de placements à une société de l'extérieur.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Ingénieurs Canada est exposé au risque de marché associé à ses placements, comme l'explique la note 5.

b) Risque de change

Ingénieurs Canada n'est pas exposé à un risque de change important, car il ne détient pas d'espèces ou de placements importants libellés en devises.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

14. Gestion des risques financiers (suite)

c) Risque de taux d'intérêt

Ingénieurs Canada est exposé au risque de crédit et de taux d'intérêt associé à ses placements portant intérêt. Les fonds communs de placement en obligations détenus par Ingénieurs Canada sont indiqués à la note 5 et portent intérêt à taux fixes, et Ingénieurs Canada est donc exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers d'Ingénieurs Canada portant intérêt à taux fixes ne représentent pas de sommes importantes et n'entraînent donc pas de risque important de taux d'intérêt. Ingénieurs Canada n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Ingénieurs Canada ne puisse pas s'acquitter de ses obligations en temps opportun et de façon rentable. Ingénieurs Canada réduit son exposition au risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. Il prépare ses prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour honorer ses obligations.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Ingénieurs Canada est exposée au risque de crédit du fait que ses contreparties pourraient ne pas lui verser les sommes qu'elles lui doivent. Afin d'atténuer son risque de crédit, Ingénieurs Canada a conclu des accords à long terme avec la plus grande partie de ses débiteurs, en plus d'appliquer des politiques de crédit et de contrôler les recouvrements. Se reporter à la note 12 pour de plus amples détails sur les accords importants avec des contreparties. Une provision pour créances douteuses est établie en fonction de facteurs entourant le risque de crédit de certains membres, de même qu'en fonction des tendances historiques et d'autres informations. Au 31 décembre 2021, la provision pour créances douteuses était de néant \$ (néant \$ en 2020).

15. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de 2021.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par les membres

Nomination des auditeurs		5
Objet :	Nommer KPMG comme auditeur externe d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2022	
Motion(s) à examiner :	<i>Que KPMG LLP soit nommé comme expert-comptable chargé d'auditer les comptes d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2022.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité des 2/3-60 % (la motion doit être approuvée par au moins les deux tiers des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent des inscrits)	
Préparé par :	Derek Menard, directeur, Finances	
Présenté par :	Nancy Hill, administratrice représentant l'Ontario et présidente du Comité FAGR	

Définition du problème/de l'enjeu

- Conformément au Règlement administratif, les membres doivent nommer chaque année à titre d'auditeur d'Ingénieurs Canada un comptable professionnel agréé (CPA) autorisé à exercer la comptabilité publique en Ontario.

Action/recommandation proposée

- Que KPMG LLP soit retenu pour fournir des services d'audit externe pour l'exercice 2022 à venir, selon les honoraires établis dans la proposition initiale de 2018. Si la nomination est approuvée, ce sera la cinquième année consécutive qu'Ingénieurs Canada retient les services de comptabilité externes de KPMG LLP.
 - Au début de 2018, le Comité d'audit (tel qu'il était alors désigné) a lancé une demande de propositions pour des services d'audit. Cinq propositions ont été reçues. Après les avoir évaluées avec l'appui du personnel d'Ingénieurs Canada, le Comité d'audit a recommandé que KPMG soit retenu pour un mandat de cinq ans (2018-2022).
 - KPMG a fait preuve de professionnalisme et d'efficacité dans la conduite de l'audit de 2021 et fourni d'excellents conseils au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) et au personnel tout au long de l'audit.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée cette année.

Risques

- S./o.

Répercussions financières

- Faire appel aux services de KPMG pour réaliser l'audit de 2022 représente un engagement financier d'environ 23 000 \$ pour l'année budgétaire 2022.
- Ces honoraires sont prévus dans le budget de 2022.

Avantages

- KPMG apporte une valeur ajoutée grâce à l'accès à de la formation dans divers domaines, à des consultations ponctuelles et à son expertise au besoin, en plus de fournir les services d'audit de base requis.

Consultations

- S./o.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Au début de l'automne 2022, le personnel, en collaboration avec KPMG, élaborera un plan d'audit qui sera soumis à l'approbation du Comité FAGR d'Ingénieurs Canada. Par la suite, KPMG réalisera l'audit de 2022, et les résultats (c.-à-d. les états financiers audités et le rapport d'audit) seront présentés aux membres à la réunion de mai 2023.
- À la fin de 2022, une nouvelle demande de propositions sera émise pour la sélection d'un auditeur pour les cinq prochaines années (2023-2027), sous réserve de l'approbation des membres en mai 2023.

Annexes

- Aucune

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par les membres

Cotisation par personne pour 2024	6
Objet :	Approuver la cotisation par personne pour 2024.
Motions à l'étude :	<i>QUE la cotisation par personne pour 2024 soit fixée à 8 \$ par inscrit.</i>
Vote requis pour adopter les motions :	Majorité des 2/3-60 % (la motion doit être appuyée par au moins les deux tiers des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent des inscrits représentés)
Préparé par :	Derek Ménard, directeur, Finances
Présenté par :	Nancy Hill, administratrice représentant l'Ontario et présidente du Comité FAGR

Définition du problème ou de l'enjeu

- La cotisation par personne est définie, en partie, dans l'article 1.1 du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada comme « le montant annuel que les membres doivent acquitter en fonction du nombre d'inscrits ». De plus, selon l'article 7.2 du Règlement administratif, le conseil doit, au plus tard le 1^{er} janvier de chaque année, recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier de la deuxième année suivante.
- Le 14 décembre 2021, les membres ont été informés du montant de la cotisation par personne recommandée par le conseil pour 2024, dans un courriel d'Evelyn Spence, avocate générale et secrétaire générale, dans lequel elle indiquait :
 - « Lors de sa réunion du 13 décembre 2021, le conseil d'Ingénieurs Canada a convenu de recommander aux membres que **la cotisation par personne pour 2024 soit réduite à 8 \$ par inscrit**. En conséquence, cette recommandation sera soumise à l'approbation des membres lors de leur assemblée annuelle en mai 2022. »

Action/recommandation proposée

- Que les membres approuvent la cotisation par personne pour 2024.

Autres options envisagées

- Le conseil a indiqué que les réserves non affectées d'Ingénieurs Canada devraient s'élever à 13,1 millions \$ à la fin de l'exercice 2021 et a examiné deux options : réduire la cotisation par personne à 8 \$ ou à 9 \$ par inscrit.

Risques

- La cotisation par personne doit soutenir les opérations continues, tout en étant ajustée pour éviter la croissance excessive des actifs nets d'Ingénieurs Canada et le risque de perdre le statut d'organisme sans but lucratif.

Répercussions financières

- La cotisation par personne proposée réduira les revenus d'Ingénieurs Canada de 674 000 \$ en 2024.
- Le conseil prévoit qu'une cotisation de 8 \$ par inscrit peut être maintenue jusqu'à la fin du plan stratégique actuel, et estime que ce montant laisserait encore des réserves disponibles pour financer le Plan stratégique 2025-2027.

Avantages

- La cotisation par personne proposée pour 2024 maintiendra les actifs nets non affectés au-dessus de leur limite inférieure de 1 million \$ et soutiendra les dépenses d'exploitation en 2024.

Consultations

- La cotisation recommandée pour 2024 est basée sur les revenus et les dépenses prévus pour 2022, 2023 et 2024. Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a recommandé la cotisation, et le conseil a approuvé cette recommandation à sa réunion de décembre 2021.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- La cotisation par personne pour 2024 sera établie à 8 \$ par inscrit.
- Le Comité FAGR se penchera sur le montant de la cotisation par personne pour 2025 lors de sa réunion prébudgétaire d'août 2022.

Annexes

- Aucune.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par les membres

Modification du Règlement administratif		7
Objet :	Approuver une modification du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE l'article 1.1 du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada soit modifié comme suit :</i></p> <p>« Inscrit » désigne une personne inscrite à titre de membre au 31 décembre, à l'exception des candidats, et des étudiants et des personnes inscrites uniquement en tant que géoscientifiques ou géoscientifiques stagiaires.</p>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité des 2/3-60 % (la motion doit être approuvée par au moins les deux tiers des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent des inscrits)	
Préparé par :	Evelyn Spence, avocate générale et secrétaire générale	
Présenté par :	Mike Wrinch, administrateur représentant la Colombie-Britannique et président du Comité sur la gouvernance	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le conseil a examiné le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada et propose une modification de la définition du terme « Inscrit » figurant dans l'article 1.1.
- Cette modification est proposée parce que la définition actuelle du terme « Inscrit » désigne « une personne inscrite à titre de membre au 31 décembre, à l'exception des candidats et des étudiants ». Cette définition est importante, car elle est utilisée pour déterminer la cotisation par personne payable par chaque membre. Cependant, le fait que la définition actuelle n'exclut pas les géoscientifiques et les géoscientifiques stagiaires pose problème, car cela implique que les associations qui réglementent à la fois les ingénieurs et les géoscientifiques devraient payer une cotisation par personne plus élevée (puisque les géoscientifiques ne sont pas expressément exclus du calcul). Ce n'est pas l'intention de la disposition, et ce n'est pas non plus la façon dont Ingénieurs Canada détermine le nombre d'inscrits pour établir la cotisation par personne.
- Par conséquent, la définition contenue dans le Règlement administratif devrait être ajustée afin de mieux refléter la pratique existante. Par ailleurs, la définition révisée doit aussi tenir compte du fait que certains inscrits détiennent deux permis d'exercice : à titre de géoscientifique et d'ingénieur. Ainsi, les géoscientifiques qui sont également ingénieurs devraient être inclus dans la définition du terme « Inscrit ».

Action/recommandation proposée

- Que les membres approuvent la modification proposée du Règlement administratif.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée. La modification proposée corrige ou précise une disposition existante du Règlement administratif.

Risques

- Fonctionner en vertu d'un Règlement administratif contenant des erreurs ou des incohérences entraîne de la confusion, mène à l'application incohérente des règles et, dans des cas extrêmes, peut donner lieu à des contestations judiciaires.

Répercussions financières

- La révision proposée du Règlement administratif n'entraîne aucune répercussion financière.

Avantages

- C'est une occasion de corriger les erreurs et les incohérences contenues dans le Règlement administratif.

Consultations

- Le conseil d'Ingénieurs Canada a convenu de recommander la modification proposée à l'approbation des membres.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le Règlement administratif révisé entrera en vigueur.

Annexe

- **Annexe 1** : Règlement administratif, avec révisions proposées en suivi des modifications.

Règlement régissant de façon générale les activités et les affaires d'INGÉNIEURS CANADA
EST PAR LA PRÉSENTE PROMULGUÉ :

1 INTERPRÉTATION

1.1 Définitions

Tous les termes et expressions contenus dans le présent document et qui sont définis dans la Loi ou les Règlements connexes ont la signification accordée à ces termes et expressions dans cette loi ou ses Règlements.

« **Loi** » s'entend de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* S.C. 2009, c.23, notamment les règlements pris en vertu de cette dernière, et toute loi ou tout règlement pouvant la remplacer, compte tenu des modifications successives.

« **Conseiller** » désigne une personne nommée en vertu de la politique du conseil pour faire des recommandations ou fournir de l'information essentielle au conseil.

« **Conseil** » désigne le conseil d'Ingénieurs Canada composé d'administrateurs et de conseillers.

« **Membres du conseil** » désigne les administrateurs et les conseillers nommés conformément à ce règlement administratif.

« **Groupe des chefs de direction** » s'entend du groupe constitué des chefs de direction de chacun des membres.

« **Grand projet d'immobilisations** » désigne un projet d'immobilisations dont la valeur représente plus de 10 % du budget opérationnel annuel.

« **Membre** » s'entend d'un membre tel que défini à l'article 2.

« **Cotisation par personne** » désigne le montant annuel que les membres doivent acquitter en fonction du nombre d'inscrits tel que défini à l'article 7.

« **Inscrit** » désigne une personne inscrite à titre de membre au 31 décembre, à l'exception des candidats, **et des étudiants et des personnes inscrites uniquement en tant que géoscientifiques ou géoscientifiques stagiaires.**

« **Secrétaire** » désigne une fonction tenue par le chef de la direction d'Ingénieurs Canada ou toute autre personne désignée par le conseil.

« **Initiative nationale spéciale** » désigne tout projet ou programme qui nécessiterait une cotisation spéciale de la part des membres ou une augmentation des cotisations par personne, ainsi que tout grand projet d'immobilisations.

« **Normes** » désigne les normes d'agrément.

« **Plan stratégique** » désigne le plan visant la réalisation de l'avenir envisagé d'Ingénieurs Canada.

« **Majorité des 2/3-60 %** » signifie qu'une résolution est approuvée par au moins les deux tiers (2/3) des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent (60 %) des inscrits.

1.2 Interprétation

Dans l'interprétation du présent règlement, les termes et expressions au singulier incluent le pluriel et inversement, et les termes et expressions au masculin incluent le féminin et inversement.

1.3 Langues

On accordera une reconnaissance égale aux deux langues officielles du Canada dans les activités d'Ingénieurs Canada. En cas de contradiction entre le texte anglais d'un article quelconque du Règlement administratif ou d'un autre document et le texte français du même règlement ou document, le texte anglais a préséance.

2 MEMBRES

2.1 Membres

Chacun des organismes suivants fait partie des membres jusqu'à ce qu'il soit mis fin à cet état de membre par retrait ou par radiation, ainsi qu'il est prévu dans la présente, à savoir :

- (a) Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA)
- (b) Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB)
- (c) Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS);
- (d) Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of Manitoba (Engineers Geoscientists Manitoba);
- (e) Association of Professional Engineers of Nova Scotia (Engineers Nova Scotia);
- (f) Association of Professional Engineers of Ontario (PEO)
- (g) Association of Professional Engineers of Yukon (Engineers Yukon);
- (h) Northwest Territories Association of Professional Engineers and Geoscientists (NAPEG);
- (i) Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ);
- (j) The Association of Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador (PEGNL)
- (k) The Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of British Columbia (Engineers and Geoscientists British Columbia);
- (l) The Association of Professional Engineers of the Province of Prince Edward Island (Engineers PEI);
- (m) Toute autre entité provinciale ou territoriale établie dans le but de réglementer l'exercice du génie dans une province ou un territoire du Canada, sous réserve de l'approbation par une résolution des membres conformément à la majorité des 2/3-60 %.

2.2 Retrait d'un membre

Un membre peut retirer son adhésion en soumettant son avis écrit de retrait au secrétaire au moins douze (12) mois avant la prochaine assemblée annuelle des membres.

2.3 Radiation d'un membre

- (1) Un membre peut être radié si, à une assemblée extraordinaire des membres convoquée à cette fin, une résolution visant à radier ce membre est adoptée, pourvu que le membre ait eu l'occasion d'être entendu à cette assemblée.
- (2) Nonobstant le retrait ou la radiation d'un membre, ce dernier demeure responsable du paiement des cotisations par personne qu'il a perçues ou qui sont exigibles avant et incluant la date d'effet de son retrait ou de sa radiation.

3 ASSEMBLÉES DES MEMBRES

3.1 Avis de convocation à une assemblée des membres

- (1) Les membres autorisés à voter aux assemblées et les administrateurs, ainsi que le comptable, le cas échéant, doivent être avisés de l'heure et du lieu d'une assemblée par téléphone, courrier électronique ou tout autre moyen de communication entre 21 et 35 jours avant la tenue de l'assemblée. Un membre qui désire être avisé par un moyen non électronique recevra l'avis par courrier, messagerie ou en mains propres.
- (2) Une résolution extraordinaire des membres est nécessaire pour modifier le présent règlement en vue de changer les façons d'aviser les membres habilités à voter aux assemblées.

3.2 Assemblées générales et extraordinaires

D'autres assemblées des membres, qu'elles soient générales ou extraordinaires, peuvent être convoquées en tout temps et en tout lieu sur ordre du président ou du président élu ou par le conseil, ou encore à la demande d'un membre.

3.3 Erreur ou omission reliée à l'avis

Le fait qu'un ou plusieurs membres n'aient pas reçu d'avis n'invalidera nullement toute résolution adoptée ou toute mesure prise à une assemblée des membres.

3.4 Votes à l'assemblée des membres

Chaque membre présent à une assemblée dispose du droit d'exercer un vote. Ce vote est exercé par le président en poste d'un membre.

- (1) Un membre peut, au moyen d'une procuration écrite, désigner un mandataire pour assister et agir en son nom à une assemblée des membres, dans la mesure et selon les pouvoirs établis dans la procuration.
- (2) Toute question soulevée lors d'une assemblée des membres doit être adoptée par une résolution approuvée par une majorité des 2/3-60 %.
- (3) Le président de toute assemblée des membres n'a pas de droit de vote et, en cas d'égalité, il n'a pas de vote décisif et la motion est réputée avoir été rejetée.

3.5 Quorum

- (1) À toute assemblée des membres, le quorum comprend au moins les deux tiers du total des membres représentant au moins soixante pour cent du total des inscrits.
- (2) S'il y a quorum à l'ouverture d'une assemblée des membres, les membres présents peuvent procéder aux délibérations de l'assemblée, même si ce quorum n'est pas maintenu au cours de l'assemblée.

3.6 Vote électronique

Les assemblées des membres peuvent se tenir entièrement par voie téléphonique ou électronique ou par un autre moyen de communication.

3.7 Président

Les assemblées des membres sont présidées par le président d'Ingénieurs Canada ou par une personne choisie par les membres.

4 ADMINISTRATEURS ET CONSEILLERS**4.1 Nomination des administrateurs**

- (1) Chaque membre doit remettre au secrétaire, pour examen à l'assemblée annuelle des membres, une liste de candidats qui sont des ingénieurs en règle.
- (2) Seuls les candidats désignés conformément à la présente politique de mise en candidature sont admissibles aux fonctions d'administrateur.

4.2 Composition et élection des administrateurs

- (a) Le nombre d'administrateurs ne doit pas être supérieur à vingt-trois (23).
- (b) Les administrateurs doivent être élus sur la base des candidatures reçues comme suit :
 - Quatre (4) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA);
 - Un (1) de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB);
 - Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS);
 - Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of Manitoba (Engineers Geoscientists Manitoba);
 - Un (1) de l'Association of Professional Engineers of Nova Scotia (Engineers Nova Scotia);
 - Cinq (5) de l'Association of Professional Engineers of Ontario (PEO);
 - Un (1) de l'Association of Professional Engineers of Yukon (Engineers Yukon);

Un (1) de la Northwest Territories Association of Professional Engineers and Geoscientists (NAPEG);
Quatre (4) de l'Ordre des ingénieurs du Québec;
Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador (PEGNL);
Deux (2) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia (Engineers and Geoscientists British Columbia);
Un (1) de l'Association of Professional Engineers of the Province of Prince Edward Island (Engineers PEI).

4.3 **Conseillers**

- (1) Le conseil peut établir des politiques pour nommer des personnes à titre de conseillers.
- (2) Sur invitation du conseil, les conseillers ont le droit d'être présents et de participer aux discussions pour la durée (ou une partie) d'une réunion du conseil (tel que décidé par celui-ci), mais n'ont pas le droit de vote.
- (3) Les conseillers peuvent effectuer d'autres tâches demandées de temps à autre par le conseil.

4.4 **Rémunération et remboursement des dépenses**

- (1) Les membres du conseil occupent leur poste sans rémunération.
- (2) Les membres du conseil ne doivent pas retirer de bénéfice financier du fait qu'ils occupent un poste d'administrateur.
- (3) Les membres du conseil peuvent se faire rembourser les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

4.5 **Pourvoi de postes vacants**

Si un administrateur quitte son poste avant la fin de son mandat, le membre qui a nommé l'administrateur démissionnaire doit pourvoir le poste à partir de sa liste de candidats. Le nouvel administrateur nommé doit exercer ses fonctions jusqu'à la fin du mandat de l'administrateur démissionnaire.

4.6 **Limites des mandats**

- (1) Les administrateurs sont élus au conseil pour un mandat de trois ans.
- (2) Aucun administrateur ne peut être élu au conseil pour plus de deux mandats consécutifs, soit une durée maximale à vie de six années consécutives.
- (3) Les limites de mandat ne s'appliquent pas à un administrateur élu ou confirmé, selon le cas, comme président, président élu ou président sortant avant l'expiration de son deuxième mandat, auquel cas il peut demeurer au conseil jusqu'à la fin de son mandat de président sortant.
- (4) Les membres ont le pouvoir de prolonger le mandat d'un administrateur au-delà des limites décrites plus haut dans des circonstances atténuantes afin d'assurer une gouvernance efficace.

5 **ASSEMBLÉES DU CONSEIL**

5.1 **Nombre d'assemblées**

Le conseil doit tenir au moins une assemblée par exercice financier et autant d'assemblées additionnelles qu'il juge nécessaires pour traiter les activités d'Ingénieurs Canada.

5.2 **Avis**

Le président, le président élu ou n'importe lequel des cinq (5) administrateurs peut, en tout temps, convoquer une assemblée du conseil.

5.3 Assemblées ouvertes

- (1) Sous réserve des dispositions prévues dans le présent article, toutes les assemblées sont ouvertes aux membres, aux conseillers et aux observateurs invités.
- (2) Une assemblée ou une partie d'une assemblée peut, à la discrétion du président, être fermée aux membres, aux conseillers et aux observateurs invités si elle porte sur l'un des sujets suivants :
 - (a) la sécurité d'Ingénieurs Canada;
 - (b) des questions personnelles concernant une personne identifiable;
 - (c) l'acquisition, proposée ou en cours, d'actifs par Ingénieurs Canada
 - (d) un litige ou un litige potentiel;
 - (e) la formulation de conseils qui relèvent du privilège avocat-client, y compris les communications nécessaires dans ce cadre;
 - (f) toute autre question déterminée par le comité exécutif ou le conseil

5.4 Quorum

- (1) À toute assemblée du conseil, une majorité du nombre total des administrateurs présents forme quorum. Pourvu qu'il y ait quorum au début de l'assemblée, celle-ci peut se poursuivre ou être ajournée, même si le nombre d'administrateurs quittant l'assemblée réduit ce nombre au-dessous du quorum.
- (2) Les administrateurs qui se sont déclarés en conflit d'intérêts sur une question particulière sont comptés pour déterminer le quorum. Nonobstant toute vacance au sein des administrateurs, un quorum du conseil peut exercer tous les pouvoirs du conseil.

5.5 Vote

- (1) Aux assemblées du conseil, chaque administrateur a un vote.
- (2) Toute question soulevée à une assemblée du conseil est tranchée conformément aux *Règles de procédures de Robert*, sauf indication contraire dans le présent règlement.

5.6 Absence des administrateurs

Si un administrateur est absent à une réunion du conseil, le membre qui a nommé cet administrateur peut envoyer quelqu'un à sa place à titre d'observateur. Celui-ci pourra participer aux discussions du conseil.

5.7 Approbations nécessitant la majorité des deux tiers

Une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés est requise pour adopter une résolution sur les questions suivantes :

- (a) les recommandations du conseil exigées au paragraphe 5.8;
- (b) l'approbation du budget et toute modification s'y rapportant;
- (c) l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une politique ou procédure du conseil;
- (d) l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une norme;
- (e) les décisions du conseil portant sur des questions litigieuses ou potentiellement litigieuses et pouvant compromettre l'image publique et la crédibilité de l'organisation, ainsi que sa capacité à réaliser ses objets.

5.8 Recommandations du conseil

Le conseil peut faire des recommandations aux membres sur les questions suivantes par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés, mais aucune décision ne doit entrer en vigueur tant qu'elle n'est pas approuvée par les membres conformément au paragraphe 3.4 du présent règlement :

- (a) l'approbation du plan stratégique;
- (b) le montant de la cotisation par personne;
- (c) l'approbation des initiatives nationales spéciales;

- (d) la modification ou l'abrogation des Statuts de prorogation (incluant les modifications apportées au nom et aux objectifs d'Ingénieurs Canada) ou du Règlement administratif.

5.9 Procès-verbaux des assemblées

Les procès-verbaux de toutes les assemblées du conseil doivent être envoyés à tous les membres du conseil ainsi qu'à tous les membres.

6 DIRIGEANTS

- 6.1 Les dirigeants sont le président, le président élu, le président sortant, le chef de la direction, le secrétaire et tout autre dirigeant que le conseil peut, lorsqu'il y a lieu, nommer par résolution.
- 6.2 Tout dirigeant peut être révoqué en tout temps sur résolution du conseil approuvée par une majorité des deux tiers.

7 COTISATION PAR PERSONNE

- 7.1 Avant le 31 janvier de chaque année, tous les membres doivent indiquer le nombre de personnes inscrites auprès de leur organisme.
- 7.2 Au plus tard le 1er janvier de chaque année, le conseil doit recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1er janvier de la deuxième année suivante. Les membres doivent examiner la recommandation et fixer le montant définitif de la cotisation par personne au plus tard le 1er juillet de chaque année, la décision des membres devant prendre effet le 1er janvier de la deuxième année suivante (préavis de 18 mois).
- 7.3 Chaque membre doit verser à Ingénieurs Canada la cotisation par personne inscrite approuvée par les membres dans les deux mois qui suivent la réception de l'avis de cotisation ou conformément aux modalités de paiement établies pour les membres.
- 7.4 Si les membres ne sont pas en mesure de fixer le montant de la cotisation par personne avant le 1er juillet, la dernière cotisation par personne qui a été déterminée par les membres demeure en vigueur.

8 AUDITEUR

- 8.1 Chaque année, les membres nomment à titre d'auditeur d'Ingénieurs Canada un comptable professionnel agréé (CPA) autorisé à exercer la comptabilité publique en Ontario.
- 8.2 L'auditeur effectue l'audit des comptes d'Ingénieurs Canada après la clôture de l'exercice financier, et présente aux membres un rapport à ce sujet et au sujet des états financiers d'Ingénieurs Canada, lors de l'assemblée annuelle des membres.

9 EXERCICE FINANCIER

- 9.1 L'exercice financier d'Ingénieurs Canada est l'année civile.

10 RÈGLES DE PROCÉDURE

- 10.1 Dans tous les cas où aucune disposition particulière n'est prévue par la loi ou dans le Règlement administratif, les règles et les usages de la dernière édition des *Règles de procédure de Robert* s'appliquent autant que possible, sous réserve qu'aucune mesure ne soit invalidée du seul fait de ne pas adhérer à ces règles.

11 MODIFICATION DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

- 11.1 La modification ou l'abrogation du présent règlement peut être proposée par un membre.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par les membres

Taille du conseil d'Ingénieurs Canada		8
Objet :	Obtenir l'appui des membres pour le plan de réduction de la taille du conseil d'Ingénieurs Canada, tel que présenté dans le Rapport du Comité sur la gouvernance au sujet de la taille du conseil (mai 2020).	
Motion(s) à examiner :	<i>Que la taille du conseil d'Ingénieurs Canada soit réduite à 16 membres, de la façon proposée par le Comité sur la gouvernance dans son Rapport au sujet de la taille du conseil de mai 2020, la réduction devant prendre effet en mai 2025.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des 2/3-60 % (la motion doit être appuyée par au moins les deux tiers des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent des inscrits représentés)	
Préparé par :	Pal Mann, P.Eng., chef de la direction et registraire, Engineers Nova Scotia	
Présenté par :	Darrin McLean, FEC, MBA, P.Eng., président, Engineers Nova Scotia	

Définition du problème ou de l'enjeu

Contexte

- Lors de l'assemblée annuelle des membres (AAM) du 26 mai 2018, les membres d'Ingénieurs Canada ont adopté deux motions orientant les activités du conseil en lien avec la portée du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation (GPSC), qui amorçait alors son étape finale, la Gouvernance 2.0. En particulier, la motion 5665 demandait que le projet aborde la question de la taille du conseil. À la même réunion, les membres ont limité toute croissance future du conseil, au moyen d'une modification du Règlement administratif, jusqu'à ce que les questions liées à la Gouvernance 2.0 soient résolues à la satisfaction des membres (motion 5666).
- Étant donné que le rapport final du projet GPSC n'abordait pas la question de la taille du conseil, le 4 octobre 2019, le conseil a « chargé le Comité sur la gouvernance d'élaborer un plan pour évaluer la faisabilité d'une réduction de la taille du conseil, conformément aux motions 5665 et 5666 de l'assemblée des membres, ce plan devant être soumis pour décision à la réunion du conseil de mai 2020 ».
- En réponse à la directive susmentionnée, le Comité sur la gouvernance a présenté son « Rapport au sujet de la taille du conseil » à la réunion du conseil du 22 mai 2020. À la même réunion, il a proposé les deux motions suivantes :
 1. *QUE le conseil fasse rapport aux membres sur cette question afin qu'ils l'examinent (Motion 1)*
 2. *QUE le conseil recommande aux membres le plan de réduction de la taille du conseil par attrition (Motion 2).*
- Lors de sa réunion de mai 2020, le conseil a voté en faveur de la Motion 1 – soumettre aux membres le Rapport sur la taille du conseil, mais a rejeté la Motion 2 – approuver le plan de réduction de la taille du conseil.
- Par suite de la décision du conseil concernant la Motion 1, le 5 août 2020, Ingénieurs Canada a distribué le Rapport sur la taille du conseil aux membres, à titre d'information. Du point de vue du personnel d'Ingénieurs Canada, il n'y avait aucune obligation pour les membres de donner suite à ce rapport.

Discussion

- Engineers Nova Scotia estime que la demande des membres, énoncée dans la motion 5665, visant à étudier la question de la taille du conseil n'a pas été traitée de façon appropriée, conformément aux principes directeurs d'Ingénieurs Canada, pas plus qu'elle n'a été traitée de façon appropriée en ce qui concerne la motion 5666, qui stipule que la question doit être résolue à la satisfaction des membres. Les membres n'ont pas eu la possibilité de se déclarer satisfaits ou insatisfaits à l'égard des actions du conseil.

- Compte tenu de la façon dont cette question a été gérée par le Comité sur la gouvernance, puis par le conseil et enfin par les membres, il semble que la relation entre le conseil et les membres ait dévié de l'intention initiale de la Fédération en matière de gouvernance. Bien qu'Engineers Nova Scotia sache que le conseil se consacre à la gérance responsable d'Ingénieurs Canada, les membres demeurent les propriétaires d'Ingénieurs Canada. Même si le conseil a fait rapport aux membres sur les recommandations du Comité sur la gouvernance, Engineers Nova Scotia maintient qu'il revient aux membres de prendre la décision finale concernant une question aussi fondamentale.
- Comme le stipule le Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada :
 - Les organismes de réglementation, désignés par le terme « membres » dans le Règlement administratif, sont les propriétaires d'Ingénieurs Canada.
 - Le conseil administre au nom des organismes de réglementation et supervise le fonctionnement d'Ingénieurs Canada.
- Bien qu'il ait indiqué qu'il avait fait preuve de diligence raisonnable et procédé à un examen exhaustif de la question, le conseil n'a pas adopté le Rapport sur la taille du conseil (conformément à la Motion 2). Les raisons du rejet de la Motion 2 n'ont pas été expliquées aux membres dans une correspondance officielle. Le procès-verbal de la réunion du conseil du 22 mai 2020 indique simplement que « le conseil a fait les vérifications requises et procédé à un examen exhaustif de la question ». On trouve également une ligne, dans Le Rapport annuel de rendement stratégique 2020, à la page 31, sous Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil, qui indique ceci : « Proposé un plan de réduction de la taille du conseil par attrition, qui a été rejeté par une motion du conseil en mai 2020. » Le compte rendu sommaire de la réunion en version PPT consacre une diapositive (diapo 15) au Rapport du Comité sur la gouvernance au sujet de la taille du conseil, en indiquant simplement : « Le conseil a adopté une motion visant à soumettre le rapport à l'examen des membres. Une seconde motion recommandant aux membres un plan de réduction de la taille du conseil par attrition a été défaite. »
- Selon le modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada, la taille du conseil est du ressort des membres, tel que le stipule le Règlement administratif. En ce qui concerne la motion 5665, le rôle du conseil aurait dû être de proposer une option pour réduire la taille du conseil et un plan pour réaliser cette réduction ou, par souci de transparence et de légitimité, de justifier pourquoi une modification de la taille du conseil n'était pas justifiée.
- Bien que le conseil ait rejeté la motion visant à recommander le plan de réduction par attrition du Comité sur la gouvernance, aucune justification ou raison n'a été fournie, et Engineers Nova Scotia estime qu'il revient aux membres, et non au conseil d'Ingénieurs Canada, de voter sur ce plan. Puisque ce sont les membres qui ont adopté une motion visant à revoir la taille du conseil dans le cadre de l'examen de la gouvernance, ce sont eux qui doivent officiellement clore le dossier.

Action ou recommandation proposée

- Que les membres déterminent la taille du conseil d'Ingénieurs Canada, en votant pour approuver ou rejeter le plan qui a été proposé par le Comité sur la gouvernance en mai 2020, dans le Rapport sur la taille du conseil, en vue de réduire la taille du conseil d'Ingénieurs Canada à 16 membres sur une période de trois ans.
 - En votant pour l'approbation du plan, il faudrait comprendre que le Rapport sur la taille du conseil a été rédigé en 2020, et qu'il envisage une réduction de 23 à 16 administrateurs et administratrices sur une période de trois ans se terminant en 2023. Si la motion d'Engineers Nova Scotia est adoptée par les membres, le Comité sur la gouvernance devra revoir le calendrier d'attrition figurant à la page 3 du Rapport sur la taille du conseil et proposer un nouveau calendrier pour réduire la taille du conseil à 16 membres, en donnant suite à la recommandation du rapport selon laquelle aucun administrateur ne serait tenu de renoncer à un mandat en cours.
 - Si les membres votent en faveur du plan, on s'attendra à ce que toutes les réductions requises puissent être réalisées en trois ans, d'ici mai 2025, tel qu'indiqué dans le Rapport sur la taille du conseil.

Autres options envisagées

- S/O

Risques

- Ne pas répondre à la demande directe des membres d'examiner la question de la taille du conseil constituerait un manque de responsabilité envers les propriétaires d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'une communication partielle avec eux. Ce faisant, le conseil contreviendrait à deux de ses responsabilités établies.
- Un éventuel conflit d'intérêts pourrait survenir si le conseil prenait une décision finale concernant sa propre taille. Cette décision devrait être prise par les membres.

Répercussions financières

- Tel qu'indiqué dans le Rapport sur la taille du conseil, un conseil constitué de 16 administrateurs et administratrices – au lieu des 23 membres actuels – pourrait se traduire par une économie annuelle d'environ 81 900 \$ (en dollars de 2020, alors que cinq réunions en personne étaient prévues).

Avantages

- Permettre aux membres de clore une motion qu'ils ont proposée (p. ex., la motion 5665) respecte le modèle et l'intention de gouvernance d'Ingénieurs Canada.
- Les exigences de la motion 5666 seront entièrement satisfaites et la question de la taille du conseil sera résolue à la satisfaction des membres.

Consultations

- Cette question a été débattue lors de réunions précédentes du Groupe des présidents, mais il n'y a pas eu de débat officiel pour déterminer si les membres souhaitent que ce point soit ajouté à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle des membres.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Si les membres approuvent le plan visant à réduire la taille du conseil d'Ingénieurs Canada à 16 administrateurs et administratrices, le Comité sur la gouvernance et, à son tour, le conseil devront planifier et mettre en œuvre cette réduction. Étant donné que la taille du conseil est expressément définie dans le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada, ce travail nécessitera de recommander une révision du Règlement administratif, pour approbation par les membres.

Annexe

- **Annexe 1** : Note de breffage et Rapport sur la taille du conseil, tirés du cahier de travail de la réunion du conseil d'Ingénieurs Canada de mai 2020

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Rapport du Comité sur la gouvernance au sujet de la taille du conseil		4.4
Objet :	Recevoir le <i>Rapport du Comité sur la gouvernance au sujet de la taille du conseil</i> et prendre une décision concernant les prochaines étapes.	
Lien avec le plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 - Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 2 - Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction	
Motion(s) à examiner :	Il est recommandé que le conseil examine les deux motions suivantes séparément :	
	1. <i>Que le conseil fasse rapport aux membres sur cette question afin qu'ils l'examinent.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
	2. <i>QUE le conseil recommande aux membres le plan de réduction de la taille du conseil par attrition.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Selon l'article 5.7 du Règlement administratif, une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés est requise pour adopter une résolution sur les questions suivantes : (a) les recommandations du conseil exigées au paragraphe 5.8	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires	
Présenté par :	Jeff Holm, administrateur représentant la Colombie-Britannique et président du Comité sur la gouvernance	

Définition du problème ou de l'enjeu

- À l'assemblée annuelle des membres du 26 mai 2018, les membres ont adopté deux motions orientant les activités du conseil en lien avec la portée du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation (GPSC), qui amorçait alors son étape finale, la Gouvernance 2.0. En particulier, la motion 5666 demandait que le projet aborde la question de la taille du conseil.
- À la même réunion, les membres ont également limité toute croissance future du conseil, au moyen d'une modification du Règlement administratif, jusqu'à ce que la question de la taille du conseil soit résolue à la satisfaction des membres (motion 5666).
- Étant donné que le rapport final du projet GPSC n'abordait pas la question de la taille du conseil, le 4 octobre 2019, le conseil a « chargé le Comité sur la gouvernance d'élaborer un plan pour évaluer la faisabilité d'une réduction de la taille du conseil, conformément aux motions 5665 et 5666 de l'assemblée des membres. Ce plan devra être soumis pour décision à la réunion du conseil de mai 2020 ».
- En réponse, le Comité sur la gouvernance soumet le présent rapport, qui contient un plan en vue de réduire de 23 à 16 le nombre d'administrateurs du conseil au cours d'une période de trois ans.

Action ou recommandation proposée

- Approuver le rapport et le soumettre aux membres.

- À noter que le conseil n'est pas l'instance qui prendra la décision relative au nombre d'administrateurs. Conformément au Règlement administratif, cette décision relève des membres. Le rôle du conseil consiste à examiner la question, à proposer une option pour la réduction de la taille du conseil et à présenter un plan pour la réaliser.

Autres options envisagées

- Le Comité sur la gouvernance a envisagé une réduction à 12 administrateurs, mais rejeté cette option en se fondant sur la rétroaction reçue des organismes de réglementation à l'automne 2017.
- À ce moment-là, 10 organismes de réglementation étaient en faveur d'un conseil de 12 membres. Cependant, l'OIQ et PEO ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas appuyer cette option, et que leur première préférence était le maintien du statu quo, soit 23 administrateurs. Tous les organismes de réglementation ont toutefois indiqué qu'un conseil de 16 membres était une option qu'ils seraient prêts à examiner.

Risques

- Ne pas répondre à la demande directe des membres d'examiner la question de la taille du conseil constituerait un manque de responsabilité envers nos propriétaires, ainsi qu'une très mauvaise communication avec eux. Ce faisant, le conseil contreviendrait à deux de ses responsabilités établies.

Répercussions financières

- Tel qu'indiqué dans le rapport du Comité, un conseil de 16 membres pourrait se traduire par des économies annuelles d'environ 81 900 \$ comparativement à la taille actuelle du conseil, constitué de 23 administrateurs.

Avantages

- Fournir un rapport aux membres démontre que le conseil est réceptif à leurs demandes.

Consultations

- Le Comité sur la gouvernance s'est appuyé sur les avis et commentaires du personnel et d'autres administrateurs, ainsi que sur les résultats de la consultation en personne menée à l'automne 2017 dans le cadre du projet GPSC.

Prochaines étapes (si les motions sont adoptées)

- Le rapport sera transmis aux membres.
- Les membres décideront s'ils veulent ou non examiner la question de la taille du conseil au moyen d'une révision du Règlement administratif.

Annexes

- Rapport du Comité sur la gouvernance au sujet de la taille du conseil

Rapport du Comité sur la gouvernance au sujet de la taille du conseil

Résumé

Le 4 octobre 2019, le conseil d'Ingénieurs Canada a « chargé le Comité sur la gouvernance d'élaborer un plan de réduction de la taille du conseil, conformément aux motions 5665 et 5666 de l'assemblée des membres, ce plan devant être soumis pour décision à la réunion du conseil de mai 2020 ».

Le Comité sur la gouvernance a par la suite proposé le présent plan de réduction de la taille du conseil de 23 à 16 administrateurs sur une période de trois ans.

Ce document a été rédigé par le Comité sur la gouvernance aux fins d'analyse et d'adoption d'une résolution par le conseil.

Contexte

Au cours de l'assemblée annuelle des membres tenue le 26 mai 2018, les motions suivantes ont été adoptées en vue d'orienter le conseil quant à la portée du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation, alors rendu au stade de la phase ultime de Gouvernance 2.0 :

Motion 5665 : *QUE le conseil d'Ingénieurs Canada soit chargé de veiller à ce que l'examen et la planification futurs de la gouvernance (« Gouvernance 2.0 ») comprennent l'examen de la gouvernance du conseil et des comités, l'adoption de pratiques exemplaires, ainsi que de mécanismes visant à améliorer l'efficacité et le rendement du conseil et des comités.*

Plus précisément, les membres demandent que les consultations et les rapports (prévus dans la Gouvernance 2.0) abordent les aspects suivants du conseil et des comités : taille, plans de travail et produits livrables, composition, gestion du rendement, adoption de pratiques exemplaires en matière de nomination (c.-à-d. matrice de compétences, d'expérience et de caractéristiques), indépendance et diversité.

Motion 5666 : *QUE les membres limitent la croissance future du conseil d'Ingénieurs Canada jusqu'à ce que les travaux associés à la motion 1 soient menés à leur satisfaction.*

À la suite de cette motion, la portée du projet a été élargie, et le rapport définitif de Gouvernance 2.0 a abordé toutes les questions à l'exception de celle de la taille du conseil. Les détails relatifs à la manière d'aborder les questions se trouvent à l'annexe A. La question de la taille du conseil est la seule qu'il reste à régler.

Si le conseil décide de recommander un changement de taille du conseil, les membres d'Ingénieurs Canada (soit les douze organismes de réglementation du génie) auront le pouvoir de modifier la taille du conseil en amendant le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada.

Introduction

À l'automne 2017, le conseil a mené des consultations auprès des organismes de réglementation sur la question de la taille du conseil. En dépit de fortes divergences d'opinions, les organismes de réglementation ont indiqué leur préférence pour un conseil restreint à une taille minimale. À ce moment, dix organismes de réglementation étaient en faveur d'un conseil constitué de douze administrateurs. Toutefois, tant l'OIQ que PEO ont signalé qu'ils ne pouvaient être en faveur de cette option et indiqué leur préférence pour le *statu quo*, soit 23 administrateurs.

Tous les organismes de réglementation ont cependant indiqué qu'ils seraient prêts à envisager un conseil constitué de 16 administrateurs. Le Comité sur la gouvernance a décidé de baser son rapport sur cette dernière option. Le présent rapport propose un plan de réduction de la taille du conseil de 23 administrateurs à 16 sur une période de trois ans, en ayant uniquement recours à l'attrition, et fait l'analyse des incidences de ce changement.

L'annexe C renferme des détails concernant l'historique de la question de la taille du conseil.

Taille du conseil proposée

Le Comité sur la gouvernance propose un conseil constitué de 16 administrateurs, un par organisme de réglementation, plus un membre supplémentaire pour chaque organisme par tranche de 15 % du total des membres. Selon la répartition actuelle des membres, la constitution du conseil d'Ingénieurs Canada serait la suivante :

<u>Pour les organismes de réglementation représentant :</u>	<u>Le nombre d'administrateurs est le suivant :</u>
Moins de 15 % de tous les permis déclarés à Ingénieurs Canada	1 administrateur
Entre 15 et 30 % de tous les permis déclarés à Ingénieurs Canada	2 administrateurs
Plus de 30 % de tous les permis déclarés à Ingénieurs Canada	3 administrateurs

La composition du conseil qui en résulterait est celle-ci :

3 administrateurs :	Ontario	= 3
2 administrateurs :	Québec et Alberta	= 4
1 administrateur :	Toutes les autres zones de compétence	= 9
		= 16 administrateurs en tout

L'annexe B renferme le détail du nombre d'inscrits pour chaque organisme de réglementation, ainsi que leur pourcentage du nombre total d'inscrits.

Calendrier du plan de réduction à 16 administrateurs

Dans le cas de la plupart des organismes de réglementation (huit organismes sur douze), la réduction à 16 administrateurs n'aura aucun impact sur le nombre d'administrateurs qu'ils nommeront. Ce sera le *statu quo*. Quatre organismes de réglementation connaîtront les réductions suivantes :

- Engineers & Geoscientists British Columbia : réduction de deux à un
- APEGA : réduction de quatre à deux
- OIQ : réduction de quatre à deux
- PEO : réduction de cinq à trois

Le plan de réduction commence par le nombre d'administrateurs connus en date de mai 2020. Si le conseil donne son approbation à ce plan en date du 23 mai 2020 et soumet une motion aux membres au cours de l'année suivante, les mesures pourraient être entreprises dès l'assemblée des membres tenue en mai 2020, et toutes les réductions nécessaires seraient effectuées d'ici le mois de mai 2023. Selon ce plan, aucun administrateur ne serait tenu de renoncer à un mandat en cours. Il est à noter que, s'il est décidé d'envisager de réduire la taille du conseil, le calendrier de mise en application de cette résolution peut être ajusté dans le temps.

Cette proposition n'empêche pas une future décision du conseil ou des membres de procéder à un autre ajustement de la taille du conseil.

Adminis- trateur (trice)	Fin de mandat	Longueur du mandat à cette date	Décision à l'AGA de 2021	Décision à l'AGA de 2022	Décision à l'AGA de 2023	Résultat
EGBC1	2021	6 ans	Prolonger de deux ans ou nommer un nouvel admin. pour deux ans	Aucune nécessaire	Ne pas renouveler ni renommer	Poste supprimé
EGBC2	2022	3 ans	Aucune nécessaire	<i>Statu quo</i> (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Un seul administrateur continue
APEGA1	2020/2023	3/6 ans	<i>Statu quo</i> (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Ne pas renouveler ni renommer	Poste supprimé
APEGA2	2020/2023	3/6 ans	<i>Statu quo</i> (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Ne pas renouveler ni renommer	Poste supprimé
APEGA3	2021	5 ans	Nommer un nouvel admin. jusqu'en 2023	Aucune nécessaire	<i>Statu quo</i> (renouveler ou renommer)	Un administrateur sur deux continue
APEGA4	2022	3 ans	Aucune nécessaire	<i>Statu quo</i> (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Un administrateur sur deux continue
PEO1	2020	6 ans	<i>Statu quo</i> (nommer un nouvel admin. jusqu'en 2023)	Aucune nécessaire	Ne pas renouveler ni renommer	Poste supprimé
PEO2	2020/2023	3/6 ans	<i>Statu quo</i> (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Ne pas renouveler ni renommer	Poste supprimé
PEO3	2021	3 ans	<i>Statu quo</i> (renouveler ou renommer jusqu'en 2023)	Aucune nécessaire	<i>Statu quo</i> (renouveler ou renommer)	Un administrateur sur trois continue
PEO4	2022	3 ans	Aucune nécessaire	<i>Statu quo</i> (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Un administrateur sur trois continue
PEO5	2022	3 ans	Aucune nécessaire	<i>Statu quo</i> (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Un administrateur sur trois continue
OIQ1	2020	9 ans	<i>Statu quo</i> (nommer un nouvel admin. jusqu'en 2023)	Aucune nécessaire	Ne pas renouveler	Poste supprimé
OIQ2	2020/2023	3/6 ans	<i>Statu quo</i> (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Ne pas renouveler	Poste supprimé
OIQ3	2021	3 ans	Aucune nécessaire	<i>Statu quo</i> (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Un administrateur sur deux continue
OIQ4	2022	6 ans	Aucune nécessaire	Aucune nécessaire	<i>Statu quo</i> (renouveler ou renommer)	Un administrateur sur deux continue

Incidences d'une taille de conseil plus restreinte

Incidence sur la charge de travail

Le conseil compte trois comités permanents et trois nominations, dont la qualité de membre est mentionnée dans les mandats. La plupart des comités tiennent des réunions bimestrielles, avec une fréquence mensuelle parfois nécessaire.

Comité	Nombre d'administrateurs
Nominations au Bureau d'agrément	2
Comité des finances, d'audit et de gestion des risques	5
Comité sur la gouvernance	3
Comité des ressources humaines	5
Nominations au Bureau des conditions d'admission	2
Champion ou championne 30 en 30	1
TOTAL	17

Par conséquent, un seul administrateur devrait siéger à plus d'un comité, ce qui ne devrait surcharger aucun administrateur. En outre, certains administrateurs sont tenus de participer aux travaux de plusieurs comités en raison de leur poste (p. ex., le président sortant siège aux comités des ressources humaines et sur la gouvernance). Il est important de noter, cependant, que tous les administrateurs seront tenus de siéger à des comités, y compris ceux qui en sont à la première année de leur mandat au conseil.

Étant donné que la charge de travail varie selon le comité, il est possible de procéder à des nominations stratégiques pour éviter les charges de travail trop élevées (sont actuellement considérées comme élevées les charges de travail liées au Bureau d'agrément, au Bureau de conditions d'admission et au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques).

Incidence sur l'efficacité du conseil

« En ce qui a trait à savoir si la composition du conseil est déterminante pour le rendement de la firme... la recherche n'est ni concluante ni définitive¹ ».

Selon Deloitte², il y a huit facteurs principaux ayant une incidence sur l'efficacité d'un conseil :

1. La composition du conseil – Le conseil présente le bon équilibre de compétences, de savoir et d'expérience pour bien administrer l'entreprise.
2. Implication du conseil – Le conseil s'implique en temps voulu auprès des parties prenantes internes et externes.
3. La structure de gouvernance – La structure des comités du conseil est claire et les membres ont l'assurance de s'acquitter efficacement de leurs obligations.
4. Les priorités et le plan de travail du conseil – Les priorités et le plan de travail du conseil permettent de s'assurer que ses membres concentrent leur attention sur les points nécessaires au moment voulu.
5. La présentation de l'information du conseil – L'information que reçoivent ses membres est complète, précise, facile à comprendre, opportune et appropriée.
6. La dynamique du conseil – Ses membres forment une équipe efficace, caractérisée par un juste équilibre entre la confiance et la remise en question.

¹ C. José García Martín et Begoña Herrero (2018) Boards of directors: composition and effects on the performance of the firm, Economic Research-Ekonomska Istraživanja, vol. 31, n° 1, p. 1015-1041, DOI: [10.1080/1331677X.2018.1436454](https://doi.org/10.1080/1331677X.2018.1436454). Consulté à l'adresse <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1331677X.2018.1436454?src=recsys&>

² « Corporate Governance: Board effectiveness review », publication en 2017. Consulté à l'adresse <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ru/Documents/risk/corporate-governance-board-effectiveness-reviews.pdf>

7. Le leadership de la présidence – Le président est un chef de file efficace pour le conseil.
8. L'évaluation du rendement – Les membres du conseil s'améliorent sans cesse tant comme groupe que comme individus.

Si le nombre d'administrateurs et leur provenance exercent une incidence directe sur certaines de ces questions, ils ont aussi des effets indirects sur d'autres.

La composition du conseil échappe de beaucoup au contrôle des administrateurs, puisque ce sont les organismes de réglementation qui les nomment. Tout ce que le conseil peut faire, c'est exercer une influence sur la composition en analysant ses atouts, ses compétences et en soumettant un profil recherché à l'attention des organismes de réglementation au cours du processus de nomination.

Le nombre d'administrateurs provenant de chaque région pourrait avoir un impact positif ou négatif sur *l'implication du conseil* auprès des organismes de réglementation. Lorsqu'un organisme de réglementation ne nomme qu'un seul administrateur, c'est bien évidemment à lui qu'incombe la responsabilité de faire participer son organisme. Lorsqu'il y en a plusieurs, l'implication de l'organisme de réglementation pourrait être plus grande, mais le manque de clarté dans les attributions de chaque administrateur risque aussi de l'étouffer.

Le nombre d'administrateurs pourrait avoir une incidence positive ou négative sur la *dynamique du conseil*. Le nombre d'intervenants peut influencer sur la diversité des points de vue et la qualité des solutions retenues ou, au contraire, démotiver certains administrateurs tandis que d'autres assumeront la part du lion dans les discussions autour de la table du conseil.

L'évaluation du rendement exige plus de ressources (en temps et en efforts) à mesure que le nombre d'administrateurs à évaluer et prenant part aux activités d'amélioration augmente, comme c'est aussi le cas pour le *rendement du président* étant donné qu'il est plus difficile de diriger les délibérations d'un groupe important que d'un groupe plus restreint.

La taille du conseil n'a guère d'incidence sur *la structure de la gouvernance, les priorités et la présentation de l'information du conseil*.

Selon un rapport du Council for Healthcare Regulatory Excellence datant de 2011³ et portant sur la taille et l'efficacité du conseil, la taille optimale d'un conseil pour être efficace se situe entre huit et douze membres. On peut y lire que les conseils comptant plus de membres risquent de connaître des problèmes de communication et de coordination, qui auront des effets néfastes sur l'efficacité et le rendement. Selon ce rapport, une réduction de la taille du conseil contribuera à l'efficacité de la prise de décisions stratégiques et de la supervision.

Incidence sur la prise de décision

La dynamique du conseil est un élément essentiel en lien direct avec la capacité du conseil de prendre de bonnes décisions. Celles-ci sont prises par un nombre raisonnable d'administrateurs indépendants. Un trop grand nombre d'administrateurs risque de faire dévier les discussions et de déboucher sur de mauvaises décisions. La taille optimale du conseil devrait être pensée de manière à donner lieu à des discussions auxquelles tous les membres participeront activement et avec conviction dans des limites de temps raisonnables.

Il est important de noter que notre conseil fonctionne en respectant des règles stipulant que chaque administrateur doit prendre la parole une fois avant qu'un collègue la prenne pour la seconde fois et

³ Council for Healthcare Regulatory Excellence (UK) « Board size and effectiveness: advice to the Department of Health regarding health professional regulators », publié en septembre 2011. Consulté le 8 janvier 2020 à l'adresse https://www.professionalstandards.org.uk/docs/default-source/publications/advice-to-ministers/board-size-and-effectiveness-2011.pdf?sfvrsn=d1c77f20_12

qu'aucun administrateur n'aura droit à plus de deux interventions sur une même question. Lorsqu'une question est liée à des considérations régionales, il est évident qu'une région comptant plus d'administrateurs au conseil bénéficiera de plus d'occasions de faire valoir son point de vue et d'exercer son influence sur l'issue d'un vote.

Condorcet était un dirigeant intellectuel à l'époque de la Révolution française⁴. En 1785, il a publié *Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix*, dans lequel il expose les mécanismes politiques rationalisant la rédaction des lois dans l'intérêt public. Il y soutient le principe de la sagesse du nombre, connu aujourd'hui sous le nom de « théorème du jury de Condorcet ». Selon son point de vue, un groupe peut prendre une décision optimale lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

1. Les individus ont bénéficié d'une information complète, rationnelle et fiable.
2. Chacun vote indépendamment des autres.
3. Chacun vote dans l'intérêt fondamental de l'organisation et non d'un point de vue stratégique en fonction d'intérêts particuliers.

En résumé, les meilleures décisions sont prises par le plus grand nombre de votants indépendants. Toutefois, le fait d'ajouter des votants non indépendants (déjà engagés) réduit la probabilité de rendre la bonne décision.

Incidence sur l'équité de la représentation des organismes de réglementation

Ingénieurs Canada est constitué en société en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Selon le paragr. 154(5) de la Loi, chaque membre dispose d'une voix à une assemblée des membres. Cette règle est conforme à un modèle de gouvernance coopératif fédéré pour un organisme sans but lucratif fonctionnant selon le mode d'un vote par membre.

Le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada prévoit une représentation basée sur la taille des organismes de réglementation aux assemblées des membres, indépendamment de la taille du conseil. Selon le paragr.3.4 (2) du Règlement administratif, toutes les questions soulevées aux assemblées des membres exigent la majorité des 2/3-60 %. Pour qu'une motion soit adoptée, elle doit recueillir au moins les deux tiers des votes des membres (chaque membre disposant d'un vote) et les membres votant en faveur de ladite motion doivent représenter au moins 60 % des inscrits au Canada. La réduction de la taille du conseil n'aura aucune incidence sur le nombre de membres ou celui de votes que chacun détient, et la représentation proportionnelle demeurera intacte lors des assemblées des membres, selon la description donnée dans le Règlement administratif.

Les membres ont le pouvoir d'approuver le plan stratégique et les grands projets, de modifier la cotisation par personne, ainsi que le Règlement administratif ou les Statuts de prorogation. De cette manière, le principe du vote représentatif continue de s'appliquer à nos enjeux les plus prioritaires, indépendamment de la taille du conseil.

À une réunion du conseil, chaque administrateur dispose d'un vote. Ces votes ne sont pas censés être représentatifs des organismes de réglementation ou de leurs membres et dépendent uniquement de la responsabilité fiduciaire indépendante de chaque administrateur envers Ingénieurs Canada. La plupart des votes au conseil exigent la majorité simple, mais ceux qui concernent des recommandations aux organismes de réglementation, l'approbation du budget, l'adoption, la modification ou le rejet de politiques, de procédures ou de normes, ou des questions litigieuses doivent recueillir une majorité des deux tiers des votes des administrateurs.

Si Ingénieurs Canada devait avoir recours à un modèle de démocratie purement représentative pour le conseil, les membres éliraient les administrateurs sur la base de la taille de chacun des organismes de

⁴ Information tirée d'un article de Wikipedia « Condorcet's jury theorem ». Consulté en octobre 2019 à l'adresse : https://en.wikipedia.org/wiki/Condorcet%27s_jury_theorem

réglementation pour atteindre une représentation proportionnelle de leurs intérêts. La taille des organismes de réglementation membres varie énormément, celle du plus grand (PEO) étant 126 fois supérieure à celle du plus petit (PEI). Ce degré de représentation est donc impossible à atteindre pour Ingénieurs Canada au niveau de son conseil, de sorte que nous avons un conseil coopératif, responsable de voter dans l'intérêt fondamental d'Ingénieurs Canada.

Incidence sur la diversité du conseil

La bonne gouvernance du conseil fait appel à une matrice des besoins et des compétences pour éclairer les membres quant aux qualités souhaitées. Les attributs souhaités peuvent comprendre la diversité des genres, l'âge, l'ethnicité ou d'autres éléments. Toutefois, comme le conseil est constitué de membres nommés par les divers organismes de réglementation membres, il peut être ardu d'en arriver à un conseil véritablement diversifié.

D'autre part, on peut envisager un conseil constitué de parties prenantes au sein duquel certains postes sont réservés à des membres alibis pour tâcher de refléter la composition diversifiée recherchée. Les conseils de ce genre sont souvent constitués de nombreux membres.

Si l'on peut invoquer la plus grande difficulté d'atteindre les objectifs de diversité du conseil avec un nombre plus restreint d'administrateurs, étant donné que le conseil n'exerce pas d'incidence sur sa composition, c'est un élément qui continue d'échapper à son contrôle. Il est possible d'améliorer la diversité de notre conseil en amenant les membres à envisager sérieusement le profil de compétences du conseil et les attributs recherchés au moment de nommer des membres. La taille du conseil importe peu à cet égard.

L'incidence sur les coûts

Le conseil tient cinq réunions en personne par année, d'une durée de un à trois jours. Si la révision de la taille du conseil n'aurait aucune incidence sur le coût total des réunions (p. ex., la location des salles, le coût du matériel audiovisuel, etc.), elle en aurait sur les frais de déplacement. En prenant pour hypothèse l'élimination de sept postes d'administrateurs à 1200 \$ par vol et 200 \$ par nuit à l'hôtel, les économies prévues seraient comme suit :

	Févr.	Mai *	Juin *	Sept.	Déc.
Vols	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
Nuits à l'hôtel	3	4	3	2	2
Coût / nuit	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Frais accessoires	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Coût par réunion par personne	1 900 \$	3 300 \$	3 100 \$	1 700 \$	1 700 \$
Économie annuelle par administrateur	11 700 \$				
Économie totale (7 administrateurs)	81 900 \$				

* Le coût des vols pour ces deux réunions comprend celui de l'administrateur/administratrice et de son conjoint ou de sa conjointe.

Conclusion

Le Comité sur la gouvernance recommande que le nombre de membres du conseil d'Ingénieurs Canada soit ramené de 23 à 16 sur une période de trois ans. Si le conseil accepte, il faudra adopter une motion recommandant cette mesure aux membres avec le calendrier de réduction proposé. On pourrait demander aux membres d'envisager cette question lors d'une assemblée extraordinaire des membres qui y serait consacrée à la fin de l'année 2020, de façon à ce que le processus de nomination des nouveaux administrateurs en 2021 reflète les conditions imposées par le nouveau calendrier.

Annexe A – Améliorations de la gouvernance dans le cadre du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation

La motion 5665 des membres vise à charger le conseil de « veiller à ce que l'examen et la planification futurs de la gouvernance (« Gouvernance 2.0 ») comprennent l'examen de la gouvernance du conseil et des comités, l'adoption de pratiques exemplaires, ainsi que des mécanismes visant à améliorer l'efficacité et le rendement du conseil et des comités.

Plus précisément, les membres demandent que les consultations et les rapports (prévus dans la Gouvernance 2.0) abordent les aspects suivants du conseil et des comités : taille, plans de travail et produits livrables, composition, gestion du rendement, adoption de pratiques exemplaires en matière de nomination (c.-à-d., matrice de compétences, d'expérience et de caractéristiques), indépendance et diversité. »

À l'exception de la taille du conseil, tous les points ont été abordés dans le cadre du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation. Le tableau suivant explique les modifications apportées pour répondre à chacune des questions soulevées dans la motion 5665 des membres.

Question à l'étude dans la motion 5665	Amélioration
Examen de la gouvernance du conseil	Nouveau manuel des politiques du conseil – 80 politiques, nouvelles ou révisées
Examen de la gouvernance des comités	Restructuration des comités : réduction du nombre de comités de cinq à trois (sans tenir compte du BA et du BCA)
Adoption de pratiques exemplaires	Rapport d'analyse comparative : Governance benchmarking report Rapport sur la Gouvernance 2.0 : Governance 2.0 report , qui a utilisé 11 sources
Mécanismes visant à améliorer l'efficacité du conseil	Priorités annuelles du conseil fixées. Pouvoirs des comités et approbations nécessaires du conseil balisées dans le rapport Gouvernance 2.0 et le mandat.
Mécanismes visant à améliorer l'efficacité des comités	Produits livrables et dates des réunions des comités fixées annuellement.
Mécanismes visant à améliorer le rendement du conseil	Règles de prise de parole aux réunions du conseil Profils de compétences créés et servant de base à l'évaluation des administrateurs et de l'ensemble du conseil.
Mécanismes visant à améliorer le rendement des comités	Taille réduite des comités, définition du rôle, des pouvoirs et des plans de travail.
Taille du conseil	-
Taille des comités	Fixée sur la base du nombre minimum nécessaire pour effectuer le travail.
Plans de travail et produits livrables du conseil	Rapports d'évaluation du rendement pour toutes les priorités stratégiques (4) et tous les impératifs opérationnels (10) à chacune des réunions du conseil.
Plans de travail et produits livrables des comités	Plans de travail (basés sur le rapport du projet Gouvernance 2.0, responsabilités du conseil par rapport au Plan stratégique, mandats des comités et recommandations des

Question à l'étude dans la motion 5665	Amélioration
	anciens comités) approuvés et faisant l'objet de rapports chaque année.
Composition du conseil	S/o – déterminée par les membres. La demande annuelle de mises en nomination est basée sur l'évaluation des compétences actuelles du conseil et des compétences recherchées.
Composition des comités	Fixées sur la base des compétences recherchées (selon le mandat) et la représentation.
Gestion du rendement du conseil	Profils de compétences créés et servant de base à l'évaluation des administrateurs et de l'ensemble du conseil. Sondage sur l'efficacité sur le plan de la gouvernance (pour permettre aux membres de faire des commentaires au conseil) à mener régulièrement.
Gestion du rendement des comités	Évaluation des présidents de comités nécessaire (à mettre en œuvre) Suivi du rendement par rapport au plan de travail.
Adoption de pratiques exemplaires en matière de nomination	Les nominations relèvent des membres. La demande annuelle de mises en nomination est basée sur l'évaluation des compétences actuelles du conseil et des compétences recherchées.
Indépendance	Les nominations relèvent des membres.
Diversité	Les nominations relèvent des membres. Politique 8.2 sur la diversité au sein du conseil mise en œuvre.

Annexe B - Calcul de la représentation des organismes de réglementation

Organisme de réglementation	Inscrits (2018)	
Engineers Geoscientists BC	31 233	10,3 %
Engineers Yukon	1 061	0,4 %
APEGA	65 190	21,5 %
NAPEG	1 947	0,6 %
APEGS	12 618	4,2 %
Engineers Geoscientists MB	8 101	2,7 %
PEO	98 866	32,6 %
OIQ	65 533	21,6 %
Ingénieurs et géoscientifiques N.-B.	5 742	1,9 %
Engineers Nova Scotia	6 937	2,3 %
Engineers PEI	787	0,3 %
PEGNL	4 861	1,6 %
TOTAL	302 876	

Note : En vertu du parag. 3.4(2) du Règlement administratif actuel, toutes les questions soulevées aux assemblées des membres exigent, pour qu'une motion soit adoptée, qu'elle recueille au moins les deux tiers des votes des membres et que les membres votant en faveur de ladite motion représentent au moins 60 % du total des inscrits.

Selon les Règles de procédure de Robert, il existe trois façons dont les membres peuvent changer ce paragraphe du Règlement administratif :

1. Par un vote à la majorité simple des membres présents à une assemblée ordinaire sous réserve d'un préavis approprié;
2. Par un vote à la majorité des deux tiers des membres présents à toute assemblée convoquée;
3. Par un vote à la majorité absolue du nombre total de membres (8/12) présents à toute réunion convoquée où il y a quorum.

3.4 Votes à l'assemblée des membres

Chaque membre présent à une assemblée dispose du droit d'exercer un vote. Ce vote est exercé par le président en poste d'un membre.

- 1) Un membre peut, au moyen d'une procuration écrite, désigner un mandataire pour assister et agir en son nom à une assemblée des membres, dans la mesure et selon les pouvoirs établis dans la procuration.
- 2) Toute question soulevée lors d'une assemblée des membres doit être adoptée par une résolution approuvée par une majorité des 2/3-60 %.
- 3) Le président de toute assemblée des membres n'a pas de droit de vote et, en cas d'égalité, il n'a pas de vote décisif et la motion est réputée avoir été rejetée.

3.5 Quorum

- 1) À toute assemblée des membres, le quorum comprend au moins les deux tiers (2/3) du total des membres représentant au moins soixante pour cent (60 %) du total des inscrits.
- 2) S'il y a quorum à l'ouverture d'une assemblée des membres, les membres présents peuvent procéder aux délibérations de l'assemblée, même si ce quorum n'est pas maintenu au cours de l'assemblée.

Annexe C – Historique de la taille du conseil

À l'heure actuelle, le nombre d'administrateurs est fixé sur la base de l'article 4.2 du Règlement administratif, qui est entrée en vigueur à l'été 2019 afin de restreindre toute future expansion du conseil.

Auparavant, soit de 2010 à 2019, la taille du conseil était fixée en fonction du système suivant :

- a) Chaque membre nomme au moins un administrateur au conseil.
- b) Chaque membre ayant plus de 20 000 inscrits peut nommer, sans y être tenu, un administrateur supplémentaire pour chaque tranche de 20 000 de ses inscrits supplémentaires, comme suit :

Nombre d'inscrits pour ce membre au 31 décembre	Nombre total d'administrateurs pouvant être nommés par le membre
1 à 20 000	1
20 001 à 40 000	2
40 001 à 60 000	3
60 001 à 80 000	4
80 001 à 100 000	5

Ce système a été mis en place en 2010 en réponse aux recommandations du Groupe de travail sur la synergie. La taille du conseil a donc été établie à 23 administrateurs.

Au cours de l'année 2017, d'importants efforts ont été investis afin de résoudre la question de la taille du conseil, notamment une consultation auprès de tous les organismes de réglementation. À ce moment, l'Ontario et le Québec n'étaient pas en faveur d'une taille réduite du conseil, tandis que tous les autres organismes de réglementation étaient favorables à un conseil constitué de douze administrateurs, un par région. Toutefois, tous les organismes ont estimé qu'un conseil constitué de 16 administrateurs représentait un deuxième choix acceptable.

En mai 2018, Engineers Nova Scotia a présenté une motion à l'assemblée des membres en vue de réduire la taille du conseil à 12 membres. La motion a été rejetée. En mai 2019, les membres ont réclamé une nouvelle réflexion sur la taille du conseil et des comités. La question de la taille des comités a été abordée dans le cadre du projet GPSC, tandis que celle de la taille du conseil l'est dans le présent rapport.

De 2002 à 2010, le conseil a été constitué de la façon suivante :

Le nombre d'administrateurs, qui devait être revu tous les cinq ans, a été fixé à **18**, comme suit :

- 1 administrateur de PEGNL
- 1 administrateur d'Engineers Nova Scotia
- 1 administrateur d'Engineers PEI
- 1 administrateur d'Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick
- 3 administrateurs de l'OIQ
- 3 administrateurs de PEO
- 1 administrateur d'Engineers Geoscientists Manitoba et 1 de l'APEGS
- 2 administrateurs de l'APEGA
- 2 administrateurs d'Engineers and Geoscientists British Columbia
- 1 administrateur d'Engineers Yukon

1 administrateur de la NAPEG

Avant 2002, le conseil était constitué de la façon suivante :

Tous les membres contribuant pour moins de 10 % des cotisations avaient droit à un administrateur; tous les membres contribuant pour 10 % ou plus, mais moins de 20 % des cotisations avaient droit à deux administrateurs; tous les membres contribuant pour 20 % ou plus des cotisations avaient droit à trois administrateurs.

Aujourd'hui, cette formule produirait un conseil composé de **19** administrateurs.

Se penchant sur la mise en application des recommandations du Groupe de travail de 2010 sur la synergie, en 2015, l'ancien président Jim Beckett a rédigé un rapport renfermant ses observations, cinq ans plus tard. Ce rapport a été soumis au conseil, et il a été noté que les résultats de cet examen obligatoire de la synergie allaient « alimenter le travail du Groupe de travail sur les liens et, possiblement, les recommandations à l'intention du Comité sur la gouvernance » :

Composition du conseil

Recommandations du Groupe de travail sur la synergie

- *Afin de s'assurer d'une représentation intégrale et équitable ainsi que de maintenir un lien direct, il est recommandé que chacun des ordres constituants nomme un administrateur et un administrateur supplémentaire par tranche de 20 000 ingénieurs cotisants.*

<i>1 à 20 000</i>	<i>1 administrateur</i>
<i>20 001 à 40 000</i>	<i>2 administrateurs</i>
<i>40 001 à 60 000</i>	<i>3 administrateurs</i>
<i>60 001 à 80 000</i>	<i>4 administrateurs</i>
<i>80 001 à 100 000</i>	<i>5 administrateurs</i>

Le nombre d'administrateurs est déterminé en fonction du nombre de cotisations de l'année précédente. Par exemple, la composition du conseil de 2009-2010 est fondée sur le nombre de cotisations au 31 décembre 2008.

- *Selon cette proposition, on ajouterait un administrateur de l'Ontario et un de l'Alberta.*

Observation : *À l'origine, le Groupe de travail proposait d'ajouter un administrateur par tranche de 25 000 ingénieurs. Cependant, l'APEGBC aurait été tenue de réduire sa représentation de deux administrateurs à un administrateur. La proposition a donc été modifiée à un administrateur pour chaque tranche de 20 000 ingénieurs cotisants afin d'éliminer ce problème, mais cela a fait en sorte d'ajouter deux nouveaux administrateurs et, à long terme, le nombre d'administrateurs augmentera assez rapidement.*

Compte tenu de cette recommandation, le conseil actuel compte 22 membres votants pour le mandat 2014-2015. D'après l'auteur, il y a beaucoup trop de membres au sein du conseil (plus les membres observateurs, dont il sera question plus loin) pour les besoins opérationnels d'Ingénieurs Canada. Durant mes mandats comme vice-président élu, président et président sortant, j'ai remarqué que les administrateurs perdent souvent et rapidement intérêt pour la discussion

lorsqu'autant d'administrateurs donnent leur point de vue. Il semble également que la majorité des administrateurs préférerait participer à des discussions stratégiques et établir des liens avec les ordres constituants, plutôt qu'assurer la surveillance continue du chef de la direction, conformément à l'approche de gouvernance utilisée par Ingénieurs Canada.

Pour servir les intérêts des ordres constituants et des autres intervenants d'Ingénieurs Canada, il semblerait qu'un conseil nombreux et inclusif serait une bonne solution. En ce qui a trait à la surveillance continue de l'efficacité du chef de la direction à mettre en œuvre l'orientation stratégique d'Ingénieurs Canada, un conseil moins nombreux (pouvant compter 7 ou 8 administrateurs) semblerait optimal. Si des modifications importantes ne sont pas apportées à la structure du conseil, il sera difficile d'atteindre ces deux objectifs très différents.

Une possibilité consisterait à restructurer le conseil d'Ingénieurs Canada pour qu'il s'apparente à la composition actuelle du comité exécutif. Ce conseil se concentrerait principalement sur les enjeux de gouvernance. Une assemblée plus nombreuse, comptant peut-être de 12 à 15 membres (qui comprendraient les membres du comité exécutif) et plusieurs observateurs, se concentrerait sur les intérêts des ordres constituants et des autres parties prenantes.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par les membres

Élection des administrateurs et administratrices		9
Objet :	Élire les administratrices et administrateurs d'Ingénieurs Canada	
Motion(s) à examiner :	<p><i>Que les administratrices et administrateurs suivants soient élus pour les mandats indiqués :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>John Van der Put, candidat de l'Alberta (2022-2025)</i> • <i>Michael Wrinch, candidat de la Colombie-Britannique (2022-2025)</i> • <i>Marlo Rose, candidate du Nouveau-Brunswick (2022-2025)</i> • <i>Crysta Cumming, candidate de la Nouvelle-Écosse (2022-2025)</i> • <i>Christian Bellini, candidat de l'Ontario (2022-2025)</i> • <i>Kathy Baig, candidate du Québec (2022-2024)</i> 	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité des 2/3-60 % (la motion doit être approuvée par au moins les deux tiers des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent des inscrits)	
Préparé par :	Evelyn Spence, avocate générale et secrétaire générale	
Présenté par :	Danny Chui, président d'Ingénieurs Canada et administrateur représentant l'Ontario	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada stipule que chaque membre doit remettre à la secrétaire, pour examen à l'assemblée annuelle des membres, une liste de candidats et candidates qui sont des ingénieurs en règle. Seuls les candidats et candidates désignés conformément à la politique de mise en candidature établie dans le Règlement administratif sont admissibles aux fonctions d'administrateur ou administratrice.
- Dans le cadre de l'appel de candidatures, les membres reçoivent la politique du conseil 4.8, *Profil de compétences du conseil*, qui décrit les habiletés, attitudes et domaines de connaissances exigés des administrateurs et administratrices afin de servir les intérêts d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation. Le profil comprend aussi de l'information sur l'expérience pratique recherchée et les autres exigences d'un membre efficace du conseil.

Action/recommandation proposée

- Que les membres approuvent la liste des candidates et candidats aux postes d'administratrices et administrateurs pour les mandats indiqués.

Autres options envisagées

- S./o.

Risques

- S./o.

Répercussions financières

- Les administrateurs et administratrices occupent leur poste sans rémunération mais peuvent se faire rembourser les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

Avantages

- Le conseil bénéficiera durablement du soutien de ces membres dans l'exécution de son travail.

Consultations

- S./o.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Ingénieurs Canada mettra à jour les déclarations et rapports exigés par le gouvernement en y incluant les renseignements sur les nouveaux administrateurs et administratrices.
- Les nouveaux administrateurs et administratrices participeront à une série de séances d'orientation données par le président sortant.

Annexe

- S./o.